

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE DE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques
Laboratoire REDYL
Réformes Economiques et Dynamiques Locales

Mémoire de Master en sciences économiques
Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »
Option : « Management des services publics territoriaux »

Préparé par :

Mahfoudh HASSAINE

« Stratégie de développement territorial et gouvernance locale dans la commune de Tizi-Ouzou, application au projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza »

Sous la direction de

Pr Malika AHMED ZAID

Membres du jury :

- Président : ALLAG Yassine (MAA), UMMTO.
- Rapporteuse : AHMED ZAID Malika (Professeur), UMMTO
- Examineur : RAMDINI Samira (MAA), UMMTO

Année universitaire 2015/2016

« Stratégie de développement territorial et gouvernance locale dans la commune de Tizi-Ouzou, application au projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza »

Résumé :

Il est clair que nous sommes aujourd'hui, dans une période politiquement transitoire, comportant une nouvelle forme de participation, une mutation des modes de représentation, mais aussi une reformulation des rapports entre les différents acteurs qui gèrent le territoire (acteurs Publics, acteurs Privés et Société Civile). Une période où le local prime sur le global, faisant des territoires un espace favorable au développement et des dynamiques sociales qui jouent un rôle important dans la construction du développement territorial.

Dans notre travail nous suivons le déroulement et la conduite d'un projet dans la commune de Tizi-Ouzou « Projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza », tout en nous basant sur les mécanismes et les stratégies mise en œuvre par les acteurs de cette région à des fins de réussite de ce projet et d'insuffler ainsi une dynamique de développement territorial

L'objectif de ce travail est d'apporter un éclairage sur la relation gouvernance locale-développement territorial. Celle-ci se situe dans le contexte de l'implication des acteurs locaux dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser, à se coordonner et à prendre en charge la satisfaction de leurs besoins économiques, sociaux... Il s'agit d'établir un état des lieux concernant les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux vis-à-vis la réalisation du projet de forêt récréative à Harouza et l'impact de ces dernières sur l'émergence d'une dynamique de développement dans la commune chef-lieu de wilaya de Tizi-Ouzou.

Mots clés : gouvernance locale, développement territorial, stratégie, participation, projet, acteurs.

Abstract :

It is clear that we are now in a political transition period, with a new form of participation, a mutation of the modes of representation, but also a reformulation of the relationships between the various actors who manage the territory (public, private and civil society actors). A period where the award-winning local to the global, territories a fertile ground for the development of populism and the social dynamics that play an important role in the construction of territorial development.

In our work we follow the conduct and the conduct of a project in the town of Tizi-Ouzou 'Project to build a recreational forest at Harouza', while we rely on mechanisms and strategies implemented by the actors in this region in terms of the success of this project so blow a dynamics of territorial development.

The objective of this work is to shed light on the relationship of local-development governance territorial. It is located in the context of the involvement of local actors in development, in their ability to mobilize, coordinate and take over the satisfaction of their needs economic, social... It is about establishing a State of affairs concerning the relationship between the actors between them towards the realization of the project of Harouza-recreational forest and the impact of the latter on the emergence of a dynamic development in the common capital of wilaya of Tizi-Ouzou.

Key words: Local governance, territorial development, strategy, participation, project, actors

...A mes chers parents et à toute ma famille

REMERCIEMENTS

- Je remercie Dieu le tout puissant de m'avoir donné force, courage et patience d'arriver à terme de ce travail.
- Je tiens à exprimer mes vifs remerciements au Professeur Malika AHMED ZAID-CHERTOUK, Professeur d'économie, Directrice de laboratoire de recherches REDYL « Réformes Economiques et Dynamiques Locales » au département des sciences économiques, qui a encadré ce travail et qui nous a formé et orienté durant notre cursus de master.
- Mes remerciements s'adressent à tous les enseignants du master Management territorial et ingénierie de projet ainsi qu'à tous les membres du laboratoire REDYL (Réformes Economiques et Dynamiques Locales).
- Ils s'adressent aussi aux membres du jury qui ont bien voulu évaluer mon travail.

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

ADE : Administrations Déconcentrées de l'Etat

APC : Assemblée Populaire Communale

APW : Assemblée Populaire de Wilaya

CNUCED : Conférence des nations unies sur le commerce et le développement

DGF : Direction Général de Forêts.

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

IDH : Indice du Développement Humain

PAP : Projet Annuel de Performance

PAPC : Président de l'Assemblée Populaire Communale

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PCD : Plan Communal de Développement

PCSCE : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PIB : Produit Intérieur Brut

PIL : Programmes d'Industrie Locale

PNB : Produit National Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSD : Plan Sectoriel de Développement

PSRE : Plan de Soutien à la Relance Economique

SDL : Stratégie du Développement Local

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

Sommaire

Introduction générale

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

Introduction de la première partie

Chapitre 1 : Développement économique, développement local et émergence du développement territorial

Introduction du chapitre

Section 1 : La notion du développement économique

Section 2 : Le développement local

Section 3 : L'émergence du développement territorial

Conclusion du chapitre

Chapitre 2 : Etat des lieux des projets de développement de la commune de Tizi-Ouzou et présentation du projet de forêt récréative de Harouza

Introduction du chapitre

Section 1 : Présentation du lieu de l'étude : la commune de Tizi-Ouzou

Section 2 : Inventaire des projets locaux de la commune

Section 3 : Présentation générale du projet de Harouza

Conclusion du chapitre

Conclusion de la première partie

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 3 : Gouvernance locale : facteur du développement territorial

Introduction du chapitre

Section 1 : Repères analytiques de la gouvernance et rôle des intervenants dans le projet de Harouza

Section 2 : Gouvernance locale et décentralisation : opportunités et limites

Section 3 : Démarche et conception de stratégies territoriales

Conclusion du Chapitre

Chapitre 04 : De la conduite du projet récréatif de Harouza : la coordination des différents acteurs intervenants.

Introduction du chapitre

Section 1 : Nature des relations entretenues par les différents acteurs dans la réalisation du projet

Section 2 : Impacts économique et social du projet sur le développement de la commune du Tizi-Ouzou

Conclusion du chapitre

Conclusion de la deuxième partie

Conclusion générale

Annexes

Références bibliographiques

Liste des annexes, tableaux, figures, cartes

Table des matières

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Les crises vécues, dans le monde entier, à partir des années 1970, ont pu montrer l'intérêt croissant porté au local comme niveau important dans l'analyse économique et son rôle dans l'émergence de propositions inédites. Le local fait référence à une échelle, de taille variable, qui suppose une certaine cohérence dans l'organisation des acteurs et de leurs activités. (Courlet, Ferguene, 2004).

Le local représente une forme d'organisation des acteurs qui s'y déploient et qui entretiennent des relations de natures diverses : marchandes, non marchandes, formelles, non formelles, coopération, concurrence,... . Cette forme présente alors une délimitation à la fois en termes d'acteurs (membres) qu'en termes de relations de coordination ainsi qu'une diversité remarquable de ressources. Par ces caractéristiques, le territoire s'assimilerait à un lieu vivant et de vie et devient ainsi, à travers le regroupement d'individus (acteurs) et de ressources matérielles et immatérielles, l'élément moteur et le cadre du développement.

C'est dans la situation actuelle de crise économique mondiale, que la demande d'un développement territorial est de plus en plus réclamée. En effet, il paraît aujourd'hui indispensable pour l'Algérie de procéder à la reconfiguration des échelons et des modalités de l'action publique, voir la production même de nouveaux niveaux et modes d'action territoriale plus pertinents¹.

Martin VANIER citant le cas Français, note que « *l'idéologie territoriale, souvent opposée à une mondialisation qui serait aveugle des territoires, traverse et structure tous les champs de la société française et de ses actions. Le mot « territoires », qui rappelait une aventure coloniale faite de pénétrations armées, de tracés au cordeau et de cantonnements forcés, a endossé ensuite une belle panoplie de vertus, de la démocratie à l'authenticité, de la pertinence à l'efficacité, de la solidarité à la proximité* »²

Le développement territorial est un concept relativement récent. Ce qui en fait encore un concept plastique, prenant des significations différentes selon les différents préalables théoriques

¹ AHMED ZAID-CHERTOUK M.(2011), « Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale », in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif sous la direction de Philippe BANCE et Luc BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell.

²VANIER Martin (2005), L'interterritorialité : pistes pour hâter l'émancipation spatiale. Manuscrit auteur, publié dans *Le territoire est mort, vive les territoires !*, par Benoît Antheaume et Frédéric Giraut (dir.) IRD éditions, 2005.P 317-336"

Introduction générale

de la personne qui en parle. En cela, il est sans aucun doute un concept scientifiquement ambigu³.

Il apparaît alors très important de s'intéresser aux relations entre les acteurs du territoire car, il ressort que le développement territorial dépend fortement de l'état et de la nature des interactions prévalant entre ces acteurs. Il s'avère que la façon avec laquelle les acteurs se coordonnent et articulent leurs actions explique leur développement et, plus particulièrement, détermine le processus de construction des territoires. Autrement dit, les modes de coordination mis en place renseignent amplement sur la trajectoire que compte donner les acteurs au développement de leur territoire.

L'organisation territoriale exige aujourd'hui une mise en cohérence de l'action des différents acteurs et institutions qui ne dépendent pas nécessairement des secteurs Étatiques. Ce qui renvoie à la nécessité d'opter pour de nouvelles formes de coordination que l'économiste Bernard Pecqueur, spécialiste du développement local, appelle la « gouvernance ». Pecqueur définit la gouvernance comme étant « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »⁴. Pour nous, notre conception de la gouvernance va être plus large que des solutions aux problèmes productifs ; pour notre cas la gouvernance d'un territoire c'est comment gérer et planifier le développement territorial.

La signification du mot gouvernance est très variable. Le terme est assez souvent utilisé aujourd'hui en anglais comme en français, sans que le sens en soit clair, La notion de gouvernance est plurielle et complexe. Le terme recouvre des significations très diverses et fort disparates. Nous avons donc voulu clarifier le ou les sens de ce terme, dans le cadre d'une étude sur le concept de développement. L'association fréquente de la gouvernance au développement justifie en effet d'en analyser le concept, afin d'utiliser le terme à bon escient.

Pour favoriser le développement territorial, deux axes sont importants : les ressources et les potentialités dont dispose le territoire ainsi que la présentation de projets sur celui-ci (territoire de projets) et les acteurs élaborant de démarches et stratégies de gouvernance qui permettent leurs bons conduites et assurent leurs pérennité.

³Pecqueur, B., 2001. « Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire ». *Géographie, économie, Société*, 3(2), p.229-245

⁴Pecqueur B. (2000) : « Le développement local », Syros, 2e édition revue et augmentée, P121.

Introduction générale

L'asphyxie des villes algériennes est devenue une réalité criante. Les familles font parfois des centaines de kilomètres pour respirer une bouffée d'oxygène et écouter le silence, les sorties que prennent les familles sur des sites éloignés ont leurs contraintes et inconvénients. Les choses se compliquent avec la surpopulation des villes suite à l'exode rural dicté par l'insécurité des années 1990.

La récréation est devenue une fonction indispensable pour la population. L'activité touristique est vue comme un moyen important pour stimuler la croissance économique et moteur de développement économique et social, non seulement par le tourisme lui-même, mais aussi par l'effet d'entraînement qu'il engendre sur tous les domaines de l'activité économique (la construction, l'artisanat et le commerce dans ses multiples formes).

C'est ainsi que les pouvoirs publics, en plus des programmes de logements, conçoivent des projets d'amélioration urbaine. L'idée de réhabilitation des jardins publics et d'aménager d'autres espaces de récréation finira par s'imposer au milieu des années 2000.

Les villes qui disposent des forêts suburbaines sont toutes indiquées pour mettre en valeur ses espaces au profit de la détente et de la récréation, différents projets d'aménagement ont été réalisés : à Jijel (forêt de Guerrouche, commune d'Al Aouana), à Médéa (forêt Benchicao), à Oran (forêt de M'sila).

La commune de Tizi-Ouzou est la commune chef-lieu de la wilaya, sa position géographique comme passage obligé et porte de la Kabylie, les vicissitudes de l'histoire, les politiques économiques, la rareté du foncier urbain, ont conditionné son essor et son urbanisation.

Le projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza a été inscrit dans le but d'une mise en valeur et protection des derniers espaces naturels en proximité de la ville de Tizi-Ouzou toute en promouvant un espace de détente et de récréation pour la population.

L'intérêt du sujet :

L'intérêt de ce travail est d'apporter un éclairage sur la relation gouvernance locale-développement territorial. Celle-ci se situe dans le contexte de l'implication des acteurs locaux dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser, à se coordonner et à prendre en charge la satisfaction de leurs besoins économiques, sociaux.... Ici, il s'agit d'établir un état des lieux concernant les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux vis-à-vis la

Introduction générale

réalisation du projet de forêt récréative à Harouza et l'impact de ces dernières sur l'émergence d'une dynamique de développement dans la commune chef-lieu de wilaya de Tizi-Ouzou.

À partir d'une approche pluridisciplinaire (notamment la géographie et l'économie) des mécanismes de gouvernance territoriale et de l'examen des procédures de conception de projets, on tentera d'expliquer les modalités de pilotage du projet de réalisation de la forêt récréative à Harouza et son échelle de commandement. L'objectif est de mettre en relief les déficits fonctionnels en la matière, et leurs impacts sur la qualité du développement local, développement qui peut s'apparenter plus dans notre cas, à un développement économique et social de la commune de Tizi-Ouzou.

Nous avons choisi ce sujet dans le but de contribuer à la protection de la forêt de Harouza, dernier poumon alimentant la ville de Tizi-Ouzou et la forêt récréative pourrait être source de revenu pour la commune de Tizi-Ouzou par la promotion de l'écotourisme.

Méthodologie de recherche

. La problématique

Grâce à l'exploitation des données de notre enquête de terrain menée dans cette commune, relative au projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza, sur le mont de Redjaouna, nous essaierons de vérifier l'existence d'un bon climat de gouvernance locale et l'impact de ce dernier sur le projet et l'émergence de développement territorial dans cette commune. Nous examinons aussi les mécanismes stratégiques mis en œuvres et la nature des relations entretenues par les acteurs ainsi que les synergies qu'elles produisent et le rapport de dominance dans la prise de décision exercé par ces derniers.

Pour cela, et afin d'étayer ces préoccupations, notre problématique sera fondée par :

- **la question principale suivante :**

Dans quelle mesure l'initiation et la conduite du projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza contribue-t-elle à la mise en œuvre d'un mode de gouvernance intégrant une démarche stratégique de développement territorial dans la commune de Tizi-Ouzou ?

Introduction générale

- Les questions secondaires :

- Les acteurs de la commune de Tizi-Ouzou se réfèrent-ils aux principes de coordination et de participation dans la conduite des projets ?
- Quels sont les impacts de ce projet sur le développement économique et social de la commune de Tizi-Ouzou ?
- Les démarches entreprises par les acteurs de la commune de Tizi-Ouzou sont-elles orientées vers la réussite et la pérennité du projet de réalisation de la forêt récréative de Harouza ?
- Quels sont les différents modes et mécanismes de gouvernance mis en œuvre par les acteurs de la commune pour la promotion du projet de forêt récréative de Harouza ?

- Les hypothèses de travail :

- H1 : La coordination et la participation des acteurs locaux de la commune de Tizi-Ouzou représentent des facteurs indispensables pour la réalisation de la forêt récréative à de Harouza.
- H2 : Les différents acteurs locaux de la commune de Tizi-Ouzou tentent de renforcer leurs synergie dans l'objectif de réaliser le projet de forêt récréative sur le mont de Redjaouna.
- H3 : Le projet de forêt récréative à Harouza génère un potentiel considérable et attractif sur le plan économique et social de la commune de Tizi-Ouzou en matière de loisirs et de bien-être social.

Pour apporter des réponses à ces questions ainsi pour vérifier nos hypothèses nous avons opté pour une méthodologie de recherche et une méthodologie de travail :

La méthodologie de recherche consiste en la recherche bibliographique ainsi que la recherche sur différents sites internet qui nous ont permis un éclairage sur les différentes notions concernant notre étude à savoir la notion de stratégie et son articulation avec le développement local et territorial, celle de la gouvernance locale et les mécanismes de fonctionnement de la démocratie locale ainsi que les relations existantes entre celles-ci.

C'est ainsi que notre étude vise à établir un état des lieux concernant la gouvernance locale et le développement territorial. Il s'agira de présenter la situation des relations entre les différents acteurs de cette commune et leur implication réelle dans l'émergence d'une dynamique de développement territorial. A cet effet, nous nous sommes appuyés sur le suivi d'un projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza sur le mont de Redjaouna. Une

Introduction générale

enquête de terrain exploratoire touchant les principaux acteurs (les élus locaux (Assemblée Populaire Communale) la direction des forêts de la wilaya, la direction de l'environnement ainsi que la société civile) où il s'agit de les convier, directement ou indirectement, par la problématique de notre travail de répondre à nos questions dans le but de mettre au point des informations spécifiques. Celle-ci, à travers la présentation de ses résultats, nous permettra d'éclairer la question de l'existence d'une gouvernance territoriale dans la commune de Tizi-Ouzou en matière de conduite de projets ainsi que l'implication réelle de ses acteurs dans la dynamique de développement.

L'approche du terrain doit être faite dans le respect de certaines règles méthodologiques :

La population cible et l'échantillonnage

L'enquête de terrain que nous avons menée vise à identifier les éléments pouvant contribuer à la clarification de la problématique centrale de notre travail. Par ailleurs, elle se donne pour autres objectifs de collecter le maximum possible d'éléments liés à notre terrain d'étude, de dégager les données et caractéristiques principales concernant les acteurs ciblés et d'explorer la perception des acteurs quant aux problématiques de développement territorial et de gouvernance locale relative au projet d'aménagement récréatif de la forêt de Harouza.

Après avoir fixé les objectifs de l'enquête à mener, il est important de déterminer la population que va cibler cette dernière. Dans notre cas, la population cible est constituée d'un certain nombre d'acteurs de la commune de Tizi-Ouzou à savoir la conservation des forêts, la direction de l'environnement, la commune de Tizi-Ouzou, l'association du développement de Harouza et un certain nombre de la société civile de la commune.

Les outils méthodologiques de l'enquête.

Afin de pouvoir approcher, de la manière la plus objective possible, les acteurs de l'échantillon dans le but de collecter les informations nécessaires à notre étude, il était nécessaire de recourir à l'utilisation de deux outils d'enquête : le questionnaire et les entretiens.

-Le questionnaire d'enquête et guide d'entretien : pour les besoins de l'enquête, nous avons élaboré un questionnaire destiné aux différents acteurs de l'échantillon. La construction propre du contenu du questionnaire s'est basée sur l'utilisation de trois types de questions : des questions fermées (dichotomiques), des questions semi-ouvertes (multichotomiques) et des questions ouvertes.

Introduction générale

-Les entretiens : l'entretien est un outil permettant d'explorer le point de vue de l'acteur enquêté. Il est par conséquent non structuré et laisse libre accès à l'acteur de choisir son point de vue. L'acteur s'exprime, dans ce cas, à travers un discours qu'il faut analyser. Selon les cas, l'entretien peut prendre trois formes. Il peut être directif (guidé par l'enquêteur à travers des questions précises), semi-directif (l'enquêteur pose des points de repère concernant son sujet et laisse libre cours au répondant de s'exprimer sur ces points) ou non-directif (l'enquêteur expose le sujet traité et s'efface pour laisser le répondant développer les points dont il a envie).

Contraintes et limites de la recherche :

Les limites du présent travail, sont nombreuses et nous ne les évoquons pas pour susciter une quelconque indulgence, mais pour mettre en lumière les contraintes et obstacles rencontrés en cours de travail. Nous retenons à ce titre plusieurs difficultés qui nous ont privées d'explorer plus opportunément une problématique aussi intéressante :

Le peu de coopération de l'administration «accaparée par d'autres tâches» :

Ayant réalisé l'essentiel du travail à un moment où de nombreux pans de l'administration souffraient de paralysie (conflits internes et intra administratifs), et sachant qu'à Tizi-Ouzou, le «Culte de la Confidentialité» et de la «Rétention de l'information» règne tant dans l'administration centrale que locale, il était présomptueux de notre part, d'aller demander de la compréhension, de la coopération et des chiffres.

L'absence de travaux de référence en nombre et en qualité :

Si de nombreux colloques ont été organisés dans le monde en référence à la Gouvernance, pratiquement rien de tel n'a été fait concernant les travaux de fin d'étude universitaire traitant du thème de la gouvernance locale de de stratégie du développement territorial et ni de traitement de projet de développement de forêts récréatives, ce qui fait que nous abordons un domaine presque vierge avec toutes les implications qui en découlent.

L'absence de statistiques fiables :

La planification est, à l'évidence une science de la mesure, mais pour mesurer, il faut des statistiques abondantes et fiables. Ce que bien peu d'organismes à l'échelle de la wilaya de Tizi-Ouzou peuvent se targuer de pouvoir fournir. Les organismes publics ne tiennent pas de statistiques à destination des chercheurs et/ou du public mais en réponse aux sollicitations de la

Introduction générale

tutelle. Ce qui fait que lorsqu'on les met à la disposition du chercheur elles se révèlent peu exploitables.

L'étude relative au projet de réalisation de forêt récréative à Harouza n'a pas encore été visée, de ce fait, nous n'avons pas pu l'exploiter convenablement vue les règles administratives.

Structuration du travail

La démarche que nous avons suivie nous a conduits à la rédaction de deux parties dont chacune contient deux chapitres :

La première partie traitera sur le concept du développement territorial et le diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou ainsi que la présentation générale du projet de Harouza

Nous avons consacré le premier chapitre à la notion du développement en vue d'éclairer le champ de notre étude, une démarche qui tente d'expliquer le développement vu de différents angles et l'émergence du développement territorial.

Le deuxième chapitre est consacré en premier lieu à la présentation de la zone d'étude à savoir la commune de Tizi-Ouzou, ensuite, il s'agira de faire un diagnostic territorial des projets existants sur la commune de Tizi-Ouzou et la présentation générale du projet de forêt récréative à Harouza.

La deuxième partie, composée de trois chapitres, traitera de la relation du développement territorial avec la coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

Le troisième chapitre, nous l'avons consacré à la conception de la gouvernance, les spécificités de la gouvernance locale ainsi que le rôle de la coordination entre les différents acteurs locaux dans le projet d'aménagement récréatif à Harouza, ensuite, nous aborderons la gouvernance et la décentralisation ainsi que leurs interactions relatives au bon fonctionnement de la gouvernance locale. Et enfin nous pencherons vers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales ainsi que la stratégie adoptée dans la wilaya de Tizi-Ouzou en matière de protection forestière

Le dernier chapitre, nous l'avons dédié en premier lieu à la nature des relations entretenues par les différents acteurs dans la réalisation du projet de réalisation de forêt

Introduction générale

récréative à Harouza pour conclure ensuite par les retombées économiques et sociales de ce projet en matière de développement de la commune de Tizi-Ouzou.

**Partie I : Développement territorial et diagnostic des
projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou**

Introduction de la première partie

Le développement territorial peut être défini comme la trajectoire que le territoire parcourt pour réaliser ses propres objectifs autodéterminés, En effet, ce dernier fait référence aux espaces et considère comme cruciale la mise en place d'une efficace gouvernance associant les différents acteurs de la dimension locale.

Le développement local en Algérie est marqué par la conjugaison des effets de deux évolutions de l'économie et de la société algérienne dans les deux dernières décennies :

-le durcissement des contraintes sur les finances publiques, à partir du milieu des années 1980, a rendu obsolète le modèle de développement local impulsé par le haut, qui a dominé depuis la fin des années 1960.

-la transformation progressive des dispositifs institutionnels d'encadrement de l'économie, dans le sens de la libéralisation a, ouvert des perspectives à une orientation nouvelle du développement local,

Il existe, bien entendu des instruments dont disposent les collectivités locales pour promouvoir les actions de développement local : les plans communaux de développement (PCD).

La forêt de Harouza, surplombant la ville de Tizi-Ouzou, sera transformée en un pôle de loisirs et de détente, selon un plan d'aménagement en cours d'étude pour la réalisation d'une forêt récréative.

Pour apporter un éclairage, dans cette partie, sur le concept du développement ainsi que son état des lieux dans la commune de Tizi-Ouzou, nous essaierons de traiter les deux chapitres suivants :

Chapitre 1 : Développement économique, développement locale et émergence du développement territorial

Chapitre 2 : Etat des lieux des projets de développement de la commune de Tizi Ouzou et présentation du projet récréatif à Harouza

Chapitre 1 : Développement économique, développement locale et émergence du développement territorial

Introduction du chapitre

Depuis la décolonisation, les politiques de développement économique des pays du Maghreb, ont été fortement déterminées par des modèles extérieurs (occidentaux ou socialistes), axés principalement sur la croissance et supposés être mis en œuvre par les Etats avec l'appui des dispositifs de coopération. Après une phase où étaient préconisées planification centralisée et industrialisation, vint celle du « développement local ». Nous assistons actuellement au transfert du modèle français de « développement territorial » vers ses anciennes colonies.

Le développement local comme pratique de la vie sociale, politique et économique semble marquer le pas alors qu'il représentait vers la fins des années 1970, une promesse de renouveau tant des dynamiques économiques que des pratiques de la démocratie. (Cuaresma Michel, Pecqueur Bernard)⁵

A partir du milieu des années 1990, le concept du développement local commence donc à être remplacé, en France, par celui du développement territorial, concept transféré au Maghreb depuis les années 2000 par le biais de programmes bilatéraux de coopération.

Dans ce premier chapitre, nous tenterons de définir les notions par rapport au développement et ensuite nous expliquerons les liens entre eux ainsi que les différences et la nécessité et l'émergence du développement territorial.

Section 1 : Notion du développement économique

La notion du développement économique est utilisée dans les années cinquante pour distinguer entre les pays (les pays du sud et ceux du nord).

⁵ Cuaresma Michel, Pecqueur Bernard (1996) : « mener un projet de développement local », les éditions d'organisation. P 09.

1-1- Définition de la notion du développement économique

Pierre Torrente identifie le *développement économique comme le passage d'une situation initiale à une situation nouvelle plus favorable et profitable que la dernière*⁶. Cette notion s'inscrit dans la dimension d'une amélioration de la situation initiale. La dimension économique a longtemps dominé la notion du développement en associant notamment ce concept à la croissance économique. Cependant, le développement intègre bien plus d'éléments que la croissance économique.

Le développement et la croissance sont deux notions différentes. En effet selon Baudelle « *la croissance correspond à une augmentation soutenue pendant une période suffisamment longue de la production d'un pays ou d'une région* »⁷ ce qui implique le caractère exclusivement quantitatif de la croissance économique.

Bien que la croissance économique apparaisse comme un élément indissociable du développement, cette notion impliquerait davantage une transformation plus qualitative de la situation initiale.

Selon F. Perroux « *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* »⁸ cette définition met en lumière, non seulement la capacité du développement à accroître les richesses économiques, mais également les mutations sociales et culturelles que le développement induit.

Le développement implique en plus de la croissance, une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation...), mais une rééducation des inégalités, du chômage et de la pauvreté par conséquent *il peut exister une véritable croissance sans développement car la croissance ne prête pas attention à la satisfaction des besoins fondamentaux et aux conditions de vie des plus pauvres*⁹.

⁶TORRENTE Pierre, « Fondement de la démarche projet et ingénierie », cours de licence 3 tourisme et développement, Département CETIA, université Toulouse II, 2010,2011.

⁷ BAUELLE Guy, GUY Catherine, MERENNE-SCHOMAKHER Bernadette, « le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débat », Rennes : presse universitaire de Rennes, 2011, p 13.

⁸ GOUTTEBEL Jean-Yves, « Le consultant et le développement territorial », Paris, Economica, 2010, p 10.

⁹ J. Longate, P. Vanhove, C. Viperly, « économie générale », 3ème édition Paris : DUNOD, 2002, p 139.

La notion de développement peut désigner d'abord un processus historique par lequel les sociétés se transforment. C'est alors un concept positif, dont l'analyse relève de la description des changements de tous ordres enregistrés dans la durée. Mais l'idée de développement comporte également une dimension normative ; elle renvoie, d'une manière générale, à la notion de progrès, qui peut désigner, entre autres, l'industrialisation, la croissance, l'accroissement du niveau général d'éducation, l'allongement de la durée de vie, l'augmentation du revenu par tête, ou encore, une répartition plus égalitaire des revenus.

1-2- Les différentes conceptions du sous-développement

Il existe plusieurs explications du sous-développement et qui sont difficiles à appréhender sa réalité pour désigner les pays sous-développés :

-L'expression des pays sous-développés est la plus couramment utilisée, elle montre implicitement que le sous-développement est vu comme un retard par conséquent il insiste sur l'infériorité, or par fois l'idée du sous-développement comme retard donne un aspect normatif du développement.

-L'expression en voie de développement est plus largement utilisée par les organisations internationales. Cette expression est très difficile à concevoir sa réalité dans la mesure où on peut penser deux phénomènes :

*En disant qu'un pays est en voie de développement cela nous ramène à supposer que les pays développés ont déjà achevé leur développement.

*En disant qu'un pays est en voie de développement, cela signifie qu'un pays s'est engagé à dépasser les structures du sous-développement et qu'il entre dans le processus du développement. Cette situation est loin à la réalité des plusieurs pays.

-L'expression pays moins avancés est créé en 1964 par la CNUCED pour désigner les pays à faibles revenus. On regroupait les pays dont le revenu par habitant est inférieur à 410 dollars. On retenait également d'autres critères notamment la faiblesse de l'industrialisation, le taux d'alphabétisation inférieur à 20% ...

Quand on fait une analyse actuellement, il serait difficile à retenir ces critères car beaucoup des pays ont dépassé un PNB/hab supérieur à 410 dollars et dépassé ainsi le taux d'alphabétisation de 20% et pourtant ils sont considérés comme sous-développés.

***L'expression tiers -monde** a été inventée par ALFRED SAUVY¹⁰ pour désigner un troisième monde après les pays capitalistes et socialistes.

Il y a d'autres expressions notamment, **l'expression mal développé** désigné aux pays dont le processus de développement est contrarié par des caractères sociaux, économiques et politiques ; **pays arriérés, pays pauvres, périphériques, attardés...**

1-3- Le développement humain

La notion de développement humain est apparue à titre de parallélisme avec la notion de développement économique. Elle considère que le bien-être des humains ne se résume pas à l'économie et aux revenus. Le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD est la publication annuelle la plus importante sur ce sujet. Parallèlement, cette notion qui cherche à inclure le « *bien-être* », et pour certains le « *bonheur* » s'appuie sur les articles 22 et suivants de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui souligne le droit d'adhésion de toute personne à la sécurité sociale, au travail, la santé, le repos ainsi que le loisirs et l'éducation.

On pourrait dire que le développement humain consiste en la satisfaction des besoins recensés par Abraham Maslow dans sa pyramide des besoins¹¹.

Pour mesurer le développement humain d'un pays, l'ONU utilise l'indice de développement humain (IDH), basé sur l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'études, le taux d'alphabétisation des adultes, et le niveau.

- l'indice de développement humain

¹⁰ Economiste et démographe français, publie un article en 1952 : « trois mondes, une planète », Les colonnes de l'hebdomadaire.

¹¹ Maslow Abraham, (1943), « A theory of Human Motivation », lire en ligne, p 370-396 (pages consultées le 22 novembre 2016). <http://psyclassic.yorcu.ca/Maslow/motivation.htm>.

L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fondait alors sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation.

L'IDH est un *indice composite*, sans dimension, compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Il est calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement¹² :

- la **santé / longévité** (mesurées par l'espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux. En 2002, la Division de la population des Nations unies a pris en compte dans son estimation les impacts démographiques de l'épidémie du sida pour 53 pays, contre 45 en 2000 ;
- le **savoir** ou **niveau d'éducation**. Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société ;
- le **niveau de vie** (logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat), afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

Initialement basé sur une moyenne arithmétique, l'IDH se base aujourd'hui sur une moyenne géométrique. L'objectif est d'éviter qu'un très mauvais score sur l'une des composantes de l'indice puisse être intégralement compensé par un bon résultat sur une autre des composantes. Par ailleurs, le calcul du niveau de vie est désormais calculé à partir d'un logarithme naturel, le PIB par habitant a été remplacé par le revenu national brut par habitant ajusté en parité de pouvoir d'achat, et déplafonné.

¹² Rapport sur le développement humain 2010 [archive] - Rapports sur le développement humain (RDH) – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Section 2 : La notion du développement local

Le développement s'inscrit aujourd'hui dans le langage commun, comme une mutation positive et qualitative des territoires. S'en est suivi la naissance du terme développement local qui s'appuie sur le principe que tout territoire peut porter son propre développement.

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple : permettre aux régions de se prendre en charge d'elles-mêmes en mobilisant des potentialités locales (ressources naturelles, sociales, individuelles,...), peut orienter les dynamiques socioéconomiques. Il est donc une réponse : d'une part, à la mondialisation naissante à l'époque, dont on commence à sentir les effets négatifs sur les régions pauvres, d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé, qui agit par rattrapage massif des retards économiques dans une dynamique exogène dont on sent apparaître les limites.

Le développement local émane essentiellement des territoires qui se considèrent marginalisés par les politiques nationales centralisées. Il peut être lu comme un processus qui impulse, construit, conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. De ce fait, il est impératif de promouvoir les secteurs d'activité, qui permettent la construction des projets de développement

2-1- Définition du développement local

Pour B Pecqueur (1989)¹³, le développement local est « *l'expression d'une solidarité d'individus désireux de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières. Ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins tout en exerçant un certain pouvoir sur leur devenir* ».

Le développement local vise le partenariat entre les différents acteurs, la recherche de l'intérêt général et la satisfaction des besoins du groupe.

Le développement local prend en considération les enjeux des acteurs locaux et des potentialités locales (économiques, politiques, sociales et culturelles). Il y a donc articulation

¹³Pecqueur Bernard (1989), « *Le développement local* », *Alternatives économiques*

entre logiques locales et logiques globales. Pour COURLET. C (2012)¹⁴ « *le local est une échelle spécifique du développement, que l'on qualifie souvent de MESO, entre micro et macro, entre micros projets et facteurs régionaux de développement* ». C'est-à-dire le développement local ne s'oppose pas forcément à la logique du développement par le haut, mais il y a une complémentarité entre le développement local et le développement par le haut.

Pour X. GREFFE (1984), « *le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses synergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il sera l'espace de contiguïté, un espace de solidarité active* ».

D'après cette définition, nous pouvons dire que la particularité de l'approche du développement local réside dans le fait que le développement ne répond pas seulement à une logique strictement économique, il intègre une logique sociale et culturelle. Il est le produit d'un tissu social qui y prend part pour converger vers une construction d'un projet commun.

2-2- Le développement local en action

Dans ce qui suit, nous donnerons les principales conditions et outils du processus du développement local

Le succès d'une démarche du développement local dépend d'un certain nombre de préalables qui sont regroupées sous trois volets à savoir :

- L'existence d'une communauté locale ;
- Le partenariat ;
- Et un climat propice à l'action.

➤ L'existence d'une communauté locale

¹⁴ Courlet C, (avril 2012) : « De la compétitivité des territoires », séminaire Université de Yaoundé II-SOA.

Toute initiative du développement local nécessite la participation et l'implication active de la population. Il est nécessaire de déterminer les territoires d'intervention selon les actions désirées et les intérêts communs. Ces derniers ne cadrent pas toujours aux territoires définis par l'Etat ils correspondent aux lieux où les citoyens se retrouvent, où le sentiment d'appartenance et d'identités des communautés concernées est important. Ainsi, à l'intérieur d'une même ville ou d'un même arrondissement, il peut y avoir plusieurs communautés.

➤ **Le partenariat**

L'établissement de partenariat et la création de réseaux d'échange doivent exister dans le cadre du développement local. Les représentants des secteurs privés, public et communautaire, choisissent de travailler ensemble afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales.

➤ **L'existence d'un climat propice à l'action**

Permettant la fixation d'objectifs communs et l'identification de projet concret. La réalisation des projets de développement local exige un processus d'organisation minimale qui permet de mettre en place les structures nécessaires à l'encadrement et au soutien des efforts de revitalisation économique et sociale des communautés. Le processus d'organisation vise également à assurer une cohabitation harmonieuse avec l'environnement socio-administration et une interaction positive entre les structures formelles et informelles.

2-3- Les outils du développement local

Les principaux outils du développement local sont :

- L'aménagement du territoire qui définit les grandes orientations et fixe le cadre de développement de orientations ;
- Une politique de décentralisation appuyée par la déconcentration des structures de l'Etat ;
- La gouvernance locale définie comme l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté (secteur public, le secteur privé et société civile) orienté vers la définition d'un projet global commun et des projets spécifiques de développement des collectivités ;
- La participation citoyenne qui s'exprime au sein des structures de gouvernance locale.

2-4- Les objectifs du développement local

Les objectifs du développement local sont nombreux et reposent sur la coordination et la coopération des acteurs. Il vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté, la création d'emploi et dont l'objectif principal est que chaque collectivité puisse assurer son développement par elle-même. Le développement local semble être un élément important à ne pas négliger pour la mise en place de tout projet sur un territoire. Cela permet de désenclavement des territoires par l'amélioration des infrastructures de base.

Section 3 : L'émergence du développement territorial

La naissance de la notion de développement territorial renvoie à de multiples acceptions possibles du développement et relève de diverses définitions possibles du territoire. Il est maintenant admis qu'elle élargit, diversifie et approfondit celles de développement local (Pecqueur B. 1989) de développement régional, d'aménagement du territoire, voire les dépasse.

L'enjeu du développement local consistait à mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent.

Il semble préférable aujourd'hui de parler de développement territorial puisque ce développement ne doit pas être ramener à la seule petite dimension. « Le local et le mondial sont deux facettes d'un même mouvement d'ajustement ». (PECQUEUR, 2005).

3-1- Définition du développement territorial

Il a été proposé plusieurs définitions :

- « *Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale* » (Baudelle (G.), Guy (C.), Mérenne-Schoumaker (B.), 2011, p. 246)¹⁵

¹⁵Baudelle (G.), Guy (C.), Mérenne-Schoumaker (B.), 2011, *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*, coll. Didact Géographie, éd. Presses Universitaires de Rennes.

- « *Plus qu'un système productif territorialisé, un territoire en développement est une stratégie collective qui anticipe les problèmes et secrète les solutions correspondantes* » (Grefe (X.), 2002, p. 97)¹⁶.
- « *Processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire.* » (Peemans (J.-Ph.), 2008, p. 31)¹⁷

En première analyse, le développement territorial peut être défini comme tout processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire. (Pecqueur, 2005).

Le développement territorial ne peut se décréter et reste une construction d'acteurs, même si les politiques publiques appropriées peuvent la stimuler dans la durée.

Le mécanisme de territorialisation repose sur le principe de spécification des ressources, c'est-à-dire la recherche de la ressource propre au territoire qui lui permet de se différencier de son voisin plutôt que d'être en concurrence sur des productions standards.

3-2- Différences entre développement local et développement territorial

Le premier argument à avancer est que le développement local est trop connoté, autour d'un développement économique autocentré. A l'ère de la mondialisation et du libre-échange, le développement local doit désormais être pensé en articulation avec d'autres échelles. Cette ouverture aux marchés introduit la nécessité pour les territoires d'être compétitifs en ajustant production et vente sur les marchés extérieurs.

¹⁶ Grefe (X.), Le développement local, éd. de l'Aube, 2002 coll. Bibliothèque territoires.

¹⁷ Peemans (J.-Ph.), 2008, « Territoire, développement et mondialisation. Points de vue du sud », éd. Syllepse, 2008 coll. Alternative sud.

La seconde différence réside dans l'émergence de nouveaux modes de gouvernance. Dans le contexte de la décentralisation et de l'affirmation de la société civile en tant qu'acteur du développement, le territoire n'est plus le monopole de l'Etat ou des acteurs politiques. D'autres acteurs le revendiquent pour régler leurs problèmes, qu'ils soient d'origine économique, sociale ou environnementale. Le développement territorial s'appuie sur une double notion de territoire : le territoire « donné », issu de l'histoire administrative des pays, en opposition au territoire « construit » (Colletis, Pecqueur, 1993)¹⁸. En parallèle à l'émergence de politiques de contractualisation visant à accompagner les processus de développement à l'échelle infranationale.

La troisième différence tient au fait que les acteurs ne visent plus l'allocation optimale de ressources dont seraient dotés initialement les territoires, mais la création de ressources territoriales. Ce processus de création se fait en valorisant les potentiels *spécifiques* des territoires, c'est-à-dire les avantages relatifs qui distinguent le territoire par rapport à ses concurrents potentiels (ce processus de spécification s'illustre par exemple dans le cas des labellisations de produits agro-alimentaires en appellation d'origine). Ceux-ci vont alors « promouvoir une stratégie haute de développement reposant sur des ressources spécifiques ou latentes produites par des acteurs locaux et dédiées » (abdelmalki, Courlet, 1996)¹⁹. C'est à partir de ces ressources spécifiques que les acteurs du territoire vont rechercher une compétitivité par la différenciation, à partir de qualités spécifiques, en parallèle à une mobilisation systématique des patrimoines et identités locales.

¹⁸ Colletis G et Pecqueur B (1993) : « intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », revue d'économie régionale et urbaine, no 3, pp 490-507.

¹⁹ Abdelmalki Lahcen et Courlet Claude, (1996) : « les nouvelles logiques du développement, globalisation versus localisation », Paris, l'Harmattan.

Ainsi, le développement territorial se différencie du développement local au travers de trois traits essentiels : l'ouverture des marchés, la construction de systèmes de gouvernance élargis à d'autres acteurs et la mobilisation de ressources spécifiques.

Tableau 1 – Du Développement local au développement territorial

Développement local	Développement territorial
Renforcement de circuits locaux	Intégration dans marchés à diverses échelles
Identités et échanges mono scalaires	Identité et échanges multi scalaires
Mobilisation de ressources locales en réponse aux besoins locaux	Compétitivité (locale, nationale, mondiale) par la génération de ressources spécifiques
Rôle déterminant de l'Etat dans le dispositif de contractualisation	Intégration de nouveaux acteurs dans la gouvernance

Auteurs : Kirsten Koop, Pierre-Antoine-Landel, Bernard Pecqueur

2-3- Evolution du développement territorial en Algérie

Des premières années d'indépendance jusqu'en 1974, l'action du pouvoir central en faveur des régions revêt la forme de programmes de lutte contre les disparités inter et intra régionales. Ces programmes, Programmes Spéciaux à partir de 1966 et Programmes d'Equipement Local des Communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire. La politique poursuivie par l'Etat central s'inscrivait davantage dans une perspective régionale plutôt que locale. De même, cette politique interprétait un centralisme exagéré de la décision. En effet, les citoyens, de même que les entreprises, n'avaient pas la possibilité d'exprimer leurs avis et d'initier des projets de développement, ces derniers étaient décidés par l'Etat. Ainsi, dans son fonds, cette politique visait principalement la réduction des déséquilibres entre régions et ne s'inscrivait pas comme le cœur du développement territorial.

Ce n'est qu'à partir de 1974 que le véritable recentrage vers le développement local, notamment à travers la décentralisation et la promotion des responsabilités des collectivités locales, a commencé à se faire sentir. C'est ce qui ressort en tout cas des conclusions du rapport général du plan quadriennal 1970-1973. Le plan quadriennal 1974-1977 a constitué le tremplin de la politique de développement local en Algérie. Ce plan présente alors le plan communal. Ce dernier est perçu comme un nouvel instrument destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la Commune, réalisées et gérées par elle et

financées sur ressources centrales. Ce plan est notamment celui qui met en place deux mesures phares du développement local : les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Programmes d'Industries Locales (PIL).

Durant les années 1980, le système économique algérien se trouvant en crise, des réformes ont dû être menées. C'est ainsi que commence la seconde phase de l'émergence du développement local en Algérie.

Entre 1993 et 1998, le modèle de développement algérien a été abandonné car, le pays était soumis au Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous la direction du Fond Monétaire International (FMI). Ce n'est qu'à partir des années 2000, une fois que les principales variables macroéconomiques ont été stabilisées avec le concours du PAS, qu'un Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) a été lancé et doté de sommes conséquentes.

Après le PSRE, l'Etat algérien élabore et met en œuvre le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE) d'une durée s'étalant entre 2005 et 2009. L'Etat vise, à travers ce second plan, le soutien des résultats réalisés grâce au PSRE et leur consolidation.

Des budgets importants sont alloués aux différents projets à l'instar de ceux inscrits dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025) dont l'objectif lié, tel que mentionné dans le Projet SNAT -2025-, est de programmer des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement local et territorial.

Le développement territorial se caractérise en Algérie par :

Complexité : La complexité du développement territorial est d'abord liée à celle des systèmes sociaux et économiques. Par ailleurs, pour entreprendre les activités de programmation, de formulation de projets et de leur mise en œuvre, il est nécessaire de faire intervenir plusieurs secteurs et disciplines.

Il y a intersectorialité et interdisciplinarité or, faire travailler ensemble, en synergie différents secteurs d'activité économique et sociale ou faire intervenir l'ingénierie ou la technicité de différentes disciplines n'est pas chose aisée : aménagistes, géographes, écologues, urbanistes, ingénieurs, anthropologues, sociologues, économistes, agronomes, forestiers.... doivent intervenir, en équipes, car on ne peut espérer avoir une compréhension correcte des

réalités locales complexes à travers l'optique restreinte voire réductrice d'une seule discipline ou d'une seule spécialité. Par ailleurs, l'interactivité des secteurs et la dynamique qui accompagne le développement n'est pas de gestion facile à appréhender ou à gérer.

Diversité : Il y a diversité des besoins entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les vieux... diversité des données foncières géographiques et juridiques, diversité du relief, de fertilité des sols, de ressources hydriques, des conditions climatiques qui conditionnent le potentiel agricole ou forestier....

Enfin, diversité des attentes et des priorités ce qui entraîne dans le cadre des programmes de développement local une diversité de projets :

-Projets à caractère économique visant la production de biens et de services faisant l'objet d'une commercialisation effective. *Exemple* : projet de développement agricole, artisanal, industriel, touristique.

-Projets n'obéissant pas à une logique commerciale et fournis gratuitement aux populations locales et projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations...*Exemple* : projets de formation professionnelle ou de vulgarisation agricole ou projet de développement d'infrastructure routière. Projet d'éducation nationale, de santé publique, de réseau de distribution d'eau potable ou d'assainissement, projets de prévention de l'environnement ou d'appui institutionnel.

Conclusion du chapitre

Les démarches de transfert de la thématique du développement territorial posent un nombre de questions et, en premier lieu, celle du sens de la notion de « territoire » dans les pays du sud.

Les autorités locales ont tendance à ne considérer que le territoire « donné », issu des organisations administratives héritées du colonialisme, au détriment des territoires « construits », au travers de la coordination d'acteurs.

Chapitre 2 : Etat des lieux des projets de développement de la commune de Tizi-Ouzou et présentation du projet de forêt récréative à Harouza



Figure 1: La ville de Tizi-Ouzou vue de Betrouna, source : prise par nous-même.

Introduction du chapitre

La wilaya de TIZI-OUZOU fait partie des 10 wilayate formant la région Nord

Centre du pays (ALGER, AIN DEFLA, BEJAIA, BLIDA, BOUIRA, BOUMERDES, CHLEF, MEDEA, TIPAZA et TIZI-OUZOU).

La région Nord Centre étant marquée par une forte pression sur les ressources naturelles rares (littoral, hydraulique, forêts, foncier ...), la prise en compte des enjeux environnementaux doit être systématique.

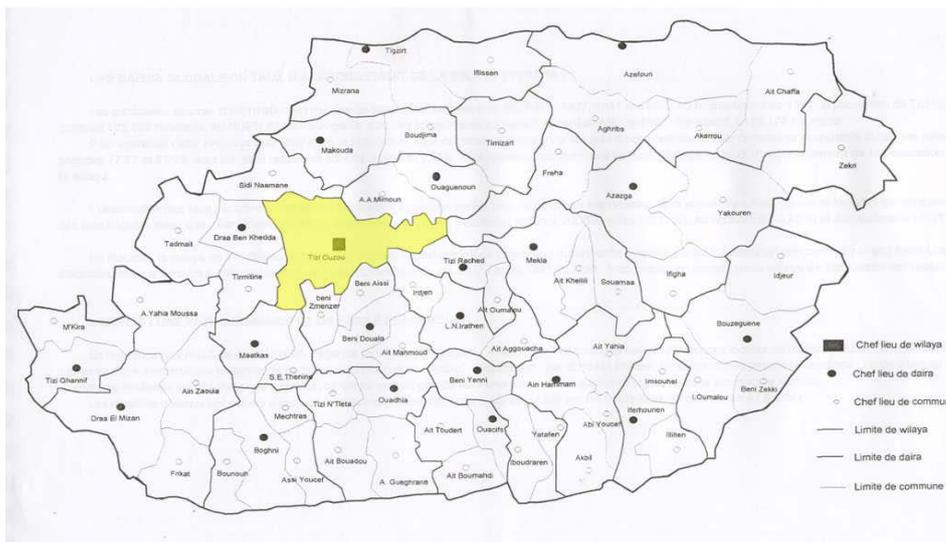
Tizi-Ouzou, en kabyle : *Tizi-Wezzu* : est une commune algérienne de la wilaya de Tizi-Ouzou dont elle est le chef-lieu. La ville est située à 100 km à l'est de la capitale Alger, à 125 km à l'ouest de Bejaïa et à 30 km au sud des côtes méditerranéennes. Avec 149 927 habitants

au 31/12/2015²⁰, Tizi Ouzou est, en termes de population, la deuxième ville de Kabylie après Bejaïa.

Section 1 : Présentation du lieu de l'étude : la commune de Tizi-Ouzou

1-1- Situation géographique

Située au centre-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou, la commune de Tizi-Ouzou touche les communes de Draa Ben Khedda et Tirmatine à l'ouest, de Maâtkas au sud-ouest, de Souk El Thenine, Beni Zmenzer et Beni Aïssi au sud, d'Irdjen au sud-est, d'Ouaguenoun et Tizi Rached à l'est et Djebel Aissa Mimoun au nord-est. Elle couvre une superficie de 10 236 hectares. Les coordonnées géographiques de la commune au point central de son chef-lieu valent respectivement 36° 43' 00" Nord et 4° 03' 00" Est.



Carte1 : Situation géographique de la commune de Tizi-Ouzou dans la wilaya, source : plan d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou, rapport de synthèse.

²⁰Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015.

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou



Carte 2: Délimitation de la commune de Tizi-Ouzou, Source : Google.



Carte 3: géolocalisation de la commune de Tizi-Ouzou sur la carte de l'Algérie, Source Google.

La Commune de Tizi-Ouzou a une position stratégique, pratiquement au centre géométrique de l'ancienne Wilaya de Tizi-Ouzou avec à l'Ouest l'actuelle Wilaya de Boumerdes et au Sud Est, l'actuelle Wilaya de Bouira. Depuis le découpage administratif de

1984, la ville et la commune de Tizi-Ouzou se retrouvent au seuil de la Kabylie, point d'articulation entre plaine et montagne²¹.

La ville de Tizi-Ouzou est le lieu d'aboutissement de 04 routes nationales (RN 12, RN 72, RN 30 et RN 15) et de 05 chemins de wilaya (cw 128, cw 100, cw 147, cw 02 et cw 174).

1-2- Les reliefs

Son relief, caractérisé par 60% de montagnes, 30 % de collines et 10 % de vallées, fait d'elle un point d'articulation entre plaine et montagne du Djurdjura (collectif DAHMANI).

La ville de TIZI-OUZOU, «Col des Genêts», permet une communication aisée, marque l'accès à l'espace montagnard et occupe ainsi une position toute particulière de « Porte ».

Elle s'élève à 250m d'altitude, au pied du massif du Belloua, au Nord, qui culmine à 650m. Au sud, on trouve le vieux massif des Hasnaoua, à plus de 600m d'altitude. A l'Est se situe la vallée du Sébaou (100m d'altitude). A l'Ouest, juste après le bourg Boukhalfa, la ville s'ouvre sur les petites vallées de Drâa-Ben-Khedda et de Sidi Nâamane.



Carte 4 : Vue aérienne sur l'entrée est de la ville de Tizi-Ouzou

²¹ Révision PDAU Tizi-Ouzou, Edition finale, AMENAGEMENT ET REGLEMENT. Déc 2008.

(En avant plan, la vallée de l'oued Sébaou, à droite, le mont Beloua, à gauche, le mont Hasnaoua et la rocade Sud, en arrière-plan la zone de Draa Ben Khedda, au centre, le Bordj et sa couronne verte culminant sur le col des genêts).

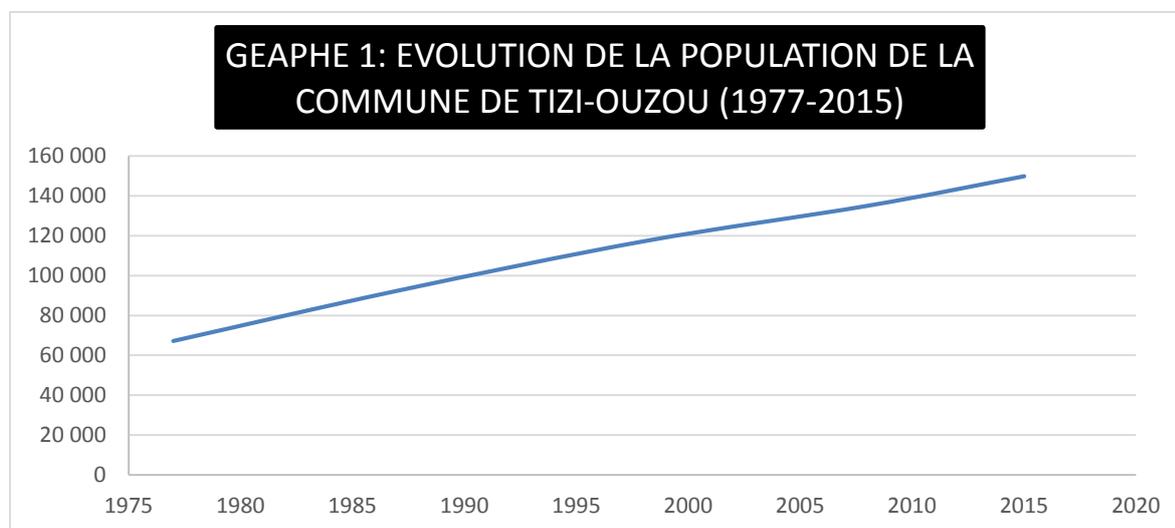
1-3- L'évolution de la population

En 2008, la population récente de la commune de Tizi-Ouzou était 135 088 habitants. En 1998 une enquête par sondage estimait la population à 117 259 habitants. L'évolution de la population serait de 3% entre 1977 et 1987²².

Tableau 2 : Accroissement de la population de la commune au cours des quatre derniers recensements de Tizi-Ouzou :

RGPH	1977	1987	1998	2008	2015
Population communale	67 225	92 412	117 259	135 088	149 927

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015



Source : Données annuaire des statistiques 2015 + Travail personnel.

Aujourd'hui la population totale de la ville de Tizi-Ouzou est estimée à 149 927 habitants Cette augmentation de la population est due pur une grande part à trois facteurs principaux :

²²Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015.

-L'exode rural et la migration interne ;

-L'accroissement naturel ;

-La création d'activités structurantes induites par les plans de développement

1-4- Répartition spatiale de la population selon les strates urbaines et rurales

Compte tenu des critères arrêtés par l'Office National des Statistiques, définissant la population urbaine et rurale, l'ensemble de la population de la commune de Tizi-Ouzou est répartis comme suit :

Tableau 3 : Répartition spatiale de la population selon les strates urbaines et rurales

La commune	Population urbaine		Population rurale		La population Totale de la commune
Tizi-Ouzou	115 770	77%	34 157	23%	149 927

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015.

1-4- Villages environnants

Actuellement, la commune est composée de Tizi-Ouzou, agglomération chef-lieu, et des agglomérations secondaires :

_ **Redjaouna** (Sidhi-Belloua), sur les hauteurs nord de la ville. Il fut l'un des premiers villages de Kabylie à être électrifié. Son emplacement représentait un point stratégique pour l'armée française.

_ **Boukhalfa** (Autrefois Aït-Boukhalfa), aujourd'hui totalement intégré à l'espace urbain, en un quartier à part entière. Il regroupe d'importantes infrastructures telles la Faculté de Droit, de nombreuses résidences universitaires, lycées, écoles, gare ferroviaire et accueillera sur son territoire le nouveau complexe olympique de la ville, de même qu'y seront implantés une gare routière, l'opéra, le nouveau CHU de Tizi Ouzou (Centre Hospitalier Universitaire).

_ **Tala Athmane (Tala Setman)**, troisième grand village, après ceux de Boukhalfa et Rdjaouna.

_ **Oued Aïssi** est le nom donné à la partie de la vallée du Sebaou traversée par Asif Aït Âisi (du nom de la rivière des Aït Aisi). À quelque dix kilomètres de la ville de Tizi Ouzou, abrite la zone industrielle dite Idir Aïssat et le premier centre universitaire de Kabylie, à Irhallen, d'où est partie la revendication identitaire et politique berbère en Algérie. En plus de ces infrastructures, ce lieu-dit abrite une cité universitaire, un hôpital psychiatrique (Hôpital Dr Hanafi Fernane) non loin du barrage de Taksebt.

_ **Sikh Oumeddour**, est un lieu-dit à environ dix kilomètres à l'est de la ville.

_ **Abid-n-chamlal** (Abid-Chamlal) au croisement des RN 15 et 12 à proximité de la zone industrielle et de l'Hôpital Dr Hanafi Fernane.

_ **Irahallen** sur la route des Gorges de Takhoukht

_ **Tazmalt n'El Kaf**, lieu de jonction des rocade sud et nord avec la voie express RN 12.

_ **Timizar Loghbar**, situé sur la route nationale reliant Tizi Ouzou à Ath Ouaguenoune, juste après le pont de Bougie.

_ **Ibetrounen** (pluriel de Abetroun), arabisé en *Betrouna* à 6 km au sud de la ville. C'est un ensemble de plusieurs villages qui commencent par Tassadort, le plus proche de Tizi Ouzou, et se termine par Imezdhathen (imezdaten, Mezdatta) aux limites de la commune de Maatkas. Les autres villages sont l'Ain Meziav, Ikemmoudhen, thighilt ouhamza, Thaarkouvth, Ighil Ouvarouak, Tadarth Oufella.

_ **Hesnaoua**, un ensemble de villages dont : Azib n'Ahmed, Ait-Ahcene, Aït-Mansour, Taddart Tamokrant et Taazibt.

_ **Tazmalt**, village de la commune de Tizi-Ouzou

1-5- La ville de Tizi-Ouzou

_ **La Haute-Ville ou Dechra** : désigne tout ce qui se trouve au-delà du boulevard du Nord. Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ville. Ces quartiers datent de la période d'avant l'occupation coloniale. Les rues y sont très étroites et les habitations traditionnellement basses. Dechra renferme encore bon nombre de vestiges datant de la période ottomane avec notamment des maisons kabyles typiques, des mosquées (Lalla Saida, Lalla Dmaniya) des écoles coraniques, la résidence des Aït-Kaci (sorte de palais résidentiel des maîtres de la région à cette

époque. La Haute-Ville se décompose elle-même en plusieurs quartiers dont Zellal, Ain-Halouf, Ain-Soltane, Thazougart, Tabenalit, Bordj Hmar et Ihammouthen.

_ **Le centre-ville** : il concentre l'essentiel de l'activité culturelle (maison de la culture, cinémas, théâtre et maison de l'artisanat), éducatives (nombreux lycées, et centres de formation, académie régionale, école paramédicale) commerciale, financière, bancaire, hôtelière, administrative (mairie, siège de la daïra, siège de la wilaya et le tribunal). De même que l'essentiel des infrastructures de santé s'y trouve : l'Hôpital Nedir Mohamed (regroupe l'essentiel des services du CHU de Tizi-Ouzou), la Clinique Tassadat Sbihi de Gynécologie-Obstétrique, la Clinique dentaire, le centre d'appareillage pour personnes handicapées et la Caisse d'assurance maladie. Le centre-ville est réparti sur différents quartiers tels Les Bâtiments Bleus, Les Genêts, Le Djurdjura, La Cité du 20 août et Les Eucalyptus. Le centre-ville s'est développé autour ou dans le prolongement de l'avenue Ramdane Abane dite "la Grande-rue" , qui est la principale artère marchande de la ville.

_ **En périphérie du centre-ville** : Les Cadis, la cité Million, la Cité des Fonctionnaires, Bekkar, Berchiche, la Cité du 5 juillet, les Tours-Villas, Bouaziz, Jolie-Vue,

_ **Tala Allam**, à l'origine un village devenu quartier résidentiel auquel se sont ajoutées diverses infrastructures telles la piscine olympique, nombreux lycées et centres de formation, l'École hôtelière, un centre universitaire, l'hôtel Amraoua et en contrebas sur la route d'Alger une zone d'activité.

_ **Mdouha**, qui abrite la cité universitaire de jeunes filles, le musée de la révolution, le monument aux morts de la lutte de libération nationale, le cimetière de la ville...

_ **La Nouvelle-Ville** : se trouve au sud de la ville. C'est une excroissance composée de plusieurs cités dont la Cité Salah Louanchi, Cité Med Boudiaf, Cité Djurdjura et autres lotissements tels Amirouche, Amyoud, Bouzar. À l'origine, cette nouvelle partie de la ville, construite dès la fin des années 1970, devait supplanter en termes d'activité commerciale le Centre-Ville. Mais quarante ans après, le Centre-Ville demeure le cœur de toute l'activité marchande de la ville de Tizi Ouzou. La Nouvelle-Ville est surtout une zone d'habitation malgré l'apparition de nouveaux boulevards marchands tels Bd Begaz, Bd Frères Belhadj, Bd Belkacem Krim, et l'installation de nombreuses infrastructures (cliniques, directions et antennes administratives). C'est dans la Nouvelle-Ville que se trouve l'essentiel de l'infrastructure de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

_ **Les lotissements du sud-ouest et du nord-est** : Tizi-Ouzou s'est beaucoup agrandi dans ces deux directions. De nombreux lotissements de villas ont été construits, tels que les lotissements Salhi, Hamoutène, Malouli, Sud-Ouest et Veuve Amirouche.

Section 2 : Inventaire des projets locaux de la commune

2-1- Le diagnostic territorial

Les territoires se recomposent, les politiques publiques se territorialisent, les acteurs se constituent en réseaux. Les projets de territoires émergent. Ces transformations affectent la diversité des territoires, et appellent à de nouvelles modalités de gouvernance. Cependant, ce jeu nouveau pour maîtriser les dynamiques en cours est à la recherche de concepts, méthodes et outils d'accompagnement du développement territorial.

Le diagnostic de territoire est un maillon devenu indispensable dans toute approche territoriale. Il apporte des éléments de réflexion pour l'action²³.

2-1-1- Définition du diagnostic territorial

« Le diagnostic territorial est avant tout un outil d'aide à la décision. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses et les potentialités d'un territoire donné. Le diagnostic territorial est à la fois un outil de légitimation d'une démarche globale de territoire, un outil de connaissance de son fonctionnement et un outil de médiation et de dialogue entre ses divers acteurs. D'où l'intérêt de garder une grande souplesse dans la mise en oeuvre des méthodes utilisées²⁴ ».

Le diagnostic territorial met en exergue les caractéristiques, les besoins, les enjeux et les ressources du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

²³ Sylvie Lardon, Vincent Piveteau et Laurent Lelli, « *Le diagnostic des territoires* », in revue Géocarrefour vol. 80/2 | 2005.p1.

²⁴Guy Lévêque – CEP de Florac(2010), « *Les méthodes de diagnostic territorial* », in L'enseignement agricole partenaire des territoires : un guide pour l'action. p. 1/3

2-1-2- Modalités de mise en œuvre d'un diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire intègre toutes les étapes préparatoires à l'action. Il comporte ainsi quatre phases²⁵.

- L'état des lieux proprement dit, c'est-à-dire l'analyse organisée des faits et des actions qui caractérisent un territoire. L'état des lieux consiste souvent à considérer le territoire comme un système organisé et hiérarchisé, dont on analyse à la fois les éléments structurants et les relations entre ces éléments.
- La détermination des enjeux : c'est la formulation en termes économiques, sociaux ou environnementaux des effets possibles de dynamiques à l'œuvre.
- Le choix d'une stratégie : c'est la hiérarchisation des enjeux et la formulation d'un jugement sur les dynamiques observées.
- La proposition de pistes d'actions possibles : c'est l'évocation ouverte, éventuellement chiffrée (en termes d'impact économique, budgétaire, fiscal, social, environnemental) de mesures correctives ou proactives.

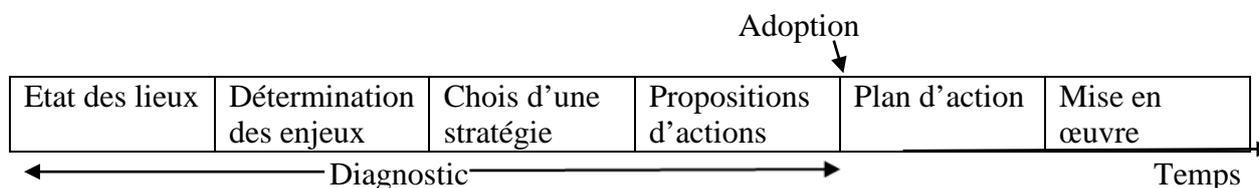


Tableau 4 : Les étapes du diagnostic territorial, source : projet de recherche DATAR, méthode pour le diagnostic du territoire. P 5.

2-1-3- Les objectifs du diagnostic territorial

Les attentes vis-à-vis du diagnostic de territoire sont importantes.

En premier lieu, le diagnostic de territoire doit permettre de formuler un jugement. Ce jugement présente deux aspects.

²⁵ Projet de recherche DATAR - Méthodologie pour le diagnostic de territoire, Réalisé en collaboration avec l'ENITAC Clermont-Ferrand, le CRENAM (Université de St Etienne), le CEMAGREF (UMR 3S Montpellier), l'ENS Lettres et Sciences Humaines (Lyon), GEODE (Université de Toulouse le Mirail), l'ENFA Toulouse et le CEP de Florac. Avril 2001 – Février 2004

Il porte sur la cohérence du territoire : qu'est-ce qui fait l'unité ou le sens de l'espace étudié ? Compte tenu de la problématique, l'espace étudié est-il correctement délimité ? Il s'agit donc de s'assurer que le territoire étudié constitue effectivement un « système ».

Il porte également sur la « viabilité » du territoire. Le territoire est-il un territoire de « projet » ? Est-il doté en porteurs de projets ? Il s'agit donc de s'assurer, qu'au-delà de sa spécificité, le territoire est un enjeu pour ses acteurs.

En second lieu, le diagnostic de territoire doit permettre d'accompagner un changement. On attend de lui qu'il fournisse l'opportunité d'une concertation, voire d'une mobilisation des acteurs. Le diagnostic de territoire peut être dans certains cas un révélateur, pour une prise de conscience et une reprise en main du devenir et de la vie du territoire. Mais on peut également l'utiliser pour préfigurer un observatoire du territoire. Il est en effet important que le diagnostic de territoire soit une image de référence, à laquelle on puisse se rapporter ultérieurement pour mesurer les changements et évaluer la portée des politiques et des mesures prises.

Tableau 5 : Les finalités du diagnostic de territoire

	Le Diagnostic décrit un état	Le diagnostic s'inscrit dans un processus
Le diagnostic apporte un jugement	Le diagnostic permet de juger de la cohérence du territoire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fait-il système ? ➤ Quels sont les interactions et les éléments essentiels 	Le diagnostic permet de juger de la « mobilisation » des acteurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Y a t-il une volonté à faire bouger les choses ? ➤ Y a t-il une capacité à faire bouger les choses
Le diagnostic apporte un changement	Le DT fournit une image de référence qui sert ensuite dans l'évaluation <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'où part-on ? ➤ Que veut-on modifier ? 	Le diagnostic est un moment de mobilisation des acteurs autour d'un projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Que voulons-nous faire ? ➤ Que pouvons-nous faire ?

Source : Projet de recherche DATAR, méthode pour le diagnostic du territoire. P 06.

2-2- La notion de projet

La notion de projet, bénéficie d'une pluralité d'approches qui se distinguent les unes des autres en fonction des points de vue à partir desquels elle est appréhendée. Ainsi, dans le

cadre de notre mémoire, l'accent sera fondamentalement mis sur les définitions prises en compte par les spécialistes de la gestion de projet.²⁶

2-2-1- Définition de la notion de projet

La norme X-50 de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) définit le projet comme : *"une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir "*.

Selon le Project Management Institut (PMI), un projet est toute activité réalisée une seule fois, doté d'un début et d'une fin déterminée et qui vise à créer un produit ou un savoir unique. Il peut nécessiter la participation d'une seule ou de milliers de personnes. Sa durée peut être de quelques jours ou de plusieurs années. Il peut être entrepris par une seule organisation ou par un groupe d'organismes intéressés.

2-2-2- Gestion de projets

La gestion ou le management de projet est l'application des connaissances, des compétences, des outils et des méthodes de gestion nécessaires à l'accomplissement des activités d'un projet, cela en vue d'atteindre ou de dépasser les besoins et les attentes des parties prenantes du projet. C'est en somme, assurer la gestion efficace du projet. Gérer, c'est tirer le meilleur parti possible des ressources dont on dispose et dont on est responsable en vue d'atteindre des résultats précis. Les principes fondamentaux de la gestion sont : la planification, l'organisation, l'identification et la mobilisation des ressources, la supervision et le contrôle. Appliquée au domaine de la gestion de projet, la gestion devient l'art de diriger et de coordonner des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières au cours du cycle de vie d'un projet, pour obtenir des objectifs précis, attendus par un client (Henri FAYOL, théorie de l'administration).

En définitive, la gestion de projet ou conduite de projet est une démarche visant à structurer, assurer et optimiser le bon déroulement d'un projet. Gérer et animer un projet c'est d'abord savoir en négocier l'objectif mais aussi mettre en œuvre les compétences et outils de l'analyse fonctionnelle, de planification, gérer un budget, maîtriser des risques, animer et

²⁶ Séminaire management de projet, Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou 16 au 21 mai 2009.

motiver une équipe-projet tout cela en conciliant les intérêts du maître d'ouvrage et des parties prenantes.

3-2-2- Cycle de vie du projet

On peut retenir en règle générale, les quatre grandes phases suivantes du cycle de vie d'un projet :

- l'identification et la définition (conception) du projet,
- la planification du projet,
- la réalisation du projet,
- la clôture du projet.

3-2-2-1- Phase de planification du projet

Il s'agit ici de préciser l'objet du projet, d'affiner les différentes études de faisabilité pour en faire des études plus précises et détaillées, permettant de retenir un concept définitif de projet et de procéder aux diverses formes de planification opérationnelle du projet :

- planification de la structure et des activités ;
- planification des ressources humaines et matérielles ;
- planification des responsabilités de gestion ;
- planification des ressources financières et budgétisation.

Cette phase s'achève avec la rédaction du plan global du projet, c'est-à-dire le Mémoire d'Avant-Projet (MAP).

3-2-2-2- Phase de réalisation du projet

C'est à proprement parler la phase d'exécution de l'objet, c'est-à-dire du contenu du projet. Elle aboutit à la livraison des principaux produits et services du projet. A cette phase, les grandes opérations suivantes sont réalisées :

- la direction du projet ;
- la coordination du projet ;
- le contrôle de l'avancement et des coûts du projet ;

- le contrôle de la qualité du projet ;
- la gestion des changements apportés par le projet.

3-2-2-3- Phase de clôture du projet

La phase de terminaison ou de clôture du projet est l'aboutissement naturel du projet, la fin de son cycle de vie. Elle permet de mettre à la disposition du client (promoteur) le livrable définitif avec toutes ses spécifications contenues dans le cahier des charges.

2-2-4- Où on est le projet de Harouza ?

L'étude de la réalisation de la forêt récréative à Harouza a été confiée à la direction de l'environnement disposant d'une enveloppe spécifiée, venant du ministère de l'agriculture et du développement rural, le projet s'intitulait « réalisation d'un parc citoyen dans la commune de Tizi-Ouzou », par manque d'assise foncière adéquate, le projet a été transféré à la conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Selon un entretien avec la directrice de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, le projet est passé devant la commission de wilaya pour approbation, Le projet de la forêt récréative sera réalisé, après approbation de l'étude, par les services de la conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2-3- Les plans communaux du développement

2-3-1- Définition des PCD

Les PCD sont des enveloppes destinées à des communes notamment défavorisées et celle situées dans à promouvoir. Ils permettent de répondre à des besoins immédiats des citoyens de ces communes vues leur faible montant du moins dans les communes déshéritées ou de montagnes.

2-3-2- La réglementation des PCD :

Le décret législatif no : 98-227 du 13 juillet 1998, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat stipule dans ses articles que :

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget général de l'Etat, le présent décret, précise les procédures d'inscription, de financement et de suivi, afférentes aux dépenses d'équipements publics de l'Etat.

a- Celles relatives aux équipements publics centralisés :

Dits : Programmes Sectoriels Centralisés, PSC, objets de décisions établies par des ministres compétents à leur indicatif ou à l'indicatif des établissements publics administratifs EPA.

b- Celles relatives aux équipements publics décentralisés :

Constitués par les programmes sectoriels déconcentrés PSD et les plans communaux de développement PCD, objet de décisions établies par le Wali.

c- Les équipements publics relevant des PCD :

Fait l'objet d'une autorisation de programmes globaux par wilaya, notifiée par le ministre chargé des finances, après concertation avec le ministre chargé des collectivités territoriales. Ce programme s'articule autour des actions prioritaires de développement, principalement celles d'alimentation en eau potable AEP, d'assainissement, de réseau de désenclavement. Il est établi par les services compétents de la wilaya après avis des services techniques locaux en privilégiant les communes les plus défavorisées notamment dans les zones à promouvoir.

2-3-3- Gestion et suivi des PCD :

La loi 90-09 de 07 Avril 1990 relative à la wilaya, et celle de 90-08 du 07 avril relative à la commune, précisent qu'il faut encourager l'esprit d'initiative des communes et simplifier les procédures de liaison avec la wilaya.

La wilaya anime et contrôle l'exécution des PCD. La commune est chargée de la réalisation, et la gestion et l'entretien des infrastructures communales.

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

Les PCD constituent un progrès, qui, malgré leurs insuffisances, ont permis l'unification des procédures qui permettent aux wali d'assurer un contrôle et un suivi des opérations.

Le wali peut intervenir en cas de nécessité pour retirer une opération dans l'exécution d'un projet entraînant l'inutilisation d'une part ou tous les crédits de paiement, et peut aussi, sur proposition du P/APC et sur avis du conseil exécutif de la wilaya, modifier l'autorisation de programmes dans la limite de l'autorisation de programmes globaux, et il peut procéder à un virement de crédits de paiement d'un chapitre à un autre.

Le P/APC a pour rôle, dans la gestion des PCD, l'établissement d'une situation comptable des crédits de paiement pour chaque chapitre et chaque mois, et aussi le bilan financier et physique de toutes les opérations inscrites dans la nomenclature communale et ce chaque trois mois.

Toute cette organisation qu'on vient de voir à des objectifs à atteindre et nous verrons les objectifs sociaux des PCD.

2-3-4- Situation des PCD de la commune de Tizi-Ouzou arrêtés au 09/10/2016

Il est important que de signaler la quasi-totalité des projets de la commune de Tizi-Ouzou demeurent des projets sectoriels, Pour la période 2009-2013, le montant des programmes envisagés proposés par la wilaya est de l'ordre de 207,463 Milliards de Dinars pour les PSD et de 25 Milliards de Dinars pour les plans communaux de développement (PCD). Néanmoins, les situations des quelques plans communaux arrêtés au 09/10/2016 est comme suit :

TABLEAU 6 : SITUATION FINANCIERE DES PCD ARRETEE AU 09/10/2016

Intitulé du projet	Entreprise chargée de la réalisation	Montant du projet en dinars algérien
Aménagement et revêtement piste reliant le CV 03 « Tamazirt Abdeslam » à l'école Ait Ahcene sur 3300ml.	SARL ETRO BOUKAIS	39 490 834,50
Travaux de dallage trottoirs et revêtement en antidérapant entrée Est marché de proximité (station CHABANE vers stade 1 ^{er} Novembre de Tizi-Ouzou).	EPE/ERGR DJURDJURA /SPA BRAHIMI Malik	9 481 043,28
Plantation d'arbres à travers les	Plantation d'arbres à travers les	

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

rues et cités de la ville de TIZI-OUZOU.	rues et cités de la ville de TIZI-OUZOU.	12 043 980,00
Réhabilitation de l'axe ABDENOURI SAID (HASNAOUA)	SARL BATI ETANCHE	9 905 103,00
Réhabilitation de l'axe menant du BOULEVARD KRIM BELKACEM à l'entrée de l'université bastos I	SARL BATI ETANCHE	11 632 140,00
Réhabilitation de l'axe menant du BOULEVARD KRIM BELKACEM à l'entrée de l'université bastos I	SARL BATI ETANCHE	11 632 140,00
Réalisation d'un terrain de jeux (y compris gazon synthétique), à TALA ALLEM	ETB CHAKIR Rachid	8 264 703,33
Aménagement de l'antenne de mairie de BOUKHALFA	SNC BELLOUA BAT	7 122 738,29
Etude et Réalisation d'une antenne administrative à Rehahlia Tizi-Ouzou.	BET ARCHI SEF SEBKI Farida	386 100,00
Réalisation d'un terrain de sport de proximité (FOOTBALL) en gazon synthétique cité Million	ETP KASI ABDELWAHAB	5 893 524,00
Réhabilitation de l'axe rue BOULILA vers lotissement Salhi cimetièr	GGTPS HADJOU Mohamed	13 684 000,00
Réalisation du réservoir de capacité de 500 m3 à Betrouna Tizi-Ouzou	SARL EPCTRB ZEMOUCHE	6 819 168,80

Source : la commune de Tizi-Ouzou, service des marchés publics, 2016

Tableau 7 : Construction scolaire de l'enseignement publique arrêté au 09/10/2016

Intitulé	Entreprise chargée de réalisation	Montant du projet en Dinars algérien
Etude, Construction et équipement 01 GS D1+01 logement à l'école primaire ZONE DE DEPOT TIZI-OUZOU	BET TAMAZIRT Karima	1 254 503,25
Etude, réalisation, et équipement d'une cantine de 200R/250 m2 à l'école ALI BELKACEM BOUKHALFA	BETBOUDIAF Sonia SNC ARBI BOUTELDA	Montant étude 286 650 11 578 865,22 9 462 070,80
Etude, construction et équipement d'une cantine scolaire de 200 rations à REDJAOUNA	ETBHP AIDROUS L'yazid	6 626 970,38 4 123 325,70
Etude et suivi pour la réalisation d'un groupe scolaire type B et 01 logement d'astreinte à la ZHUN de Tizi-Ouzou	BET SEBKI Farida	787 468,50

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

la réalisation d'un groupe scolaire type B et 01 logement d'astreinte à la ZHUN de Tizi-Ouzou	Entreprise CGCB	45 979 426,35
Bibliothèque communale	BET TAHAR Fariza	622 966,50

Source : la commune de Tizi-Ouzou, service des marchés publics, 2016.

Section 3 : Présentation générale du projet du projet de forêt récréative à Harouza

La forêt Algérienne couvre environ 4 Millions d'ha, soit moins de 2% de la superficie du pays, la vraie Forêt ne représente cependant que 1,3Millions d'ha, le reste étant constitué de maquis .Le déficit forestier représente aujourd'hui environ 3,8 Millions d'ha. L'effort national destiné à étendre la couverture forestière n'arrive même pas à compenser les pertes dues principalement aux facteurs anthropiques, incendies, surpâturage et l'exploitation anarchique de la Forêt, la végétation forestière est par conséquent en constante régression (DGF., 2004).

La wilaya de Tizi-Ouzou est constituée de 38% de forêts qui s'étendent sur une superficie de 195 000 hectares dont 112 000 hectares de végétation ligneuse, composée de forêts, maquis, matorrals. Les forêts s'étendent sur 45 000 hectares composés essentiellement de chêne de liège sur 24 000 hectares, chêne Zen sur 5 000 hectares et 3500 hectares de chêne afars. On trouve aussi un peu de résine et de cèdre au niveau de la montagne du Djurdjura. Le reste c'est des maquis et des matorrals.²⁷

²⁷ Concervation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou, Présentation du Secteur Forestier, Décembre 2015.

3-1- Situation géographique de la forêt de Harouza

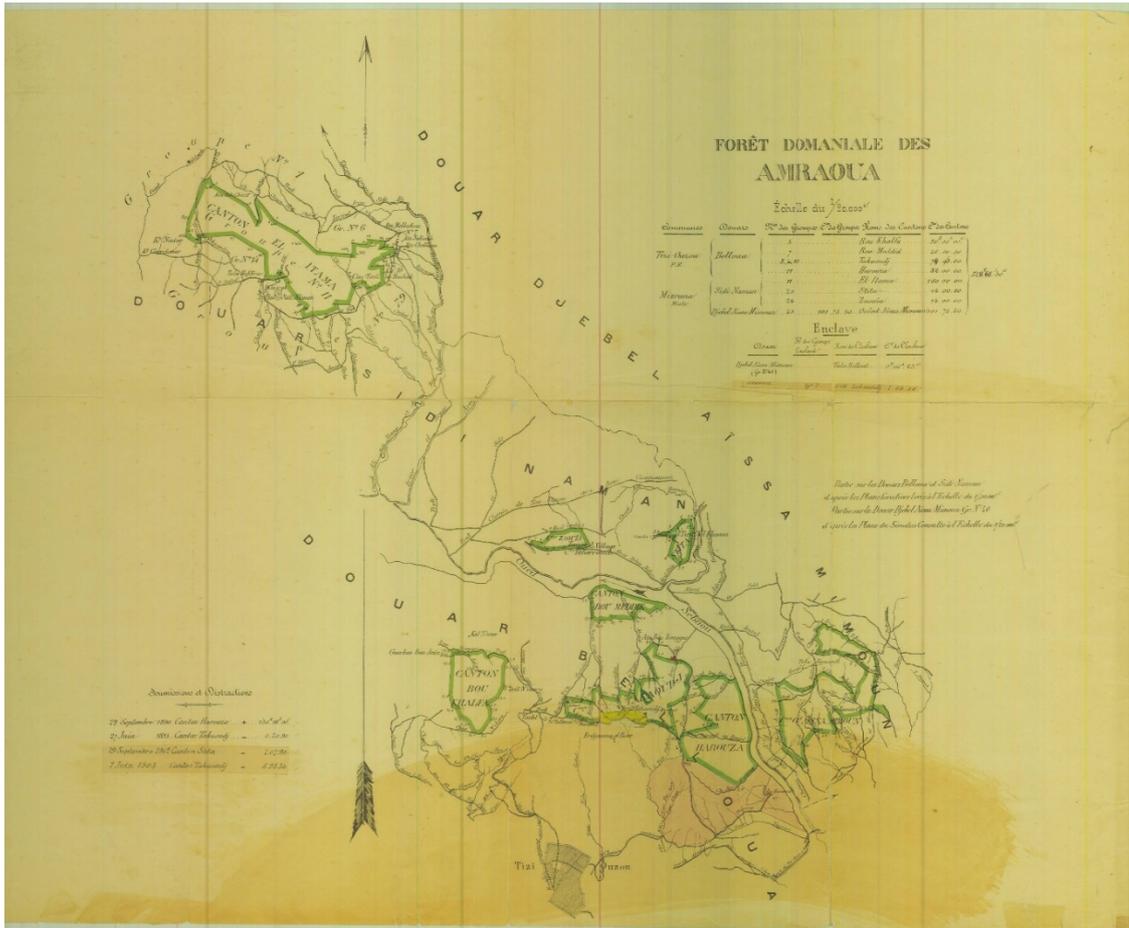


Figure 2 : La forêt de Harouza, Source : La conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou.

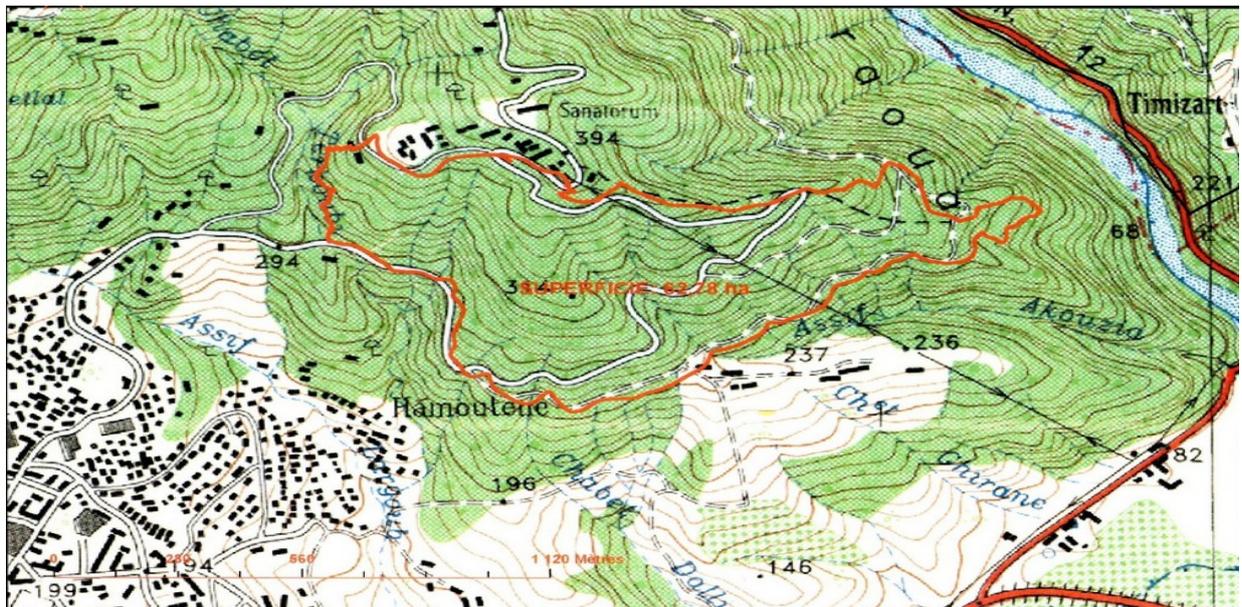
La forêt récréative se localise à la forêt domaniale des AMRAOUA qui est située sur le mont de Redjaouna, celle-ci regroupe un certain nombre de contons : Boukhalfa, Bou meddid, Takaoudj, El itama, Stita, Zaouia et enfin Harrouza qui est seulement concernée par la réalisation de ce projet de forêt récréative²⁸, la forêt de Harouza s'étend sur une superficie de 82,78 h, l'espace récréatif occupera 63h.

²⁸Le sénatus-consulte du 22 avril 1863 est une loi, voté par le Sénat français sous le Second Empire, visant à organiser la propriété foncière en Algérie et à délimiter les territoires des tribus et des douars

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou



Carte 5 : La forêt domaniale des AMRAOUA (Sénatus consulte), source : la conservation des forêts de TO



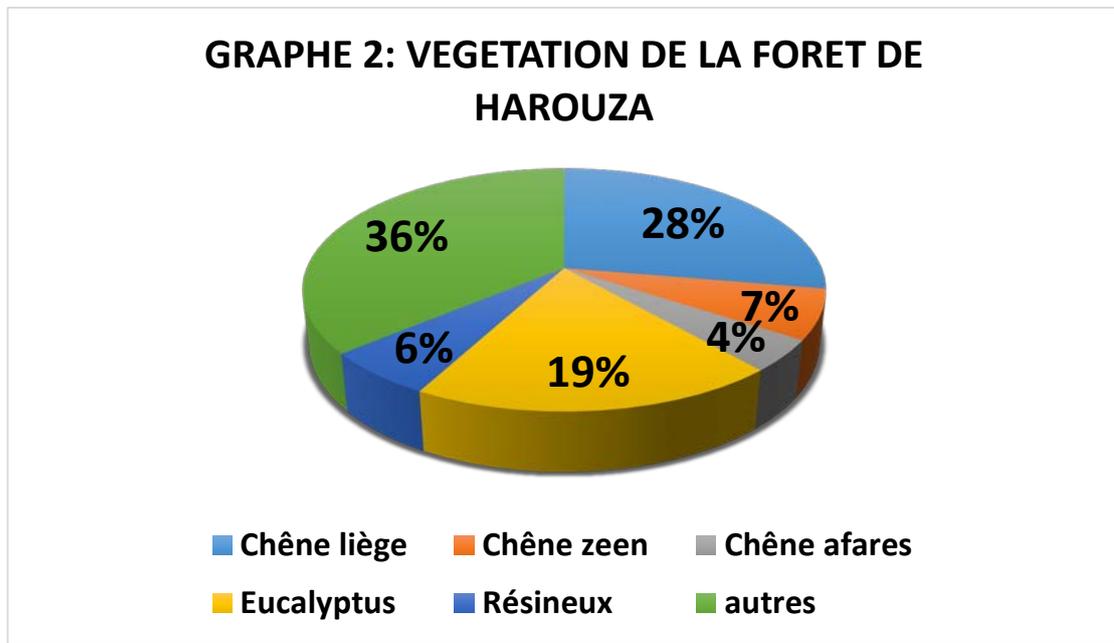
Carte 6 : délimitation de la forêt de Harouza. Source : La direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3-2- La végétation

Chêne liège : 23 Ha ; Chêne zeen : 5.5 Ha ;

Chêne afars : 3.5 Ha ; Eucalyptus : 6 Ha ;

Résineux : 5 Ha ; Autres : 29 Ha.



Source : Données conservation des forêts + travail personnel.

3-2- Les atouts de la forêt

La forêt de Harouza est caractérisée par des particularités et des atouts qui se différencient aux autres forêts de la Wilaya de Tizi Ouzou et qui permet de jouer le rôle de poumon de la Ville de Tizi Ouzou, parmi ses potentiels nous pouvons citer :

- Une superficie de 82 ha.
- L'existence de des pistes et des sentiers dans la forêt.
- Elle est localisée à proximité de tissu urbain de la Ville de Tizi-Ouzou, la forêt de Harouza est facilement accessible à la population²⁹ .

²⁹ AHMED ZAID M., 2008, Note de lecture pour la Revue « *Espaces et Sociétés* » de l'ouvrage de Nadir BOUMAZA et al., *Villes réelles, villes projetées. Villes maghrébines en fabrication*, Maisonneuve & Larose, Paris,

3-4- Plan d'aménagement de la forêt de Harouza

3-4-1- Quelle stratégie pour la forêt de Harouza ?

Si nous nous reportons au dictionnaire, nous appellerons forêt saine-mieux peut être, forêt en bonne santé, une forêt qui fonctionne normalement en résistant victorieusement aussi bien aux ravageurs animaux et végétaux qu'aux aléas climatiques.

Réaliser l'aménagement d'une propriété forestière consiste ainsi à analyser la situation écologique, économique et sociale, déterminer les objectifs de gestion et planifier les travaux sur une durée généralement comprise entre 10 et 25 ans (Dubourdien, 1997).

Les forestiers considèrent que la forêt remplit trois fonctions : production, protection et récréation et, pour fixer les objectifs des aménagements, ils établissent souvent une hiérarchie entre ces trois fonctions, l'une d'elle étant considérée comme prioritaire, et les deux autres lui étant subordonnées. La production est prioritaire dans la plupart des forêts tempérées, la protection dans certaines forêts montagne, et la récréation dans certaines forêts périurbaines, qu'en est-il en forêt de Harouza.

La forêt de Harouza a été réalisée dans le but de protection de sol de la montagne et de restauration de paysage forestier à Tizi-Ouzou. En raison de sa proximité de la Ville de Tizi-Ouzou, la fonction de récréation est considérée comme prioritaire dont l'objectif est de servir un lieu de promenade, de détente ou de sport. L'application de techniques de gestion forestière dans un but de production est difficilement compatible du fait de l'importance de la présence humaine et de la valeur paysagère à préserver, donc la forêt de Harouza n'attend pas l'âge d'exploitation, c'est à dire il faut établir des opérations sylvicoles.

La forêt de Harouza subi des travaux d'élagage artificiel réalisée par la conservation des forêts de la ville de Tizi-Ouzou, mais elle a besoin d'autre traitement sylvicole : l'assainissement, l'éclaircie, le nettoyage, coupure des arbres morts, brûlés et malades (coupes sanitaires).

Dans telle situation de dépérissement continue de la forêt de Harouza (surpâturage, attaques parasitaires, l'envahissement du béton...etc.), une stratégie d'aménagement et de réhabilitation doit être adoptée avec des solutions concrètes, et des techniques d'entretien et de conservation en tenant compte le côté écologique, sociable et économique dans le cadre de la gestion durable des forêts.

Dans notre cas, nous allons nous consacrer aux suggestions d'aménagement par Les propositions d'aménagement récréatif.

3-4-2- Les propositions d'aménagement récréatif

3-4-2-1 Définition d'une forêt récréative

La notion de récréation, n'est pas stricte, basée sur des principes associées à la nature, elle s'allie par la force des choses à la forêt. La forêt récréative est une surface boisée, plus au moins étendue, aménagée de façon à ce qu'un public plus ou moins nombreux, d'origine géographique et social très variable, puisse se livrer à des activités récréatives de toutes sortes : allant du repos, à des exercices physiques, en passant par la promenade ou la restauration (Roisin, 1975). Il s'agira donc de satisfaire les amoureux de la nature, les pique-niqueurs, les enfants, les sportifs et autres, en mettant à leur dispositions toutes les infrastructures nécessaires.

L'article 2 du Décret exécutif n° 06-368 du 19 octobre 2006 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi annonce : « il est entendu par « forêt récréative », toute forêt, section de forêt, ou toute formation forestière, naturelle ou plantée, aménagée ou à aménager, relevant du domaine forestier national et destinée à la récréation, à la détente, aux loisirs et à l'écotourisme ».

3-4-2-2 Propositions d'aménagement

Concernant l'aménagement lui-même, il est basé sur une vision rationnelle de la forêt, parmi les activités qu'elles s'adonnent le public en forêt.

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

- Il y a celles qui sont des pratiques actives : les promenades et les jeux d'enfants, etc....

- Des pratiques passives comme la détente. Cependant, les pratiques varient selon les catégories d'âges. En effet, la population jeune s'adonne à des pratiques actives comme les jeux ; les promenades. Les personnes relativement âgées s'adonnent à des activités passives comme la détente et la lecture.

La direction de l'environnement de Tizi-Ouzou, en élaborant l'étude relative à l'aménagement de la forêt de Harouza, nous a signalé les points suivants :

Pour cela, nous nous baserons dans notre projet d'aménagement sur le principe classique qui distingue deux zones :

- Une zone d'accueil dans laquelle s'installera la majorité (70 à 80 %) des visiteurs.
- Une zone de promenade dont bénéficiera l'autre partie des visiteurs. En préliminaire aux choix de l'emplacement des différentes zones, nous préciserons que nous tiendrons compte des indications suivantes :
- Faire le minimum d'interventions.
- Choisir des zones, nécessitant le moins d'interventions.
- Ne pas concentrer les zones sur leurs équipements.
- Faire des équipements très légers, économiques et très diffus.

3-4-2-2-1- La zone d'accueil

Elle est constituée d'un espace clairière permettant la détente, le repos, le calme et l'air pur pour le public qui n'aime pas circuler et recherchant un certain isolement. Le traitement forestier de cette zone, devra tenir compte des goûts et aspirations du touriste. Il s'efforcera donc de rendre l'accueil attrayant. Aussi, il est nécessaire que cette zone soit établie à proximité des voies carrossables, et devra faire l'objet d'une surveillance et réglementation de certaines activités pouvant perturber le silence ou nuire l'espace naturel.

L'emplacement de la zone d'accueil choisi, doit être beau, accueillant et accessible, et offrir toutes les dispositions d'accueil au public.

3-4-2-2-2 La zone de promenade

Si certains visiteurs viennent en forêt, juste pour s'asseoir, discuter, manger et respirer l'air pur ou chercher le calme, d'autres par contre, viennent se défouler et s'adonner à d'autres activités parmi ces pratiques, on citera la promenade, le sport et les jeux.

Pour que celles-ci puissent s'exercer sans porter préjudice au patrimoine forestier, il s'agira de les organiser de façon logique, tout en tenant compte des aspirations des visiteurs d'une part et la capacité de charge du milieu, d'autre part. Le compromis auquel nous devrions arriver, serait le résultat d'une évaluation des capacités d'accueil du milieu, du choix de type d'infrastructure, du choix de leur emplacement et des agressions aux quelles sera soumise la zone choisie.

3-4-2-2-3- Description des travaux qui seront réalisés

- La construction de la clôture de la forêt

Réaliser une clôture d'une longueur de 3000m permettra :

. La délimitation définitive de la forêt périurbaine de Harouza (une clôture avec une composition végétale variée s'il est possible).

. Freiner la propagation du béton vers cette forêt.

. Contrôler et maîtriser les entrées et les sorties de la forêt.

. L'interdiction de l'accès aux véhicules et engins lourds qui déchargent dans la forêt tous les types de déchets.

. La mise en confiance des visiteurs que c'est une forêt protégée.

- Le nettoyage de la forêt

Par le prélèvement de tous les types de débris dans la forêt de Harouza.

- Les travaux sylvicoles

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

Cette opération consiste à appliquer des actions sylvicoles au niveau de Harouza qui permet son aménagement en fonction du régime du projet à laquelle elle est prédestinée garantissant sa propriété et sa sauvegarde.

- Terrassement et pavage des pistes

L'aménagement de 7 km des pistes qui existent dans la forêt en piste de promenade, offrira une bonne circulation et canaliser les mouvements des visiteurs, donc elles seront interdites aux tous types de véhicules.

Réalisation d'une liaison routière entre Redjaouna Boukhalfa (Ouest de Tizi-Ouzou) sur plus de 12 km.

- Fontaines

La réalisation des sources d'eau à partir des sources naturels si elles existent.

- Le parcours sportif

Les sentiers aménagés pour les parcours sportifs intéressent les visiteurs qui exercent le footing, nous pouvons aménager de façon sinueuse, et permettant aux sportifs de se trouver parfois en côté et parfois en pente, de cette manière leurs efforts seront disciplinés et la récupération se fera tout au long du parcours, et celui-ci s'achèvera sur un stade dans la forêt de Harouza.

- Le parking

Ce sont des installations indispensables à l'accueil des visiteurs pour leur majorité véhiculés.

D'autre part, ils serviront aussi à limiter la circulation et la disposition anarchique des véhicules à l'intérieur de la forêt. De cette façon, les dégâts qui peuvent être causés seront beaucoup plus moindres.

- Les aires de repos

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

Les aires de repos seront réparties un peu partout dans la zone d'accueil, il s'agit de l'installation de bancs en bois sur le long des pistes ainsi qu'au niveau des aires de jeux et de pique-nique.

- Les aires de pique-nique

Ces aires sont quelques fois menées à la zone de repos, car dans certains cas, les visiteurs choisissent un coin pour se reposer puis manger ou boire quelque chose.

- Les bancs et les tables

Bien que le sol soit le plus recommandé, avec ces détails naturels à la position statique des visiteurs, l'installation des bancs et des tables, de conformation légère est prévue. Ils seront faits en bois, et leur fondation peut être en béton ou en fer. Le choix de ces installations légères est empreint de beaucoup d'affinités avec la nature.

En effet, de simples rondis de bois de diamètres différentes peuvent servir d'appoint pour le repos ou la restauration. La répartition des bancs et tables-bancs doit être diffuse dans toute la zone d'accueil.

- Les poubelles (Les corbeilles poubelles)

La propreté de la forêt est une caractéristique très importante, qu'il faudrait songer toujours à préserver, nous pouvons prévoir des poubelles en bois ou en fer, pour ces dernières une peinture verte est nécessaire, tout en veillant à les vider périodiquement, ces poubelles seront disséminées en nombre suffisant dans la zone d'accueil, car bien placées, elles n'altéreront en rien le cadre forestier. Au contraire, l'hygiène et la protection de la nature n'ont seront que mieux servie.

- Les sanitaires

Ce sont des éléments indispensables dans un lieu aussi fréquenté que la forêt, leur existence est liée à celle des points d'eau, nous prévoyons leur installation dans la zone d'accueil. Il est nécessaire de veiller à ce que ces lieux soient propres en tant que possible. Les sanitaires sont construites de préférence en bois.

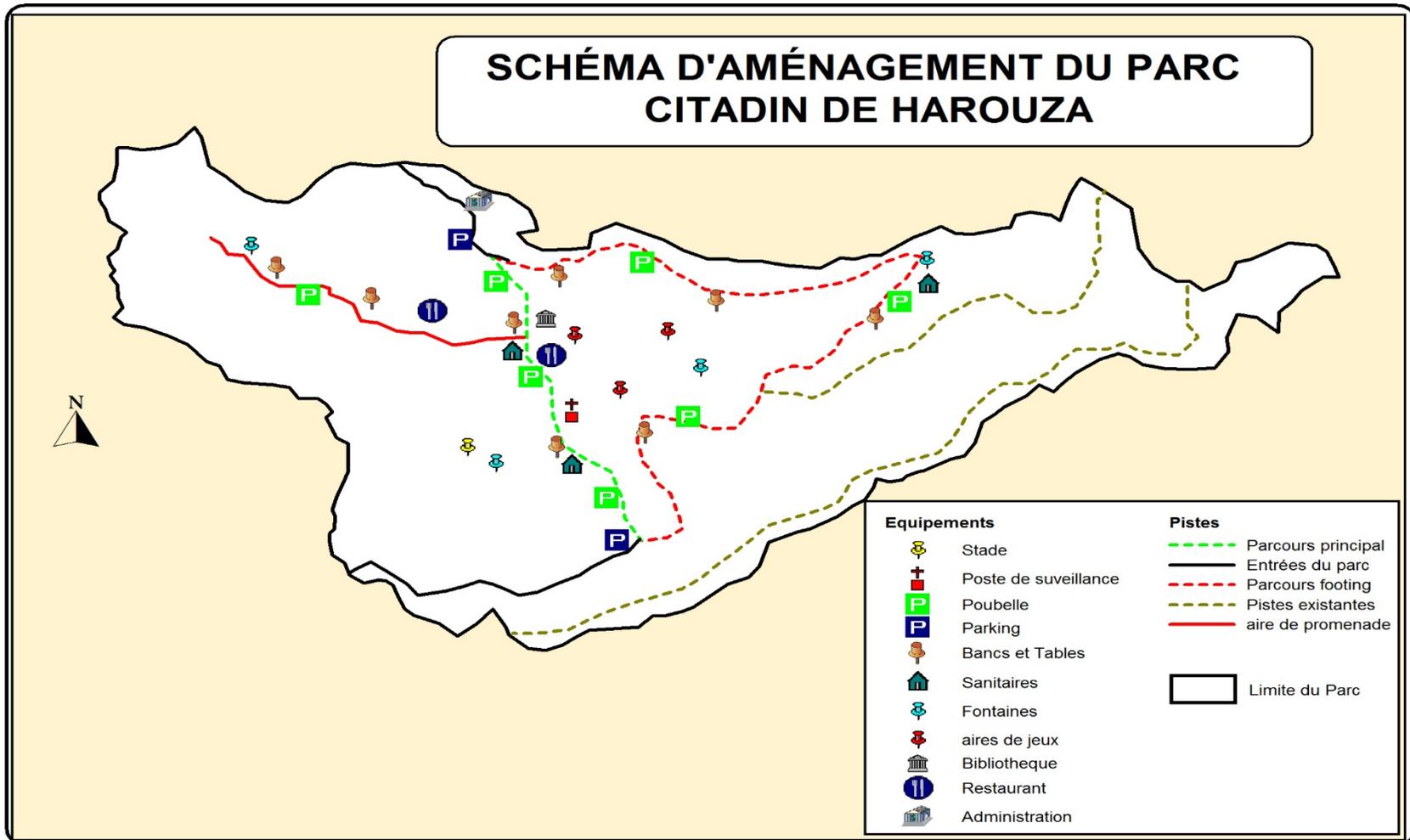
- La signalisation

Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou

Elle est d'une importance relative. Elle servira à guider et orienter les visiteurs vers des lieux de repos, ou des lieux particuliers. Elle peut servir à attirer l'attention des visiteurs sur un écosystème intéressant, ou de faire l'indication ou de faire l'interdiction...etc. Les panneaux de signalisation doit être d'un grand taille (un grand panneau d'identification de la forêt, et d'autres panneaux indiquant la direction des diverses zones, seront implantés de façon adéquate, des panneaux comportant des dessins à but éducatif ou indicateurs sont prévus aussi). Il est envisagé de les fabriquer à partir de bois afin de garder l'aspect naturel de la forêt, notons simplement que ces panneaux seront dispersées pour leur plupart, au niveau des sentiers ou des pistes, qui sont en général, les points de départ vers la forêt.

- Les aires de jeux :

Ce sont des zones qui bénéficient d'une grande affluence et par conséquent peuvent subir un grand effet de la part des visiteurs. Les zones choisies sont à peuplement très clairs odes espaces non boisés sur lequel prendront place les équipements nécessaires.



Source : Carte Harouza + Données environnement + Travail personnel (aide A.Laleg).

Conclusion du chapitre

La ville de Tizi-Ouzou est livrée à une urbanisation envahissante ayant pour conséquence une occupation anarchique et irrationnelle du foncier, à telle enseigne que les autorités locales éprouvent souvent d'énormes difficultés à implanter des projets d'utilité publique, elles ont recours au foncier privé et consentent des frais d'indemnisation qui grèvent sérieusement les coûts des projets. La ville de Tizi-Ouzou est arrivée pratiquement à consommer ses derniers terrains destinés à l'urbanisation

Conclusion de la première partie

La notion du projet ne peut être disjointe de celles du développement et du territoire, car elle agit incontestablement sur le développement territorial en permettant à la fois de valoriser les ressources territoriales, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de créer des richesses à l'échelle locale.

Le projet de création d'une forêt récréative à Harouza est en phase de planification, pour une meilleure efficacité en matière de développement du territoire de Tizi-Ouzou, il est utile de s'intéresser aux acteurs intervenants dans ce projet, les démarches qu'ils mettent en œuvre en vue de se lancer dans la phase de réalisation du projet.

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

Introduction de la partie

La gouvernance locale repose à la fois sur une décentralisation, un territoire et des connexions et de la collaboration entre les différents acteurs territoriaux.

Ces connexions et collaborations sont le fruit d'une volonté collective générée par une proximité institutionnelle et d'une construction territoriale avancée, produite elle aussi par l'existence d'une proximité géographique. Ces connexions et collaborations vont mettre en place un réseau soutenu d'une part par la proximité géographique et d'autre part, par la proximité institutionnelle.

Yann BERTACCHINI retient que le concept de gouvernance fait référence à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste. Ainsi, qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace. Elle fait appel à la fois, à une coordination des actions entreprises par les acteurs, ce qui nécessite donc un processus de synchronisation tel que la planification. Mais aussi, à une cohérence qui sous-entend la reconnaissance des finalités communes à atteindre.³⁰

Cette coordination entre acteurs, qui a pour objectif le développement territorial, repose en réalité sur un diagnostic territorial qui s'appuie notamment sur la détermination des préoccupations communes et la mise en place d'une stratégie d'action coopérative des solutions adoptées.

Cette coordination territoriale établit des collaborations entre plusieurs catégories d'acteurs (institutionnels, élus, économiques, associatifs, patronat, syndicats...etc.). Chacun de ces acteurs a une stratégie de développement propre à ses logiques, ses ambitions. Elles concourent, néanmoins, à alimenter le processus par la production de facteurs de développement. Même si, dans la plupart du temps leurs stratégies sont divergentes ou à l'opposé des autres acteurs. Si, ces stratégies sont articulées par le biais de la concertation, l'échange des informations et la coordination, c'est un véritable atout pour le processus de développement local. Mais, si ces stratégies sont menées de façon séparée, il y aura des

³⁰ BERTACCHINI Y. (2002) : « Concertation territoriale et politique territoriale concertée », Laboratoire Le Pont, Département Services et Réseaux de Communication, Université de Toulon et du Var, 6 p.

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

dysfonctionnements, des déperditions, du gaspillage de la ressource et un frein au processus de développement dans son ensemble.

Dans cette partie nous allons nous pencher vers un éclaircissement de la notion de gouvernance ainsi que la décentralisation et la stratégie tout en s'appuyant sur la réalisation du projet récréatif à Harouza et les retombées économiques et sociales de celui-ci vis-à-vis le développement de la commune de Tizi-Ouzou.

Dans ce qui va suivre, nous allons essayer de traiter les deux points suivants :

Chapitre 3 : La gouvernance locale : Facteur du développement territorial

Chapitre 4 : De la conduite du projet récréatif de Harouza : la coordination des différents acteurs intervenants.

Chapitre 3 : La gouvernance locale : Facteur du développement territorial

Introduction du chapitre

La question du développement local n'est pas l'affaire d'un seul acteur (exemple l'Etat), il est bien entendu un devoir à accomplir de tous. Il apparaît par conséquent que le socle du développement local réside dans l'existence de relation forte entre les différents acteurs locaux.

Ces modes de coordinations font alors référence à la gouvernance locale (territoriale). Celle-ci se présente comme une caractéristique du territoire qui dépolie des mécanismes de coordination spécifiques afin de réguler les comportements des acteurs et leurs interrelations dans l'objectif de construire des ressorts spécifiques, de redéployer des ressources, ou tout simplement de mettre en pied un projet de développement territorial.

Section 1 : repère analytique et rôle de la coordination

La notion de gouvernance, elle désigne un mode consensuel de gestion qui remplace l'autorité immuable inscrite dans les façons de faire imposer par la loi et l'État. D'ailleurs certains auteurs proposent d'aborder la question sous un autre angle et d'appliquer la notion de gouvernance, non plus à la gestion en tant que telle, mais à la nouvelle interrelation qui en est issue. Ainsi J. Kooiman (1993) suggère la définition suivante de la gouvernance : « *le modèle, ou la structure, qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier.* »³¹

Cette définition diffère des définitions courantes, parce que son lieu ou son niveau d'application n'est pas le même. Il ne s'agit plus, en d'autres termes, de désigner un mode de gestion, mais bien de saisir la structure qui émerge de l'interaction. Sous cet angle et selon cette approche, la gouvernance désigne une instance, qu'il s'agisse d'une instance de consultation, de décision, voire une instance du pouvoir. Pour éclairer la distinction, on pourrait dire que cette instance est à la gouvernance ce que l'exécutif est au gouvernement. En

³¹ KOOIMAN Jan, (1993), "Modern governance: New Government-Society Interactions "Edition illustrée, réimprimée, 280 p.

d'autres mots, cette interaction structurée est une instance particulière qui porte un nom, qui a un statut et dont l'action s'inscrit dans une certaine durée. On voit alors tout l'intérêt de cette définition qui permet de distinguer la gouvernance entendue comme protocole de gestion d'avec la gouvernance entendue comme dispositif organisationnel.

3-1- Définition de la gouvernance locale

La gouvernance locale selon (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2004) « *il ne s'agit plus de gouvernement d'unités administratives mais la gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire* » la gouvernance n'est pas donc gouvernement, au sens d'une politique qui administre un territoire, mais une coordination multi scalaire des acteurs privés et public autour d'un projet en vue de résoudre un problème.

La gouvernance locale consiste en un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs conflits et d'exercer leurs droits et obligation à l'échelle locale. Une bonne gouvernance locale est fondée sur plusieurs piliers : la participation des citoyens, des partenariats entre des acteurs clés à l'échelon local, la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des ressources d'information multiples, des institutions de redevabilité et une orientation en priorité en faveur des pauvres (PNUD 2004).

➤ La gouvernance est une forme de coordination

La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usage politique et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des service et à assurer sa légitimité (Le Galès, 2006).³²

Cette définition met d'abord l'accent sur le concept de coordination et ensuite sur l'idée que la gouvernance doit mettre en synergie un ensemble complexe d'acteurs, de règles et de normes.

➤ La gouvernance et la bonne pratique

³² Le Galès Patrick, (2006), « Gouvernement et gouvernance des territoires », La documentation française. P 1.

Pour Gilly-Walet (2005 : « *la gouvernance territoriale nous (la) définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* ». La réalisation d'un projet de développement et la réalisation d'un projet productif invite à retenir le concept de la proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est, certes, géographique, mais aussi institutionnelle, culturelle, informationnelle...

C. Courlet (2001) ajoute : « *la proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux, si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'inscrivant dans les règles et les représentations collectives* ». ³³

La bonne gouvernance locale est l'ensemble des bonnes pratiques de gestion des affaires publiques locales, s'inscrivant dans le strict respect des règles et procédures en vigueur et dans l'intérêt supérieur des usagers des services publics locaux.

3-2- Les structures de la gouvernance locale

La diversité d'acteurs et de leur nature au sein du territoire nous oblige à prendre en compte tous les aspects de la coordination de ceux-ci et à dépasser la vision purement économique de celle-ci. Ces acteurs alors sont alors des acteurs économiques, institutionnels ou sociaux.

La gouvernance locale n'est pas une configuration de coordinations strictement économique ou sociopolitique. Elle est une combinaison de ces dimensions caractérisées par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs. Ainsi quatre types de gouvernance locale sont distingués :

3-2-1- la gouvernance privée :

Ici, l'objectif d'appropriation privée prend le dessus, en effet ses sont les acteurs privés dominants qui guident la trajectoire de développement du territoire par des mécanismes qu'ils impulsent dans le but de satisfaire leurs intérêts individuels.

³³ Courlet Claude, (2001), « *territoires et régions : les grands oubliés du développement économique* », Paris, I, Harmattan. P47

3-2-2- la gouvernance privée collective :

Dans ce cas, l'acteur privé dominant est constitué d'un groupe d'acteurs individuels regroupés dans une institution formelle, ou peut être constitué d'un groupe d'institutions formellement identifiées (chambre de commerce, syndicats professionnels...). Le mode d'appropriation devient alors institutionnalisé et guidé par le souci d'harmoniser et de coordonner les stratégies des acteurs privés de l'institution. Dans ce type de gouvernance, le pouvoir se trouve partagé entre acteurs privés.

3-3-3- la gouvernance publique

L'acteur dominant ici est une institution ou un organisme public qui guide et impulse les mécanismes de coordination et de gouvernance (l'Etat, les collectivités territoriales, les centres de recherches publics...) l'intérêt de cette gouvernance est que la logique qui guide l'acteur public dans ses choix diffère de celle d l'acteur privé. L'acteur public poursuit l'objectif de produire des biens ou services collectifs utilisables par tous les autres acteurs sans exclusion ni rivalité.

Cependant, il existe souvent dans ce type de gouvernance une disjonction entre les acteurs qui pilote la gouvernance locale et ceux qui bénéficie de ces effets en terme d'appropriation des ressources.

3-3-4- la gouvernance mixte

Cette forme se traduit par un partenariat et une coopération entre les acteurs privés (individuels ou collectifs) et les acteurs publics qui deviennent les acteurs clés du territoire. Généralement c'est une association des différentes formes de gouvernance existantes avec un dosage particulier des variables. La gouvernance mixte se caractérise par l'existence de conflits ou de coopération selon la reconnaissance du besoin de l'autre partie pour parvenir à ses objectifs. Ici encore, comme c'est le cas de la gouvernance privée collective, le pouvoir se trouve partagé entre les acteurs (publics et privés)³⁴.

3-4- Les enjeux de la gouvernance locale

La gouvernance locale offre la possibilité de rapprocher les services publics de la population. Elle permet le transfert de pouvoirs, de compétences, de biens et de ressources du niveau central au niveau local ; le renforcement des capacités des collectivités locales

³⁴ Fabienne LELOUP, Laurence MOYRT, Bernard PECUEUR : « le développement local en Afrique de l'ouest : Quelle(s) réalité(s) possible(s) ? », in revue monde en développement Vol.31-2003/4-n 124, p 102.

concernées et le développement des initiatives de proximité. Les enjeux d'une gouvernance locale sont multiples et sont principalement d'ordre politique et socioéconomique.

- **Au plan politique**, la gouvernance locale constitue une exigence du processus, car au-delà du pluralisme politique et de la transparence elle autorise, sinon favorise l'initiative et le contrôle. Elle encourage la participation et est porteuse de beaucoup d'espoirs pour les populations, notamment, l'émergence d'une vie politique active.
- **Au plan socio-économique**, la gouvernance locale apparaît comme un instrument privilégié du développement, car elle favorise l'émergence des initiatives de base en matière d'élaboration et du vote de plans/programmes de développement pouvant être considérés comme les choix des populations elle mêmes. Les pouvoirs publics en attendent une meilleure mobilisation des ressources locales pour impulser la dynamique de lutte contre la pauvreté. La gouvernance locale peut permettre le renforcement de l'efficacité de l'aide. Elle transfère aux collectivités les prérogatives de programmation des actions et de gestion des infrastructures dans les domaines de la santé, de l'éducation, du sport, des arts et de la culture. Un des axes majeurs de la politique de gouvernance locale sera l'élargissement de l'accès aux équipements de base tels que les points d'eau potable, les infrastructures sanitaires, scolaires et culturelles.

3-5- Bonne et mauvaise gouvernance

On parlera de bonne gouvernance, de mal ou de mauvaise gouvernance selon que l'institution concernée est gérée selon les règles de l'art ou non. Certains indicateurs permettent d'évaluer la gouvernance locale :

- ***La participation de citoyens*** dans le processus décisionnel local (cela inclut le partenariat avec tous les acteurs locaux) ;
- ***La transparence et le partage de l'information*** ;
- ***L'efficacité des autorités locales*** dans la réalisation des objectifs de développement en faveur des populations ou la gestion des ressources publiques.
- ***L'équité ou le traitement égal et impartial*** de cas similaires de la part des autorités locales (tous égaux devant la loi) ;
- ***La sensibilité à la dimension « genre »*** dans la gouvernance : accroître la participation des femmes en politique et favoriser la prise de conscience de l'importance du droit des femmes.

Une « mauvaise gouvernance » est caractérisée par des décisions arbitraires, des administrations qui ne répondent de rien, un système judiciaire inexistant ou injuste, l'abus du pouvoir exécutif, une société civile désengagée de la vie publique et une corruption généralisée.

La « bonne gouvernance » est la condition d'un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de la bonne gouvernance requiert la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, l'égalité, l'intégrité et l'Etat de droit.

3-6- Les acteurs de la gouvernance

Dans la compréhension de la «Gouvernance», les deux termes de Rôle et d'Acteur son indissociable, le terme de rôle est utilisé pour définir et analyser les fonctions des acteurs, autrement dit, c'est le rôle qui fait l'acteur, et l'acteur doit jouer son rôle. A priori, ces deux termes ont été emprunté au vocabulaire du théâtre, ceci n'est ni une erreur, ni un hasard. En effet, tout comme l'acteur d'une pièce théâtrale qui est un individu qui se voit confier l'interprétation d'un personnage, le temps de la dite pièce, l'acteur qui participe à une démarche ou à un projet entrepris dans le cadre d'une Gouvernance est également un individu qui, à un moment précis, assume une position et un rôle particulier, et qui, dans d'autres circonstances ou d'autres démarches peut se trouver assumant le rôle d'un autre acteur.

D'une manière simple, il existe trois grandes catégories d'acteurs de la Gouvernance³⁵ :

- Ceux qui ont le pouvoir de décision.
- Ceux qui interviennent en tant que professionnels dans un but économique ou non.
- Ceux qui à un titre ou un autre sont concernés par le projet, qu'ils soient riverains, usagers, etc.

3-7- Le développement territorial et la gouvernance locale : quel liens ?

Après l'exposé des deux notions de développement territorial et la gouvernance locale, il est évident de cerner dans un certain sens la relation existante entre ces deux concepts.

³⁵ CERTU : «La concertation en aménagement : éléments méthodologiques», dossier n°104, 2000.

La gouvernance locale est l'un des principaux aspects du développement territorial, la nécessité de coordination entre la diversité des acteurs est primordiale pour trouver des solutions productives inédites.

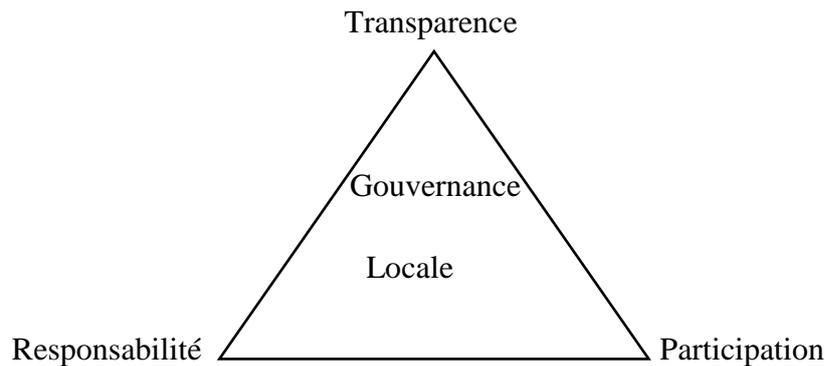
La gouvernance locale est observée au niveau local là où les acteurs locaux sont directement en relation avec leur environnement. Elle implique par conséquent une dimension locale, dans la mesure où elle inclut les acteurs organisés (collectivités locales, comités de développement, organisations de producteurs) engagés dans des projets de terrains situés sur des territoires précis. Elle porte sur le transfert du lieu de pouvoir de l'Etat vers un ou plusieurs autres acteurs. Celle-ci est orientée davantage vers la réalisation et l'émergence de projets de développement local qui seraient une solution dont l'ensemble des acteurs, de différentes natures, ont contribué à l'élaboration. Ceci fait apparaître la gouvernance locale comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique, notamment entre acteurs productifs et institutions locales. La gouvernance locale représente un enjeu du développement territorial dans la mesure où elle implique une meilleure cohésion sociale entre tous les habitants, tous les acteurs d'un territoire.

Ainsi, le local est un espace où se retrouvent de fortes convergences entre les intérêts des populations et les spécificités du territoire. Ce dernier constitue l'espace local de coordination entre les différents acteurs locaux. D'où l'émergence des différents partenariats publics privés entre ces acteurs, de ce fait, il y a de la complémentarité entre les logiques globales sectorielle (Etat) et les logiques locales.

Le développement territorial est un projet qui vise à dépasser les impératifs de la croissance économique et à en corriger les effets non souhaitables. L'approche du développement territorial mise sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, environnementales et technologiques pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités et déséquilibres. Cette maîtrise collective repose sur trois valeurs démocratiques essentielles : la participation, la transparence et la responsabilisation. D'où la gouvernance locale repose sur ces trois éléments présentés dans le schéma suivant³⁶ :

Graph 3 : les fondements de la gouvernance

³⁶ Mohamed HADDAD : « développement local et gouvernance territoriale : enjeux et perspectives post-révolution », Journal of Academic Finance (J.A.F) Vol. 1 fall 2013, p 47



Source : (Haddad, 2008).

En effet, la participation de la société locale dans un projet territorial est primordiale, qui constitue un acteur principal qui joue un rôle très important dans le processus de développement territorial, car il y a la proximité des problèmes locaux et une meilleure connaissance des besoins locaux.

La gouvernance locale permet une meilleure circulation, transmission de l'information entre les différents acteurs locaux. La gouvernance locale est un outil de développement économique où : *« on s'accorde aujourd'hui à penser que les actions doivent être coordonnées à l'échelon local et, dans l'idéal, avec les mesures prises dans d'autres domaines, pour dégager des synergies, éviter les conflits et utiliser l'information disponible de manière optimale. »*(OCDE, 2004).

3-8- Les intervenants dans la réalisation du projet de forêt récréative à Harouza : rôle et importance

3-8-1- L'APC de Tizi-Ouzou :

Le rôle de l'APC de Tizi-Ouzou dans le développement de cette région consiste en la préservation et l'amélioration de sa biodiversité.

L'APC de Tizi-Ouzou participera dans la réalisation du projet par la réalisation d'un parcours forestier allant de Harrouza jusqu'à Boukhalfa, un plan de réalisation a été fait par les services de l'APC. Le parcours s'étalera sur plus de 12 km.

3-8-2- Les administrations déconcentrées de l'Etat

1- la direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

La direction de l'environnement a été créée par le décret exécutif N 03/443 du 17/17/2003 modifiant le décret N 96/60 du 27/01/1996.

Le rôle de la direction de l'environnement consiste à :

- Veiller à l'application de la réglementation environnementale.
- L'orientation des investisseurs activant dans ce projet.
- Préservation et protection de ses sites paysagers à caractère écologique.

L'étude de la réalisation de la forêt récréative à Harouza a été confiée à la direction de l'environnement disposant d'une enveloppe spécifiée, venant du ministère de l'agriculture et du développement rural, le projet s'intituler « réalisation d'un parc citoyen dans la commune de Tizi-Ouzou », par manque d'assise foncière adéquate, le projet a été transféré à la conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2- la conservation des forêts de la commune de Tizi-Ouzou

Le domaine d'intervention de la direction par rapport à ce projet consiste en la conservation de ce site en premier lieu, et la réalisation du projet récréatif relève de ses compétences après approbation du ministère, en final, la gestion et les modalités de fonctionnement du projet relèveront aussi des compétences des conservations de forêts de la wilaya de Tizi Ouzou.

3-8-3- L'association pour la protection de l'environnement et de développement durable de la forêt de Harouza

Selon l'Article 2 de la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations :
«L'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.».

le rôle de cette dernière consistait en la protection de cet espace tout en insistant sur l'urgence et la nécessité d'engager une dynamique de protection de cet environnement qui connaît présentement un niveau de délabrement susceptible d'être la cause de la disparition à court terme de cet espace environnemental précieux. À travers son programme d'action, cette association souhaite, avec l'apport des pouvoirs publics, la réalisation d'une forêt récréative à

Harrouza. C'est autour de la réalisation de ce parc que s'articulera l'ensemble des actions de cette association en y adjoignant des éléments attractifs pour réconcilier les citoyens avec la nature et permettre aux familles de profiter d'un moment d'évasion sur ce site.

3-8-4- La société civile

La société civile est le bénéficiaire de ce projet, selon le P.APC de la commune de Tizi-Ouzou, la préservation de la forêt de Harouza doit se faire par la population.

Section 2 : gouvernance locale et décentralisation, opportunités et limites

La décentralisation et la gouvernance locale diffèrent, principalement, dans les parties prenantes au processus et dans et entre le mode d'interaction entre les autorités, le secteur privé et la fonction publique. La décentralisation a trait au secteur institutionnel public ainsi qu'aux réformes et processus organisationnels et à leur appui, alors que la gouvernance locale consiste davantage à encourager la création d'un environnement qui favorise l'interaction des processus multipartisme y compris le secteur public et privés ainsi que la société civile pour atteindre un développement territorial efficace³⁷.

La gouvernance locale renvoie à la « *décentralisation* » qui est le processus par lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses compétences à des collectivités territoriales autonome. Elle permet le transfert de pouvoir, de compétences, de biens et de ressources du niveau central au niveau local. Avec la gouvernance locale, les populations se voient placées au cœur de l'élaboration des politiques. La gouvernance locale apparait alors comme un sous-produit de la gouvernance politique et de la gouvernance administrative au niveau national. Elle implique la participation des citoyens, des ONG et des organisations de base au processus de prise de décision. Elle doit contribuer de façon significative à la décentralisation démocratique, à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles locales.

2-1- définition de la décentralisation

Pour la Banque mondiale, « *La décentralisation est le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les*

³⁷ AHMED ZAID M., ali. , 2008, « *Gestion durable des territoires, développement local et solidaire* ». Regards croisés, Tome 1, Laboratoire REDYL.

autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé. ».

La décentralisation est définie par la constitution de 2016, notamment dans l'Article 17 qui précise que « *l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques* »³⁸. Par ailleurs, l'article 1 de la Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune définit la commune comme « *la collectivité territoriale de base de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi* »³⁹. Notamment l'article 2 de cette loi précise que « *La commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.* »⁴⁰

2-2- Avantages et limites de la décentralisation

2.2.1. Avantages de la décentralisation :

En dehors de l'impact de la décentralisation sur l'optimalité de la production des biens publics locaux, cette dernière présente également un impact positif dans l'optimisation des résultats de l'action publique locale, notamment dans les domaines suivants :

1-La décentralisation facteur de baisse des dépenses publiques : Selon le modèle de Brennan et de Buchanan⁴¹, la décentralisation a des effets modérateurs sur le volume des dépenses publiques, ceci est dû aux conséquences de la pression des citoyens et d'autres groupes de pression qui demandent une diminution de la pression fiscale. Ainsi dans l'objectif de gagner leur confiance, les politiques vont procéder à une réduction de la pression fiscale ; ce qui conduira, faute de financement, à une réduction de dépenses publiques.

Il y a lieu de signaler que, le modèle Brennan_Buchanan, repose sur l'hypothèse principale d'absence de concurrence en terme de pression fiscale et de relative identité des services proposés aux citoyens, hypothèse que ne vérifient pas plusieurs études empiriques.

³⁸ Article 17 de la constitution algérienne, Mars 2016

³⁹ Article 1 du code communal

⁴⁰ Article 2 du code communal

⁴¹ Brennan (G) et Buchanan (M), « The reasons of rules : conditionnal political economy, cambridge », 1986, cité par Foiry (J.P), « Analyse économique de la décision publique », éd.Hachette, 1997, p.149.

2- La décentralisation facteur d'adaptation de la production des biens publics locaux à la demande locale : La décentralisation est considérée comme facteur d'adaptation du niveau et de la qualité des services publics locaux aux préférences locales. Les préférences locales sont mieux prises en charge et plus respectées dans un système de décision et de production décentralisé, contrairement au système centralisé, qui est loin de prendre en considération ce critère de préférence local.

3-La décentralisation facteur de démocratie locale : La décentralisation est également considérée comme facteur de la démocratie locale. A. De Tocqueville présente la décentralisation comme facteur de démocratie et de contrôle en plaçant le pouvoir de décision à proximité du citoyen, ce qui permet à la population, de participer à la prise de décision publique et d'en suivre l'exécution et par conséquent, nourrir en elle le sentiment de citoyenneté⁴².

4-La décentralisation facteur de développement économique : X. Greffe, indique que la décentralisation permet dans une économie de marché contemporaine de conduire à un « redéveloppement économique » par :

- La détection et la mise en valeur permanente des ressources spécifiques locales et leur mise à jour par l'instauration de réseau de communication ;
- L'aide à la mise en œuvre de réseau de partenaire en vue de doter le territoire en ressources stratégiques, notamment en matière de formation de la main d'œuvre. Le rôle des collectivités territoriales est celui d'organiser le lien entre la formation et l'emploi.
- Enfin, la décentralisation favorise l'expérimentation et l'innovation en matière de mode de gestion des services publics locaux⁴³.

2.2.2. Des limites de la décentralisation :

La dynamique de décentralisation, en effet, ne porte pas en elle des avantages uniquement, mais elle porte aussi des inconvénients. Nous examinerons de plus près ces inconvénients à travers l'analyse de la décentralisation des fonctions « Musgraviennes » de l'Etat.

⁴² AHMED ZAID M., & ali. 2006 : « *La décentralisation au service du développement local* », Document laboratoire REDYL.

⁴³ AHMED ZAID M., op. cit.

A- Décentralisation et efficacité allocative :

La fonction de l'allocation des ressources a été, dans le cadre du théorème de la décentralisation, l'argument le plus fort en faveur de la décentralisation. Mais en pratique, la portée géographique et spatiale de certains services collectifs locaux peut dépasser les frontières administratives de la collectivité ; des effets de débordement sont ainsi enregistrés et qui conduiront de leur part à des effets de congestions et d'encombrement. Dans un autre cas, la capacité financière des collectivités locales ne peut assumer la production de certains services collectifs dont la nature appelle à une production centralisée de ces biens.

Découlant de cette première réserve, l'efficacité allocative peut être atteinte également par le phénomène de « l'illusion fiscale »⁴⁴, qui apparaît lorsque le coût marginal « perçu » du service public local est inférieur au coût marginal social, suite à « l'exportation de taxe ». Ce phénomène est engendré par la hausse de la demande, locale qui intègre même les non-résidents tandis que, le coût supplémentaire engendré par cette hausse de la demande est supporté uniquement par les agents résidents qui payent l'impôt et qui doivent subir l'augmentation de l'impôt, pour financer la production supplémentaire. A ceci, s'ajoute en cas de multiplication locale, un problème de la « balkanisation » des finances locales, qui conduit, de sa part, à une multiplication de l'impact des deux premiers inconvénients.

B-Décentralisation et équité redistributive : Les limites que rencontre la décentralisation du point de vue de l'équité re-distributive, sont liées aux degrés de mobilité sociale des agents économiques d'une collectivité à une autre. On considère qu'une politique de redistribution au niveau local, influe sur le choix de domicile des personnes physiques et d'implantation des entreprises. Une collectivité qui procède à un effort de redistribution supérieur à celui des collectivités voisines, fera fuir les populations « aisées » ou « riches » vers des collectivités à une fiscalité plus légère et en contrepartie, elle va attirer les personnes pauvres ou dans le besoin cherchant à profiter de cette aide supérieure à celle des autres collectivités. C'est ainsi qu'une compétence de redistribution nationale s'impose notamment dans le cas où il existe des disparités importantes entre les efforts de redistribution entrepris par les différentes collectivités.

C- Décentralisation et politique de stabilisation :

⁴⁴ DERYCKE (PH) et GILBERT (G), « Economie publique locale », éd. Economica, 1988, p.38.

Plusieurs arguments plaident pour que seul le gouvernement central ait la compétence de conduire une politique de stabilisation « macro-économique ». Les fluctuations et les déséquilibres économiques sont des questions d'envergure nationale et ne concernant pas uniquement une seule région. En plus, si les collectivités venaient à pratiquer une politique de stabilisation, elle n'aura pas d'effet positif sur le plan national et elle peut même conduire à une aggravation des déséquilibres régionaux et nationaux, faute de recours excessif à des politiques d'endettement et de déstabilisation de l'activité économique locale, car les capitaux jouissent d'une grande mobilité à l'intérieur du pays. C'est ainsi que la plaidoirie indique que la tâche de la stabilisation de l'économie doit être confiée à l'Etat central.

Cependant, les évolutions actuelles des activités économiques et la nouvelle vision du rôle de l'Etat, ont amené à penser, qu'il est plus efficace que les collectivités locales participent à cette fonction de stabilisation notamment par le biais de la création et de la promotion de l'emploi au niveau local qui aura des répercussions positives à l'échelon national⁴⁵.

2-3- Le niveau de la décentralisation en Algérie⁴⁶

Concrètement cependant, cette décentralisation n'a pas d'existence réelle, les lois n'ont pas su la traduire en termes concrets, le processus de décentralisation est qualifié d'inachevé⁴⁷. Pour que la décentralisation puisse s'opérer réellement elle devrait consister en un double mouvement :

- Redistribuer les compétences du haut vers le bas afin de régler les problèmes au niveau où ils se posent concrètement,
- Rapprocher les citoyens de l'exercice des décisions touchant à leur devenir (le problème de la participation)⁴⁸.

2.3.1. Capacité des responsables locaux en matière de prise de décision

Malgré les pouvoirs explicites que leur confère la loi, les autorités communales n'ont pas une grande marge de manœuvre pour les décisions économiques, et ce pour beaucoup de

⁴⁵WEBER (L), « l'Etat acteur économique », Op.cit, p.285.

⁴⁶ Kouider BOUTALEB, « La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes » in Revue économie et Management, N°11, Novembre 2012.p (56-60).

⁴⁷ AHMED ZAID Malika, (2007) « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; *revue campus* N° 5.

⁴⁸ AHMED ZAID M., (2011), « Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger, 181 p.

raisons : faibles niveaux d'instruction des élus, faiblesse des moyens financiers autonomes... De plus, la plupart des collectivités locales ne disposent pas d'une stratégie pour la mise en valeur du territoire, ni de critères d'évaluation des opportunités pour la prise de décision, la mobilisation des ressources et le montage de projets, faute de moyens humains et financiers.

La réforme des codes communal et de wilaya devait rendre plus effective la décentralisation en traitant la double problématique liée à l'adéquation des moyens financiers et des ressources humaines aux missions dévolue aux échelons locaux (instauration d'un nouveau régime de fiscalité locale), ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales et la rénovation de leur mode de fonctionnement.

2.3.2. Problèmes de cohérences des politiques régionales avec la politique nationale

En Algérie, il n'existe pas de politique régionale de développement et la région n'est pas instituée en tant qu'entité administrative ni économique. Les insuffisances et les dysfonctionnements constatés, sources de gaspillage de ressources qui caractérisent encore le mode de gestion publique dans tous les secteurs s'expliquent essentiellement par ces problèmes d'articulation entre les actions au niveau central, de wilaya et communal. Il faudrait par conséquent, redéfinir de manière plus précise les champs de compétence des divers échelons pour favoriser une meilleure articulation entre les structures décentralisées et l'échelon central.

2.3.3. Cohérence entre les ressources et les besoins en matière de développement

Il y a un écart important entre les ressources dont disposent les collectivités locales et les besoins des populations dans tous les domaines. Rares sont les communes qui ne connaissent pas des situations de déficit.

2.3.4. Décentralisation et participation citoyenne

La participation des citoyens, notamment à travers les associations, demeure difficile compte tenu du déficit de formation et d'information de la composante humaine. Le défi est d'arriver à établir un partenariat entre les pouvoirs publics (institutions étatiques) et les associations de la société civile. Il est aussi indispensable de promouvoir les conditions qui vont permettre la participation de la société civile : accès à l'information, programmes de formation sur les questions légales et administratives, appui à la création d'associations...

2.3.5 La transparence dans la gestion des affaires publiques

Sur cette question, les avis des spécialistes divergent. Certains pensent que la transparence existe puisqu'au niveau des collectivités locales, la préparation et l'exécution des volets déconcentrés du budget d'équipement relèvent de la responsabilité du wali,

représentant de l'Etat, mais sous le contrôle de l'assemblée populaire de wilaya. Et quand l'autorisation de dépense est déléguée à un niveau inférieur, le Ministère des Finances intervient par l'intermédiaire de son représentant au niveau local (le receveur communal) pour exercer son contrôle sur la dépense. Le contrôle des dépenses publiques se fait par les APC et les APW lors du vote des budgets.

D'autres considèrent que la transparence est réduite car c'est l'administration qui décide de l'allocation des enveloppes budgétaires et c'est l'administration qui se charge d'en contrôler l'exécution. Les assemblées des élus de même que les associations de la société civile ne sont là que pour cautionner les décisions prises par l'administration.

2.3.6. Les questions de genre

Le taux d'emploi des femmes au niveau de l'exécutif mais aussi de représentativité au niveau des assemblées électorales est encore très faible. Il s'agit d'une question qui se pose au niveau national. Cette question du genre n'est manifestement pas encore socialement intégrée, malgré la volonté clairement exprimée par les responsables de favoriser la promotion des femmes au niveau des postes de responsabilité.

Section 3 : démarche et conception de stratégies territoriales

La stratégie est basée sur une démarche d'anticipation en vue d'un objectif. Elle vise à choisir des actions, à les mettre en œuvre et à les coordonner afin d'obtenir un résultat.

La notion de stratégie a vu le jour dans le domaine militaire, elle consiste à mobiliser des moyens pour gagner une guerre. Il s'agit de l'art de coordonner l'action de forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre ou la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition.

La stratégie est utilisée dans différents domaines, comme celui de l'armée (dont elle issue), de l'économie, de la politique, du management, de la communication, du sport et des jeux. Cependant elle dépasse largement ces cadres d'autant qu'ils sont combinés entre eux.

3-1- Définition de la stratégie :

« Une stratégie de développement territorial consiste en un ensemble d'opérations cohérentes visant à remplir les objectifs et les besoins locaux, contribuant à concrétiser la stratégie pour une croissance intelligente, durable et ouverte à tous et qui est mise en œuvre au niveau approprié par un partenariat »⁴⁹

Le développement territorial mené par les acteurs locaux organisés en groupes d'action locale et effectué au moyen de stratégies de développement local (SDL) intégrées et multisectorielles qui sont conçues par un processus ascendant à la lumière du potentiel et des besoins locaux.

La participation locale est une des pierres angulaires de toute approche, l'implication des acteurs locaux dans la préparation de la SDL est donc absolument fondamentale. Contribuer aux priorités horizontales consistant à «améliorer la gouvernance et mobiliser le potentiel endogène», c'est-à-dire faire participer les gens dans la gestion de leur propre développement.

Pour Serge HUTEAU⁵⁰, la notion de stratégie est issue de l'art militaire, c'est la solution choisie dans un contexte donné et compte tenu des forces en présence, pour atteindre un objectif. Pour une organisation, la stratégie tient en compte de l'environnement et de son évolution, des forces et des faiblesses de l'organisation. Pour une collectivité territoriale, prendre en compte les acteurs, c'est prendre en compte les actions menées par d'autres, apprécier la pertinence de la qualité de leurs actions au regard de ses objectifs, mettre en évidence les domaines d'actions non couvertes par les acteurs en présence.

À la différence de la tactique, la stratégie vise un objectif global et à long terme. Pour ce qui concerne le développement des territoires, l'élaboration d'une stratégie précède (normalement...) la rédaction de « fiches actions ».

Fondée sur un diagnostic, la stratégie identifie des enjeux (ce qui peut être gagné... ou perdu), fixe des objectifs opérationnels et définit des priorités. Elle inclut également un plan pour sa mise en œuvre, précisant par exemple les modalités de son pilotage, les grandes étapes de son déploiement, les moyens qui doivent être mobilisés...

⁴⁹Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (2006/144/CE), 2.4 et 3.4, règlement (CE) no 1698/2005, articles 47–51, et règlement (CE) no 2011/0282 (COD).

⁵⁰ Serge HUTEAU : « *Le management public territorial, le guide du manager* ». Tome II, édition du Papyrus, Octobre 2010, p 70.

Les stratégies des divers acteurs d'un territoire sont multiples, très diverses, plus ou moins contradictoire. « Construire la stratégie d'un territoire » vise à définir une (ou des) perspective(s) commune(s), à donner de la cohérence et à accroître l'efficacité globale des acteurs de ce territoire. Cette construction peut être conduite par un groupe restreint (d'élus, de techniciens, de « décideurs »...) ou de façon plus collective.

3-2- Processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies développement

Il n'existe pas de recette de surcroît universelle mais différentes méthodes aussi légitimes les unes que les autres

C'est un exercice qui nécessite plusieurs étapes, parfois chronophages surtout lorsqu'on doit associer (étroitement ou non) les acteurs locaux. La stratégie se pense avant de se mettre en œuvre, ce qui n'empêche nullement de la rectifier, de l'adapter chemin faisant... grâce à l'évaluation entre autres impératifs...

Selon Balogun et al⁵¹ : *« la formation de la stratégie ne peut être uniquement appréhendée et comprise au travers des plans et des actions créés par le « top management », il est important de comprendre comment, aux autres niveaux de l'organisation, ces plans sont appliqués, influencés, traduits dans les pratiques quotidiennes créant la stratégie et le changement »*. Ces auteurs soulignent l'importance de l'intégration de la stratégie dans les pratiques de gestion des acteurs.

3-2-1- La démarche⁵²

La démarche stratégique peut être engagée soit dans le cadre d'une refonte des politiques de la collectivité, soit dans le cadre d'une mise en cohérence des politiques publiques pour réaffirmer le sens de l'action.

3-2-1-1- La démarche *top down*

⁵¹ Balogun J, Huff A.S, Johnson P., *Three responses to the methodological Challenges of Studying Strategizing*, Journal of Management Studies, Volume 40 N°1, pp. 197-224, 2003.

⁵² Serge HUTEAU, op. cit.,.

Ce type de démarche peut être utilisé lors d'un changement de majorité, les priorités de la nouvelle équipe n'étant plus celle de la précédente.

Plus généralement, cette démarche correspond à une réaction à une évolution du contexte externe de la collectivité. Un transfert de compétences ou de responsabilités, la dégradation de la situation économique sur le territoire, sont des éléments qui poussent à remettre à plat la stratégie globale et à rechercher une cohérence d'ensemble des politiques.

3-2-1-2- La démarche *bottom up*

Ce type de démarche n'est pas généralement introduit pour répondre à une évolution du contexte externe de la collectivité, mais pour répondre à un contexte interne. Des difficultés financières peuvent par exemple amener à s'interroger sur les priorités de la collectivité. Mais la raison majeure est liée aux pratiques managériales. Ce type de démarche est alors l'occasion de développer une culture de l'évaluation et du pilotage, de mettre en place une gestion par objectifs et de développer les compétences managériales.

Ces deux démarches ne sont non seulement pas exclusives l'une de l'autre, mais doivent en plus être prises en compte simultanément. Dans certain cas, c'est la démarche *top down* qui sera prédominante, dans l'autre cas, ce sera la démarche *bottom up*. Dans tous les cas, la volonté du changement sera confrontée à l'existant qui devra être interrogé pour tenir compte de l'évolution de l'environnement.

3-2-2- Les outils

3-2-2-1 L'analyse SWOT

La matrice SWOT (*Strength, Weakness, Opportunities, Threat*), des forces, faiblesses, opportunités et menaces, est un outil privilégié en matière d'analyse stratégique. Elle permet de structurer la réflexion afin :

- D'identifier la situation ou le positionnement actuel de la collectivité ou d'un programme particulier en terme de forces et de faiblesses ou d'atout ou handicaps ;
- D'anticiper les évolutions de la situation de l'environnement en terme de menace ou de contraintes et d'opportunités ;
- De dégager une logique de conduite.

Les forces et les faiblesses sont appréciées en terme de caractéristiques propres au territoire (ressources, compétences humaines, situation financière...), de positionnement vis-à-vis de ses partenaires.

Les opportunités et menaces s'apprécient quant à elle suivant une approche prospective (évolution de la démographie, évolution de la situation socio-économique, évolution de la réglementation...) (serge HUTEAU, 2010).

3-2-2-2- La fiche de synthèse du PAP

Les stratégies s'expriment dans les Projets Annuels de Performance, le caractère annuel des PAP ne signifie pas que les stratégies sont annuelles. Elles peuvent être pluriannuelles mais sont présentées ou actualisées annuellement, leur construction ou leur actualisation se font au regard des données du contexte ou de prospectives en tenant compte également du niveau d'atteinte des objectifs fixés antérieurement.

Chaque Projet annuel de performance donne lieu à la rédaction d'un rapport spécifique, celui-ci pourra être rédigé sur la base des informations contenues dans une fiche de synthèse de présentation du PAP.

3-3- Définition des orientations stratégiques et la synthèse des principaux enjeux du développement

La définition des choix stratégique suppose au préalable que soient synthétisées les informations obtenues auprès des différents groupes de travail, rien ne garantit à priori que les évolutions envisagées par chacun des groupes, ainsi que les enjeux associés, soient convergents. Il convient donc à la fois d'analyser les propositions des groupes de travail et de les synthétiser de manière à définir les futurs possibles au niveau globale, celui du développement territorial.

Il s'agit alors de définir les grandes orientations stratégiques qui préfigurent les objectifs du plan stratégique de la collectivité. Moins précises que les objectifs stratégiques, ces orientations expriment les grands axes d'actions possibles compte tenu des enjeux mis en évidence, elles découlent de la prise en compte d'un ou plusieurs enjeux du développement.

Les orientations stratégiques s'interprètent comme des macro-objectifs portant sur des actions à long terme, partagés par l'ensemble des acteurs.

La démarche de définition des orientations stratégiques se décline donc en trois étapes⁵³ :

- La réalisation d'une synthèse des enjeux ;
- La formulation d'orientation générale d'intervention ;
- La traduction des orientations en un éventail d'actions à conduire.

La prospective ne se substitue pas à la décision publique ou politique. Elle ne fait qu'éclairer le décideur sur le futur possible. L'implication des acteurs de terrain ne remet donc pas en cause la légitimité de l' élu qui reste seul maître de la décision. La démarche prospective permet d'apporter une légitimité nouvelle, celle du territoire.

Elle se présente comme un préalable indispensable à l'action, une base sur laquelle pourra se consulter la stratégie.

3-4- La stratégie de préservation forestière et les milieux naturels dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La stratégie d'aménagement et de développement durable des ressources forestières qui reflète la stratégie de la wilaya de Tizi-Ouzou s'attachera à définir le choix des objectifs à court et moyen termes, et les actions prioritaires à mettre en œuvre. Le contenu de cette stratégie se base sur le constat de la dégradation des ressources forestières, une série d'insuffisances dans la connaissance et la gestion de ces ressources naturelles.

L'objectif global

L'objectif global d'aménagement et développement durable du secteur tel que défini et validé par les participants aux ateliers nationaux de travail est le suivant :

La conservation et la gestion des ressources du domaine forestier (sol, eau, flore, faune) en vue d'en assurer la pérennité et garantir une production soutenue de services et de biens pour le bénéfice des populations et de l'économie de la wilaya⁵⁴.

⁵³ Serge HUTEAU : « *Le management public territorial, élément de stratégie, organisation, animation et pilotage des collectivités territoriales* ». Tome II, édition du Papyrus, novembre 2007, p 132.

La conservation et la protection du patrimoine forestier par les programmes de⁵⁵ :

a. La lutte contre les feux de forêt,

Les actions dans ce contexte sont :

- Améliorer les infrastructures et les équipements de prévention et de lutte contre les feux de forêt dans la partie nord de la wilaya (routes et pistes, centres d'intervention rapide, points d'eau, réseau de stations météorologiques en forêt) ;
- Réglementer et engager les populations locales dans la prévention et le combat des feux de forêts ;

b. Le reboisement et les plantations forestières

Le reboisement a toujours constitué une action déterminante dans les programmes d'extension du patrimoine forestier et de protection des terres contre l'érosion hydrique notamment dans les parties soumises aux risques d'érosion.

c. L'aménagement forestier

Les actions à mettre en œuvre dans ce cadre :

- Préparer les plans d'aménagement forestier incluant toutes les forêts naturelles et artificielles ainsi que les maquis, garrigues et la nappe alfatière en évoluant vers une vision plus globale de l'aménagement du territoire et de l'espace rural ;
- Responsabiliser les autorités locales et régionales pour l'adaptation, l'exécution et l'intégration des plans d'aménagement forestier dans leurs programmes de développement, en relation avec le schéma national et les schémas régionaux d'aménagement du territoire.

Conclusion du chapitre

Pour réaliser le développement territorial, une meilleure allocation des ressources entre les niveaux locaux, implique une meilleure décentralisation (politique, économique, financière...). Cette décentralisation est un instrument pour renforcer la gouvernance locale et

⁵⁴ Plan D'aménagement Du Territoire De La Wilaya De Tizi-Ouzou, Rapport De Synthèse 2010/2030.

⁵⁵ Conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

atteindre une plus grande cohésion sociale. Car elle permet aux collectivités et structures locales d'assumer de nombreuses fonctions (gérer l'offre des services publics, offrir un cadre pour gérer les conflits entre les acteurs notamment en ce qui concerne l'usage des ressources naturelles...).

La gouvernance locale apparaît comme un instrument privilégié du développement territorial, car elle favorise l'émergence des initiatives de base, en matière d'élaboration et de vote de plans et programmes de développement, pouvant être considérés comme les choix des populations elles-mêmes. La gouvernance locale est l'un des outils de réalisation des projets de développement territorial.

Chapitre 4 : De la conduite du projet récréatif de Harouza : la coordination des différents acteurs intervenants.

Introduction du chapitre

L'impact de la gouvernance locale sur les projets de développement se traduit généralement par l'intensité et la qualité des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux, la motivation qui les guide dans le choix de ces relations ainsi que dans le rôle qu'ils assument dans le processus de gouvernance. Ces éléments amènent alors à questionner les acteurs sur la nature de leurs relations avec les autres acteurs.

Section 1 : Nature des relations entretenues par les différents acteurs dans la réalisation du projet

Nous avons constaté au cours de notre enquête du terrain une absence de cadre de coordination et de synergie entre les différents acteurs de la commune pour un bon suivi du projet de développement en général et celui de la réalisation de la forêt récréative en particulier. D'après des entretiens auprès des responsables, nous avons remarqué une absence de la culture de coopération et d'aide entre les différents acteurs. Il est à signaler l'existence même des conflits et des litiges entre les responsables de l'administration publique voire même des responsables du secteur privé.

1-1- Administration/ Administration

La plupart des relations entretenues entre les administrations déconcentrées (environnement et conservation des forêts) sont qualifiées de fonctionnelles, se traduisant par leur simplicité et surtout par leur limitation aux relations réglementaires, c'est-à-dire, ne dépassant pas le cadre défini par la loi, comprenant les droits et obligations de chaque acteur. En effet, les Administrations Déconcentrées de l'Etat se contentent d'assumer uniquement leur fonction d'exécution des programmes de développement initiés par l'Etat central. Elles n'acceptent, en aucun cas, l'introduction de modifications sur l'application des programmes sans faire référence à l'autorité suprême (l'Etat central). En d'autres mots, les ADE

n'acceptent pas de rivalités dans la prise de décision concernant les projets programmés par l'Etat. Elles dominent le processus de gouvernance en excluant toute forme de participation des autres acteurs à la prise de décision et en évinçant toute forme de contre-pouvoir.

1-2- Administrations/ APC

Les relations entre l'APC et les administrations déconcentrées de Tizi-Ouzou sont qualifiées de conflictuelles vu l'opposition de celle-ci vis-à-vis la réalisation du projet sur le site de Harouza. D'après un entretien organisé avec le P.APC de Tizi-Ouzou, l'APC s'est opposée à ce projet et continue à l'être.

Plusieurs élus de l'APC de la commune de Tizi-Ouzou nous ont confirmé leur opposition à la réalisation de ce projet. Le P.APC de la commune de Tizi-Ouzou nous a signalé que les élus locaux doivent disposer d'un pouvoir décisionnel important de sorte que la commune fonctionne de manière indépendante. La commune, représentée par son assemblée populaire, est dépourvue de la décentralisation vu que la prise de décision finale revient aux ADE.

Le Président de l'APC de Tizi-Ouzou nous a avancé que le projet n'a pas été passé par la volonté des citoyens, pour lui, avant d'entamer quelconque chantier, les habitants devraient être consultés. Pour ce faire, celui-ci propose également un autre site qui va servir d'assiette foncière à ce projet. Situé sur la carrière du lieudit «Carrière Bounar» ce site pourrait ainsi être équipé d'un complexe sportif destiné à la jeunesse qui ne cesse de réclamer des moyens du genre, ou encore sur un site à « Oued-Felli » où aucun arbre de se coupera. Le P.APC nous a signalé qu'une réflexion est en cours pour la création d'une association pour la sauvegarde de la forêt de Harouza. Elle englobera, en plus des élus locaux, des membres des comités de quartier de la commune de Tizi-Ouzou et de nombreux acteurs associatifs et simples citoyens jaloux de la protection de leur environnement et de la préservation des ressources naturelles de la prédation de l'homme.

Le président de l'APC de Tizi-Ouzou, Ouahab Aït Menguellet, « *La forêt de Harrouza doit être protégée par la population. C'est le seul endroit naturel qui nous reste dans la ville, un chef-lieu de wilaya envahi par le béton. Cette forêt est le poumon de la ville. Il y a des citoyens qui veulent malheureusement entamer des constructions sur les lieux mais en tant que président d'APC, je dis non. Je ne tolérerai aucune construction sur ce site* ».

1-3- L'association de Harouza

Les relations entretenues entre l'association et les services de la conservation et de l'environnement sont de plupart des relations de coopération qui consistaient essentiellement en la proposition du projet, en revanche l'association nous a signalé qu'aucune décision finale de leur part n'a été retenue par les administrations déconcentrées. Concernant la gouvernance en la réalisation du projet, un des membres de l'association nous a avancé l'existence d'une gouvernance médiocre où celle-ci est due à l'existence de procédures bureaucratiques.

En revanche, l'association pour la protection de la forêt et l'APC de la commune de Tizi-Ouzou sont en position conflictuelle, d'après notre enquête du terrain, les deux acteurs opèrent dans le même objectif « La protection de la forêt de Harouza ». Néanmoins, il s'agirait de la différence de leur vision par rapport au terme de cette protection : Pour l'association, la protection de la forêt de fera par la réalisation du projet, et pour l'APC, celle ne peut se faire que si rien ne modifiera dans la forêt de Harouza.

1-4- La société civile

La société civile représente un acteur important à la fois du processus de développement territorial et de gouvernance locale. Souvent, cette catégorie d'acteurs est considérée comme le bénéficiaire des projets de développement et comme l'élément pour lequel les mécanismes de gouvernance doivent exister. En effet, c'est dans le but de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens que le projet de la forêt récréative de Harouza a été inscrit.

Pour avoir un avis de la population concernant le projet de réalisation de la forêt récréative à Harouza, nous avons procédé par l'élaboration d'un questionnaire destiné aux différentes catégories des citoyens de la région.

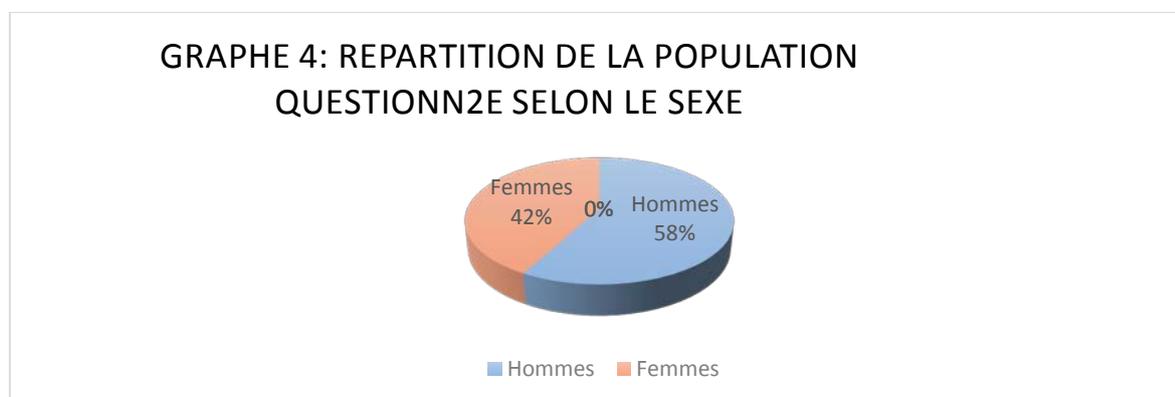
Formulation du Questionnaire.

La formulation de notre questionnaire a été faite d'une mani.re très simple, dans le but de faciliter la tâche pour les questionnés que ce soit sur le plan compréhension ou bien du temps requis pour répondre, d'un côté, on a veillé à ne pas utiliser de termes difficilement compréhensibles, de l'autre, nous avons fait de sorte à ce que les réponses aux questions soient les plus directe possible.

1-5- Analyse des données de l'enquête

A. Identification de la population questionnée

A.1. Selon le sexe : Dans le souci de veiller à ce que la population questionnée soit équilibrée, nous avons procédé par une distribution équitable des questionnaires entre Femme et Homme



Source : enquête du terrain

A.2. Selon le niveau d'instruction : A partir des résultats du questionnaire, on a constaté que :

D'une manière générale, on peut dire que la population en question possède un niveau d'instruction moyen avec 12.82% de personnes sans aucune instruction alors que les 87,18% qui restent sont d'un niveau variant du Primaire à l'Universitaire.

D'une manière plus détaillée et en introduisant le paramètre « genre », on obtient les résultats suivants :

-Pour les Femmes :

14.92% : sont sans instruction.

15.75% : sont d'un niveau primaire.

23.48% : sont d'un niveau moyen.

33.70% : sont d'un niveau secondaire.

12.16% : sont d'un niveau universitaire.

-Pour les Hommes :

11.35% : sont sans instruction.

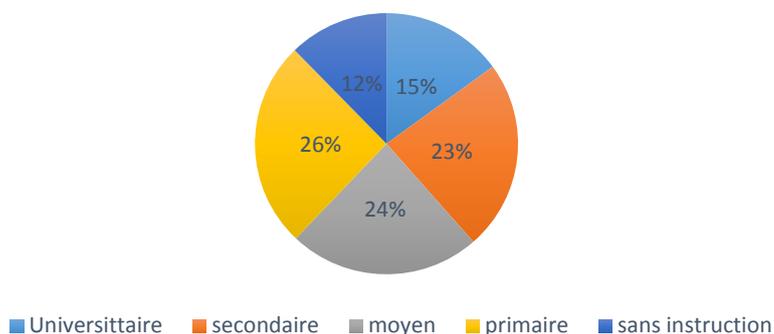
33.07% : sont d'un niveau primaire.

23.68% : sont d'un niveau moyen.

15.46% : sont d'un niveau secondaire.

16.44% : sont d'un niveau universitaire.

GRAPHE 5: REPARTITION DE LA POPULATION QUESTIONNEE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



Source : enquête du terrain

A.3. Selon la catégorie socio-professionnelle : Afin de mieux connaître notre population, la connaissance de ses préoccupations s'avère nécessaire, l'exploitation des questionnaires a fourni les données suivantes :

-Pour ce qui est des Hommes :

52.25% : sont des fonctionnaires

37.57% : exercent une fonction libérale.

8.22% : sont des retraités.

1.96% sont en chômage (sans emplois).

-Pour ce qui est des Femmes :

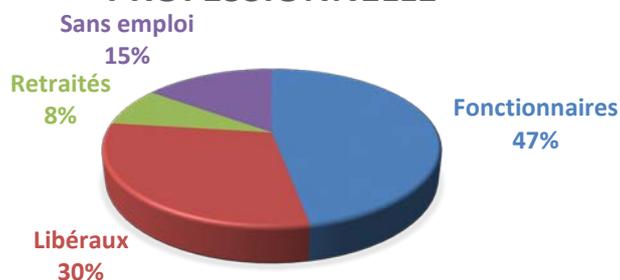
40.61% : sont des fonctionnaires.

21.00% : exercent une fonction libérale.

3.04% : sont des retraitées.

35.35% : sont sans emploi.

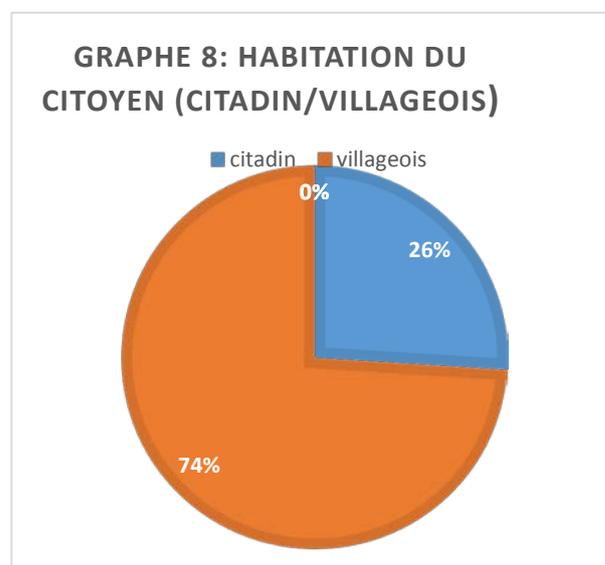
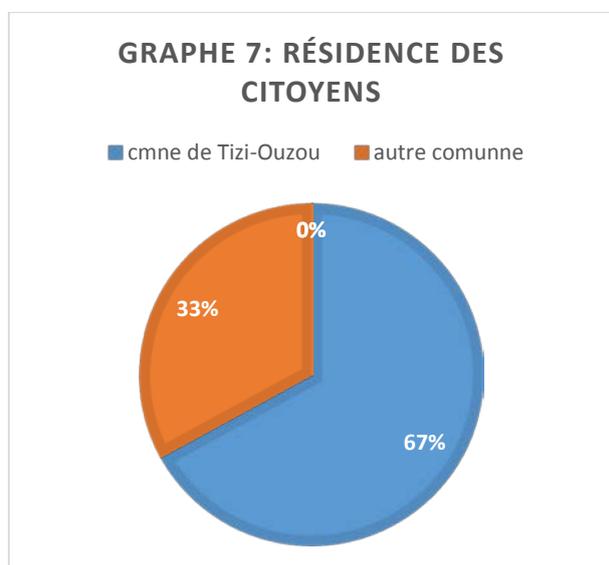
GRAPHE 6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION QUESTIONNÉE SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLE



Source : enquête du terrain

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

A.4 Selon la localisation : A partir des données des questionnaires nous avons constaté que 67% des questionnés résident à la commune de Tizi-Ouzou et 33% ne sont pas de la commune, on a constaté aussi que 74% de la population questionnée est villageoise et seulement 26% de celle-ci soit citadine.



Source : enquête du terrain

B- Prédiposition du citoyen à la participation

Par prédispositions on désigne l'ensemble des qualités propres au citoyen qui expriment son degré de disposition et son positionnement vis-à-vis de sa participation dans la société dans laquelle il vit. Ces qualités apparaissent à travers les points suivants :

- Les convictions du citoyen concernant le rôle que peut jouer son voisinage.
- Les convictions du citoyen par rapport à son apport à sa région.
- Les solutions envisageables à ses yeux afin de résoudre les problèmes de son quartier.

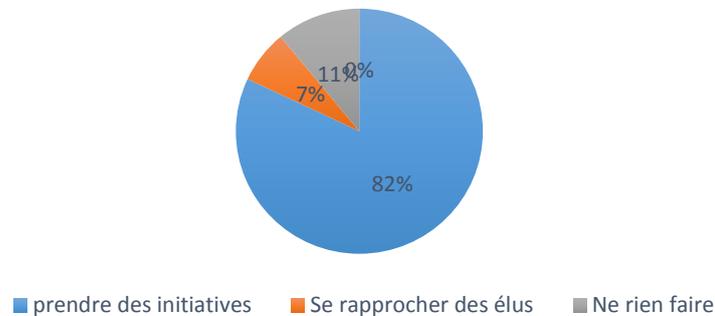
En ce qui concerne la conviction des citoyens à propos du rôle que peut jouer leur voisinage, les résultats du questionnaire ont montré que 87% de l'échantillon disent croire en la capacité de leur voisinage à régler les problèmes de leurs quartiers. Ce même pourcentage (87%) a également affirmé qu'il croyait en son habilité d'apporter un changement positif à la commune.

Enfin pour ce qui est de la question : « Pour résoudre les problèmes dont souffre votre quartier/village, quelle solution envisager vous ? », 82% des questionnés ont opté pour la prise

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

d'initiatives tout type confondu (collectives ou individuelles), 7% pensent contacter leurs élus et 11% sont indifférents à ce type de problèmes.

GRAPHE 9: SOLUTION ENVISAGEE PAR LES CITOYENS POUR RESOUDRE LES PROBLEMES DE LEURS QUARTIRES/VILLAGES



Source : enquête du terrain

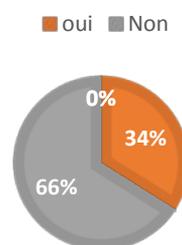
C- Implication du citoyen :

Dans ce qui va suivre nous allons étudier le degré de l'implication des citoyens de la commune de Tizi-Ouzou et cela à travers deux paramètres :

- Le Taux D'appartenance aux Associations

D'après les données issues de notre enquête on remarque que 34% personnes ont affirmé avoir appartenu ou appartiennent encore à une organisation associative. Il faut mentionner que parmi ces 34%, environ 62% ont appartenus à au moins une association, et 38% qui restent ont appartenus à plus d'une.

GRAPHE 10 :TAUX D'APPARTENANCE À UNE ASSOCIATION/COMITÉ DE QUARTIER/VILLAGE

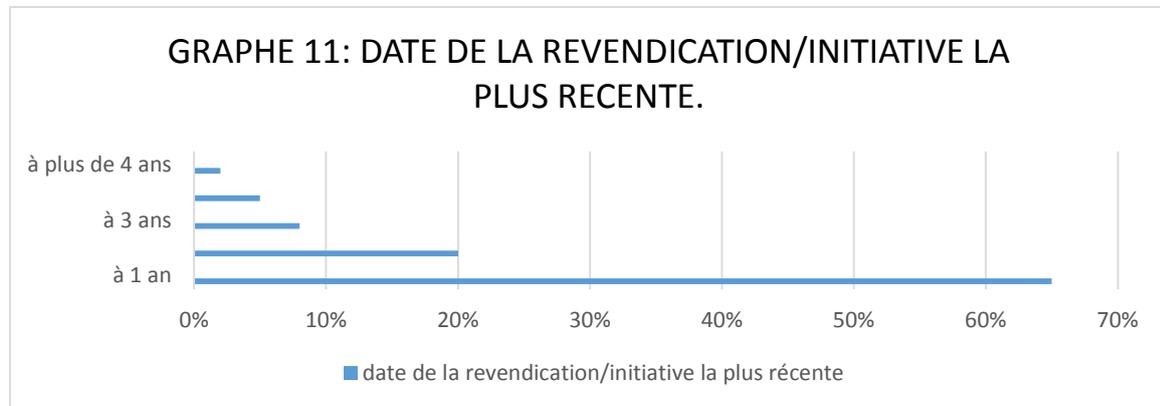


Source : enquête du terrain

A l'origine de cette appartenance, 57% des 34% ayant affirmé avoir appartenus à une association, déclarent l'avoir fait dans le but de résoudre les problèmes de leur communauté,

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

alors que 43% ont choisi d'autres raisons, parmi lesquelles on peut citer : la simple curiosité ou encore, l'influence de l'entourage.



Source : enquête du terrain

- Le Taux De Participation Aux Revendications/Initiatives

En ce qui concerne le deuxième paramètre, on se penchera sur le taux de participation des citoyens aux revendications /initiatives sociales, à cet effet on note que 66% affirment avoir déjà participé à une action sociale, ce qui reflète un degré d'implication des citoyens assez important au sein de leur communauté en tant que membres actifs.

L'analyse des questionnaires a fait ressortir que 65% de ces actions sociales ont été initiées par des comités de quartiers/villages alors que 18,57% ont été initiées par des groupes d'habitants non structurés, enfin 15,45% ont été initiées par des associations de la commune.

Ces pourcentages indiquent une concentration des actions sociales initiée par les comités de quartier/village, ce qui laisse à penser que la majeure partie des actions sociales en question se déroule à l'échelle des quartiers/villages. Ce qui nous permet de qualifier la participation citoyenne d'action sociale qui tend être de plus en plus ponctuelle.



Source : enquête du terrain

La Relation Citoyen / Administration :

D'un côté, on enregistre un taux de participation aux élections municipales très faible, ainsi qu'un contact très limité entre les « Gouvernés » et les « Gouvernants », 21% personnes des questionnés déclarent avoir participé aux élections, 29% reconnaissent avoir déjà été en contact avec l'un de leur élus.

De l'autre côté, au sujet de la qualité des prestations assurées par la dite administration, 100% des questionnés, déclarent être « Pas Du Tout Satisfait » que ce soit par rapport à la transparence dans la prise de décision, ou par rapport à l'égalité dans l'application des codes et des lois, ou encore par rapport à la qualité des services rendus aux citoyens. A propos de ces service, et en reprenant les dires d'un citoyen : « ...les services assurés paré notre APC, sont à l'image de son édifice.... Le jour où elle prendra soin d'elle on pourra peut-être espérer un meilleur service »⁵⁶.

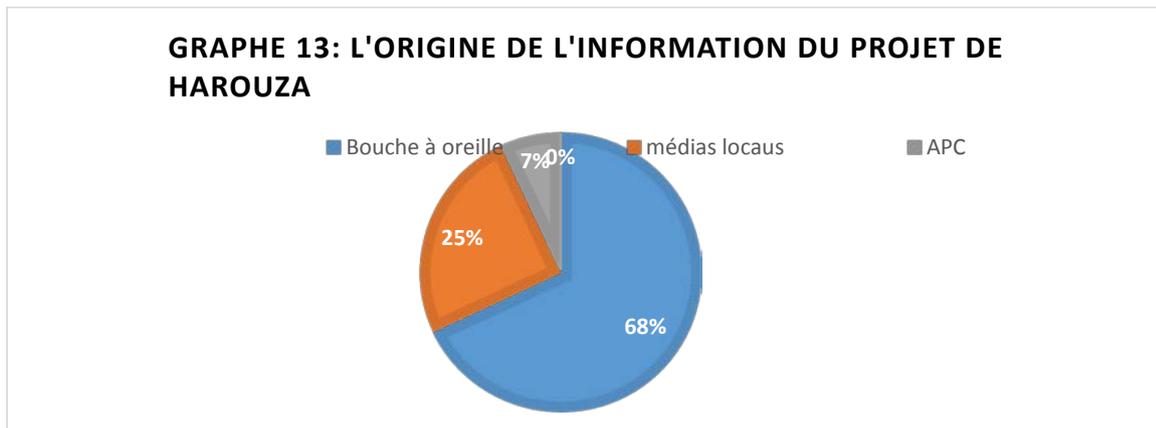
En ce qui concerne la compréhension des termes « gouvernance », « coordination » et « participation », les réponses des questionnés sont confondues et on a constaté que la majorité ne s'est pas étalé dans cette question, peut être que la manière dont on l'a posé était trop large, le questionné s'est trouvé dans l'obligation d'écrire. Néanmoins, 63% des questionnaires ont été remplis quant à cette question et 21% des questionnés se sont rapprochés du bon sens de ces termes.

Le projet récréatif de Harouza

⁵⁶Selon les dires d'un citoyen de la ville de Tizi-Ouzou, 2016

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

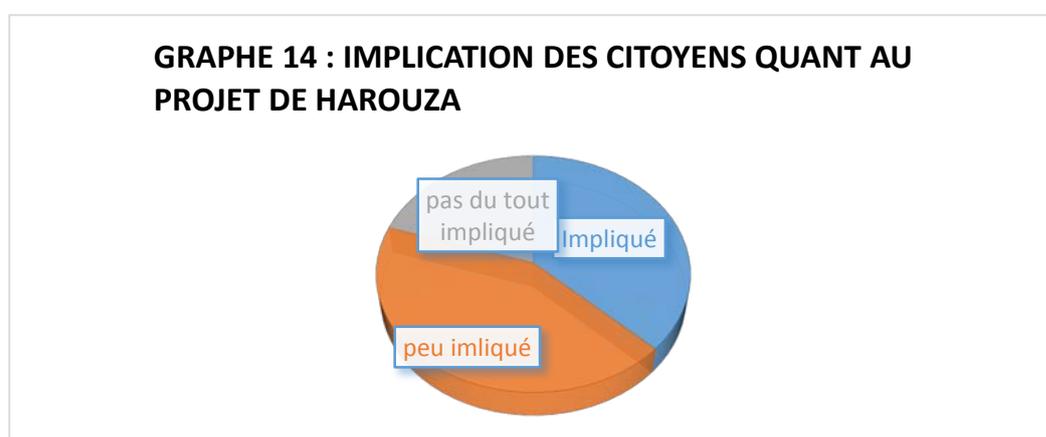
Les résultats de la question relative à la connaissance du projet d'aménagement de la forêt de Harouza montrent que 56% des personnes questionnées affirment être au courant. Cependant, les résultats ont aussi révélé, qu'à l'origine de cette information le « Bouche à Oreille » constitue la source principale avec 68%, ensuite vient les Médias locaux avec 25%, et enfin l'APC avec 7%.



Source : enquête du terrain

Néanmoins, 90% des personnes questionnées affirment qu'ils apprécient le projet de forêt récréative à Harouza et cela par rapport à des raisons multiples : les activités sportives étaient le premier argument des personnes questionnées. Et pour ceux qui ont été contre, c'est la forêt en l'état naturel qui les a préoccupés ainsi que la gestion du projet par la suite (un citoyen avance que : « une fois le projet terminé vient le tour de la corruption et de délaisse de celui-ci »).

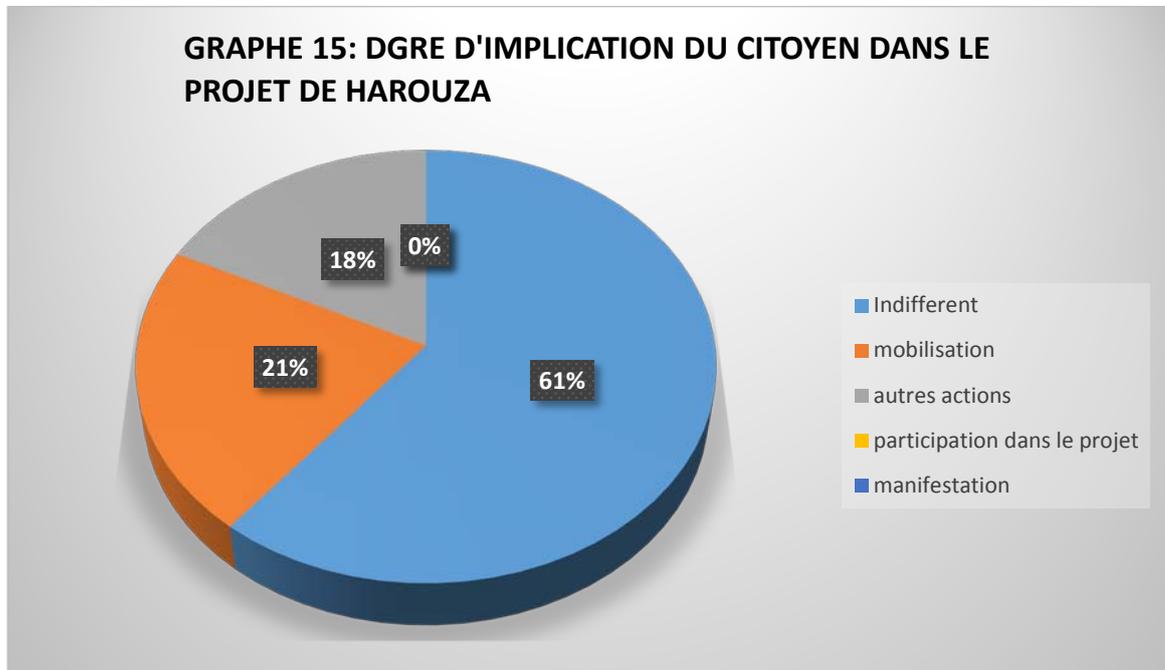
Par rapport à l'implication des citoyens dans le projet de l'aménagement de la forêt de Harouza en espace récréatif, on a constaté que 37% des personnes questionnées veulent être impliqués, 43% juste peu impliqués et 20% pas du tout impliqués.



Source :
enquête
du
terrain

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

Cependant, on a constaté que les personnes questionnées n'étaient pas prêtes à être impliquées, dans la question « *Jusqu'au irez-vous dans l'implication ?* », 62% des questionnée ont préféré ne rien dire, et 22% ont choisi de faire une mobilisation, et 18% ont met d'autres actions, parmi celles-ci : l'organisation d'action de volontariat et de nettoyage de la forêt.



Source : enquête du terrain

Plus de 90% ont opté pour le projet de la forêt récréative par rapport à la question « *quelle est la meilleure utilisation de la forêt de Harouza ?* ». Cependant ces derniers ne sont pas prêts à être au côté de celui-ci pour assurer sa réalisation et sa pérennité.

En effet, l'incapacité des autorités locales en général à faire valoir leurs droits sur leur territoire de Tizi-Ouzou, conjuguée à l'égoïsme d'une forte société civile, ont donné lieu (nous l'avons vu) à une mauvaise conduite du projet de Harouza,

Section 2 : Impacts économique et social du projet sur le développement de la commune du Tizi-Ouzou

L'aménagement récréatif des forêts est un défi dont l'enjeu est planétaire. Il doit pouvoir concilier l'équilibre économique et touristique et la préservation des écosystèmes, c'est une nécessité pas toujours facile à comprendre.

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

La forêt exerce sur la santé un effet bienfaisant qui varie en fonction de l'activité pratiquée. La fréquentation de la forêt renforce le bien-être de l'homme et favorise la santé sur les plans physique, mental et social. Des mesures d'aménagement adéquates permettent encore d'augmenter cet effet.

2-1- Impact du projet sur la forêt de Harouza

La forêt de Harouza est située à l'extrémité nord de la ville de Tizi-Ouzou, ce projet vise à diminuer la propagation du béton et de la ville vers cette forêt et la préservation de la forêt contre le phénomène des déchets observés tout au bord de cette forêt, par la mise en place d'une clôture de délimitation et d'une équipe de surveillance, l'impact alors sera de protéger la forêt de Harouza contre toute agression de ce site.



Figure3 : déchets et vide bouteilles dans la forêt de Harouza, source : Direction de l'environnement

2-2- Impact du projet sur la population

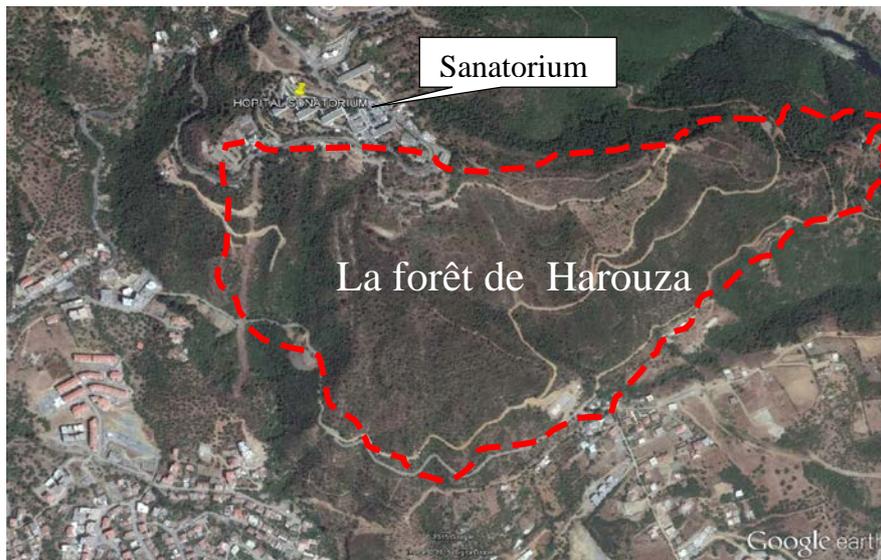
Le projet trouve sa justification du fait de la carence, voire même l'absence de pôles d'animations et de loisirs à niveau de la ville de Tizi-Ouzou et de sa proche périphérie. A cela s'ajoute une demande croissante de tels projets bien que par la population locale que les visiteurs attirés par le calme rural. Le projet constitue un espace de détente et de loisir pour la population de la commune.

2-3- Impact du projet sur la commune de Tizi-Ouzou

Les retombées du projet de forêt récréative à Harouza sont diverses et multiples pour la commune de Tizi-Ouzou :

Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.

- Le projet se situe à côté de l'hôpital « BELLOUA » : Sa localisation est un véritable plus pour les visiteurs du sanatorium par la fréquentation de ceux-ci à cette forêt.



Carte 8 : Localisation de la forêt de Harouza (Google earth), source : Image google earth + travail personnel

- Le projet de Harouza peut aussi également avoir des impacts quant au projet du « Téléphérique de Redjaouna » par une demande croissante de fréquentation du téléphérique pour se rendre en forêt.

Cependant, les avis des différents acteurs de la commune de Tizi-Ouzou ont été divers et divergents :

Selon l'APC de Tizi-Ouzou, l'impact du projet de la forêt récréative à Harouza serait négatif pour la commune de Tizi-Ouzou, en avançant que ce projet serait le premier pas vers la dégradation et le bétonnage du dernier écosystème constituant les poumons de la ville de Tizi-Ouzou.

Selon les services de l'environnement et de la conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou, ce projet n'altérera en aucun cas la forêt de Harouza. Au contraire, il constitue un véritable plus pour la commune de Tizi-Ouzou, en effet il générera des ressources considérables quant au bien-être de la population dans la région et il joue un rôle très important par sa vocation de parc de plaisance et de détente pour la société civile de la commune voire même d'autres communes.

Conclusion du chapitre

La faiblesse, voire même l'inexistence des mécanismes de gouvernance locale dans la commune de Tizi-Ouzou, est clairement mise en relief dans cette étude. Cette absence d'interactions entre les acteurs influence alors négativement sur la réussite du projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza. Il est explicitement évoqué que cette situation est due à l'absence d'un espace commun d'action et de représentations entre les acteurs de la commune de Tizi-Ouzou.

Conclusion de la deuxième partie

La décentralisation prônée actuellement a été conçue comme un instrument de transfert de problèmes au niveau local (commune) en l'assujettissant à un contrôle de tutelle excessif et sans le doter, au préalable, de moyens nécessaires, notamment financières. Ceci dans l'objectif d'entretenir une certaine dépendance vis-à-vis la tutelle et de blâmer par suite les élus en leurs faisant porter la responsabilité de prise en charge des besoins de la population.

Il paraît clairement, que les dispositifs législatifs déployés actuellement renforcent la dominance de l'acteur institutionnel (l'Etat) dans le processus de gouvernance et son maintien dans une position de force empêchant toute action de négociation.

Le manque de mécanismes de coordination, impacte négativement sur la dynamique de développement dans la commune de Tizi-Ouzou. Cette dernière, en dépit des potentialités dont elle recèle, souffre d'un manque en termes démarche stratégique de projets de développement. La médiocrité des mécanismes de gouvernance due à l'absence de valeurs communes (proximités organisationnelle et institutionnelle) et à la défaillance de l'administration ne permet pas d'orienter les efforts de développement vers l'exploitation des ressources locales et constitue, de ce fait, un facteur dont dépend la réussite du projet de Harouza.

Conclusion générale

Conclusion générale

Nous arrivons à terme de ce mémoire où nous avons tenté de répondre au mieux à notre problématique.

Le développement territorial et la gouvernance locale fonctionneraient mieux si les acteurs prenaient en charge toutes les modalités qui sous entendent un développement décentralisé et le volontarisme qui aurait dû en être le levier. Les différents acteurs impliqués doivent s'inscrire sur le chemin de sa traduction en réalité concrète, vivante et engagée. La gouvernance locale comme aspect de développement territorial ne trouve sa pertinence que dans la volonté affichée par l'Etat central de rendre aux citoyens la possibilité de prendre leurs décisions de manière autonome et de gérer leur propre destin.

La gouvernance est importante dans la conduite de projets, dans la mesure où elle permet le développement d'un partenariat et d'une coopération entre les acteurs dans l'optique de créer une dynamique collective de développement.

Sur le territoire de la commune de Tizi-Ouzou, il existe une gouvernance locale de type public, vue la dominance et le rapport de force que détient l'acteur public représenté par les administrations déconcentrées de l'Etat. Celles-ci demeurent les seuls acteurs ayant le pouvoir de décision dans la commune. La détention du monopole par l'Etat rend la gouvernance médiocre ou tend vers l'inexistence.

Après une enquête menée auprès des acteurs locaux dans la commune de Tizi-Ouzou relative au projet de réalisation d'une forêt récréative à Harouza, nous pouvons avancer que le développement et l'avancement de ce dernier recèle des contraintes en matière d'organisation et de gestion expliquées par un manque de mécanismes de coordination et une divergence de vision de ces acteurs vis-à-vis ce projet.

L'implication de toutes les parties-prenantes en vue la réussite de ce projet est absente. Au cours de notre enquête, nous avons pu constater que le projet de Harouza a une dimension plus politique qu'économique ou sociale, le souci de faire émerger un espace de détente et de loisirs est perdu dans le conflit des acteurs intervenants dans ce projet (nous l'avons vu à travers nos entretiens surtout vis-à-vis les représentants de l'Assemblée Populaire Communales de la commune de Tizi-Ouzou).

Le rôle de la société civile, dans la réalisation de ce projet, se résume en une seule association, cette dernière perdue pour une courte durée. Il est à signaler que l'association est

Conclusion générale

non active cause de difficultés diverses (manque de moyens, absence de subventions de l'Etat), bien qu'elle a contribué néanmoins à résoudre divers problèmes et à réaliser de nombreuses actions dans la forêt de Harouza telles des opérations de volontariat et de nettoyage de celle-ci.

Le citoyen exprime son degré d'appréciation par rapport à l'aménagement de la forêt de Harouza. Cependant, à travers notre enquête, nous avons constaté que ces derniers n'avaient pas le sentiment d'implication pour la réussite et la pérennité de ce projet.

Nous avons remarqué dans notre travail une absence quasi totale par rapport aux méthodes de diagnostic et de stratégies de développement conjointes par les acteurs de la commune de Tizi-Ouzou quant au projet de la forêt récréative de Harouza.

Dans ce cadre, une bonne gouvernance locale permet l'amélioration de l'image de la commune en réduisant au mieux les différentes faiblesses qui freinent l'existence des synergies entre les différents intervenants. Elle nécessiterait, cependant que certains préalables soient satisfaits pour mener à bien la démarche de développement et la réussite du projet :

- Pour l'Etat :

- D'élargir les champs de compétences de la commune avec une définition plus précise des charges pour bien gérer les affaires de la Commune ;
- De s'inscrire dans une logique de facilitation, d'assistance et de renforcement des capacités des exécutifs locaux ;
- De prendre des initiatives institutionnelles pour promouvoir la coopération des acteurs locaux et non favoriser l'existence de conflits entre acteurs.

- Pour la société civile,

- D'aller vers une plus grande structuration des organisations de base à l'image des associations, des comités de village ;
- De se positionner dans la prise de décisions dans les projets de développement pour réclamer leur besoins et de valoriser les ressources locales, de sensibiliser les habitants par des campagnes pour contribuer au mieux à l'amélioration du bien-être social.

- Pour la Collectivité territoriale :

Conclusion générale

- De renforcer ses ressources humaines par un recrutement de personnels qualifiés dans différents domaines de la gestion urbaine et municipale et de développer ses capacités (financière, de contrôle et d'aménagement) pour coordonner l'intervention des financements extérieurs sur son territoire en leur offrant une vision cohérente et hiérarchisée des enjeux qui le caractérisent ;
- De développer le partenariat avec le secteur privé pourvoyeur de richesses ;
- De mettre en œuvre un système de suivi-évaluation qui permette de renseigner sur l'évolution des dynamiques et les opportunités de développement qui s'offrent à la ville.
- De mieux cerner les impacts et les bénéfices du projet pour la commune de Tizi-Ouzou.

Annexes

A. Guides d'entretiens et questionnaire

Guide d'entretien passé avec le PAPC

1- Présentation du répondant

1- Approche du développement territorial

- En tant que commune de la région de la région de Tizi-Ouzou, pouvez-vous nous présenter la situation actuelle de votre région sur le plan :

	Très bonne	Bonne	Mauvaise
- Economique ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Social ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Environnemental et ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Infrastructures de base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Quelles sont vos principales actions pour une animation locale de votre localité ?

- Quel est le rôle de la société civile ?
- Quel est le rôle de l'APC ?
- Quel le rôle des associations ?
- Quel est le rôle des administrations publiques ?
- Quel est le rôle des entreprises privées ?

- Quelles sont les potentialités dont dispose votre région pour réaliser un développement territorial ? (humaines, matérielles, naturelles, financières)

- Selon vous, quels sont les facteurs qui influent sur la réussite des projets

2- Approche de la gouvernance locale

- Existe-t-il une certaine gouvernance en termes de conduite de projets dans la commune de Tizi Ouzou ?

Oui

Non

Si non, pour quel motif ?

Beaucoup de bureaucratie

- Manque de décentralisation
- Corruption
- Manque d'encadrement et de suivi
- Manque d'implication des acteurs
- Vide juridique en la matière
- Manque de financement.....
- Selon vous, quelles sont les actions que vous jugiez impératives afin de rétablir un climat de bonne gouvernance ?
- Le renforcement de la décentralisation.....
- Plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision...
- Amélioration de la gestion des projets de développement territorial.....
- Amélioration de la communication entre acteurs à travers les rencontres....
- Favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprises.....
- Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs.
- Amélioration de la gestion des affaires publiques.....
- Favorisation des projets associatifs.....

3- Interaction développement territorial-gouvernance locale

- Quelle est l'intensité et la qualité de vos relations avec les autres acteurs du territoire ?
- Relations Conflictuelles.....
- Relations fonctionnelles.....
- Relations de Coopération
- Relations Inexistantes.....

4- Projet de la réalisation de la forêt de Harouza

- Dans le cadre de réalisation de projet de la création d'une forêt récréative sur le mont de Redjouana "Harouza" :
- Quel est votre domaine d'intervention ?
- Quels sont vos partenaires ?
- Quelles sont les impacts économiques et sociaux de la réalisation de ce projet sur votre région ?
- Les habitants de la région de Tizi-Ouzou sont-ils contient de la valeur de cette richesse (la valorisation de la forêt de Harouza) ?
- Oui non
- Comment le constater vous ?
- Existents-ils des initiatives locales pour le réaménagement de cette forêt à part votre service ? oui non
- Si oui, pouvez-vous nous les citer ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontriez dans la réalisation de vos projets

Guide d'entretien passé avec a direction de l'environnement/ conservation des forêts de a wilaya de Tizi-Ouzou (Les question sont faites selon les besoins de l'enquête)

1-- Présentation de la direction

- Pouvez-vous nous donner un bref aperçu par rapport à votre direction ?
- Quelles sont les responsabilités de votre organisation dans le domaine (environnemental/forestier) ?

1- Approche du développement territorial

- En tant que direction de l'environnement (conservation des forêts) de la wilaya, pouvez-vous nous présenter la situation actuelle environnementale (forestière de votre région ?
- Quelles sont vos missions dans votre domaine ?
- Quelles sont les potentialités dont dispose votre région pour réaliser un développement territorial ?
- Selon vous, quels sont les facteurs qui influent sur la réussite des projets

2- Approche gouvernance locale

- Existe-t-il une certaine gouvernance en terme de conduite de projets dans la commune de Tizi Ouzou ?

Oui Non

Si non, pour quel motif ?

Beaucoup de bureaucratie

Manque de décentralisation

Corruption

Manque d'encadrement et de suivi

Manque d'implication des acteurs

Vide juridique en la matière

Manque de financement.....

- Selon vous, quelles sont les actions que vous jugiez impératives afin de rétablir un climat de bonne gouvernance ?

Le renforcement de la décentralisation.....

Plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision...

- Amélioration de la gestion des projets de développement territorial.....
- Amélioration de la communication entre acteurs à travers les rencontres....
- Favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprises.....
- Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs.
- Amélioration de la gestion des affaires publiques.....
- Favorisation des projets associatifs.....

3- Interaction développement territorial-gouvernance locale

- Quelle est l'intensité et la qualité de vos relations avec les autres acteurs du territoire ?

- Relations Conflictuelles.....
- Relations fonctionnelles.....
- Relations de Coopération
- Relations Inexistantes.....

4- Projet de la réalisation de la forêt de Harouza

- Dans le cadre de réalisation de projet de la création d'une forêt récréative sur le mont de Redjouana "Harouza" :
- Quel est votre domaine d'intervention ?
- Quelles sont les actions menées par votre service dans la réalisation de ce projet ?
- Quels sont vos partenaires ?
- Quelles sont les impacts économiques et sociaux de la réalisation de ce projet sur votre région ?
- Les habitants de la région de Tizi Ouzou sont-ils contiens de la valeur de cette richesse (la valorisation de la forêt de Harouza) ?
 Oui non
- Comment le constater vous ?
- Existents-ils des initiatives locales pour le réaménagement de cette forêt à part votre service ? oui non
 Si oui, pouvez-vous nous les citer ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontriez dans la réalisation de vos projets

Questionnaire passé auprès de la société civile

I- Identification du citoyen :

Sexe : F M. Age :

Niveau d'instruction : Universitaire Secondaire Moyen Primaire Sans

Profession : Fonctionnaire Libérale Retraitait Sans Emploi

Localisation : Commune de Tizi-Ouzou Autre commune Citadin Villageois

II- Implication du citoyen :

1. Votre quartier possède-t-il un comité de quartier/village ou abrite il le siège d'une association ?

Oui Non

2. Avez-vous déjà appartenu ou appartenez-vous encore à des associations ?

Oui Non

Si oui :

Lesquelles : Sociales et environnementales Sportives Economiques autres

A combien d'associations ? :.....

De puis :1..... 2..... A : 1..... ; 2

3. Quel est le rôle que vous jouez en plus d'être membre ?

4. Qu'est-ce qui vous a motivé à en devenir membre ?

Bénéficier des aides de l'Etat Résoudre les problèmes de votre communauté Autres

Si non,

5. Pratiquez-vous des activités sans l'adhésion à une association ?

Oui Non

Lesquelles : sociales religieuses environnementales autres

6. Avez-vous déjà pris part à des revendications/initiatives ?

Oui Non

Si oui :

Lesquelles :

7. A quand remonte votre dernière revendication

1An 2ans 3ans 4ans plus de 4ans

9. Qui en a été l'initiateur ?

Des voisins Comité du quartier/village Association

10. Croyez-vous que votre voisinage est capable de résoudre les problèmes de votre quartier ?

Oui Non

11. Croyez-vous qu'en tant que résidents vous pouvez apporter un changement positif à votre ville ?

Oui Non

12. Pour résoudre les problèmes dont souffre votre quartier/village, quelle solution envisagez-vous ?

Rapproché de vos élus Ne rien faire Prendre des Initiatives personnel ou collective

III- L'Accès du citoyen à l'Information :

1. Avez-vous voté lors des dernières élections municipales ?

Oui Non

2. Avez-vous déjà été en contact avec l'un des élus ?

Oui Non

3. Que vous suggèrent les termes suivants ? Illustrez par un exemple pratique dans votre commune

Gouvernance:.....

Coordination :.....

Participation :.....

4. Pour chacun des points suivant, comment qualifiez-vous le rôle l'APC de Tizi-Ouzou ?

Points à vérifier	Tout à fait satisfaisante	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Pas du tout satisfaisante
la transparence dans la prise de décision et action de l'administration				
L'application des lois et des codes en toute égalité entre les citoyens				
La satisfaction du citoyen quant aux services rendus par l'APC				

IV- Projet de Harouza

1. Etes-vous au courant d'un projet d'aménagement de la forêt de Harouza en forêt récréative ?

Oui Non Si oui :

Par quel moyen avez-vous obtenu l'information ?

Bouche à oreille Affichage de l'APC Média local

2. Appréciez-vous le projet d'un parc de détente de Harouza ?

Oui Non

Pourquoi(Pécisez)

3. voulez-vous être impliqué dans ce projet ?

Impliqué peu impliqué pas du tout impliqué

4. Jusqu'au irez dans l'implication dans le projet de création d'une forêt récréative à Harouza ?

Participation dans la réalisation , manifestations auprès des représentants , mobilisation

Autre

précisez.....

5. Selon vous, quelle est la meilleure utilisation de cet espace (forêt de Harouza) ?

Laisser en état naturel Aménagement en espace récréatif

Les articles de 22 à 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

« *Art. 22* — Toute personne a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.

Art. 23 — Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Art. 24 — Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Art. 25 — Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Art. 26 — Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.

Art. 27 — Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

Tableau 6 : SITUATION FINANCIERE DES PCD ARRETEE AU 09/10/2016

N° D'OPERATIO N	INTITULE D'OPERATION	AP		L'entreprise	Montant	Cahier des charges		
NK 5.591.2.262.642 .15.01	Aménagement et revêtement piste reliant le CV 03 « Tamazirt Abdeslam » à l'école Ait Ahcene sur 3300ml.	39 700 000,00		SARL ETRO BOUKAIS	Montant du marché 26 020 215,00 95 jours	Cahier approuvé C.C.M le 06/04/2015		
					M : avenant N°01 + 7 001 865,00			
					M : avenant N°02 +6 468 754,50			
					Total 39 490 834,50			
NK : 5.793.1.262.642 .14.01	Travaux de dallage trottoirs et revêtement en antidérapant entrée Est marché de proximité (station CHABANE vers stade 1 ^{er} Novembre de Tizi-Ouzou).	15 950 000,00		EPE/ERGR DJURDJURA /SPA BRAHIMI Malik	12 950 964,0003 mois	Marchés approuvé C.C.M le 20/04/2014		
					Avenant -3 469 920,72			
					Total 9 481 043,28			
NK : 5.793.4.262.642 .13.04	Plantation d'arbres à travers les rues et cités de la ville de TIZI-OUZOU.	13 123 000,00	Lot N°01	SARL REVE 02M	Lot N°01 3 591 315,00 20 jours Avenant N°01 -28 606,50	Cahier approuvé C.C.M le 13/01/2015		
					Lot N°02 et N°03		ETS BOUDIAF Kahina	Lot n° 02 : 1 250 671,50 15 jours
								Lot n° 03 : 3 018 600,00
								Total Lot 2+3 4 269 271,50 20 jours
		Total des lots 4 240 665,00						
		Lot N°04	SARL REVE 2M	5 159 700,00 20 jours				
				Avenant -947 700,00				
				4 212 000,00				
Total des lots : 12 043 980,00								
NK : 5.793.1.262.642 .15.04	Réhabilitation de l'axe ABDENOURI SAID (HASNAOUA)	10 000 000,00		SARL BATI ETANCHE	7 090 200,00 65 jours	Cahier approuvé C.C.M le 28/04/2015		
					Avenant +2 814 903,00			
					Total 9 905 103,00			
NL : 5.793.1.262.642 .15.06	Réhabilitation de l'axe menant du BOULEVARD KRIM BELKACEM à l'entrée de l'université bastos I	15 800 000,00		SARL BATI ETANCHE	11 632 140,00 65 jours	Cahier approuvé C.C.M le 28/04/2015		

NL : 5.797.1.262.642 .15.01	Réalisation d'un terrain de jeux (y compris gazon synthétique), à TALA ALLEM	11 500 000,00	ETB CHAKIR Rachid	7 864 857,00 180 jours	Marchés approuvé 30/06/2015
				Avenant 399 846,33	
				M. total 8 264 703,33	
NK : 5.891.2.262.642 .13.04	Aménagement de l'antenne de mairie de BOUKHALFA	7 900 000,00	SNC BELLOUA BAT	7 122 738,29 06 mois	
				Avenant 2 226 848,55	
				Total 5 895 889,74	
NK : 5.891.2.262.642 .14.01	Etude et Réalisation d'une antenne administrative à Rehalhia Tizi-Ouzou.	12 100 000,00	BET ARCHI SEF SEBKI Farida	Etude 386 100,00 40 jours	
NL 5.797.2.262.642 .15.01	Réalisation d'un terrain de sport de proximité (FOOTBALL) en gazon synthétique cité Million	7 700 000,00	ETP KASI ABDELWAHA B	5 893 524,00 60 jours	
	Réhabilitation de l'axe rue BOULILA vers lotissement Salhi cimetière	15 000 000,00 Prévisionnel	GGTPS HADJOU Mohamed	13 684 000,00 90 jours	Cahier approuvé le 21/03/2016
	Réalisation du réservoir de capacité de 500 m3 à Betrouna Tizi-Ouzou	8 034 298,51	SARL EPCTRB ZEMOUCHE	6 819 168,80 06 mois	

Source : La commune de Tizi-Ouzou, service des marchés public, 2016

Tableau 7 : Construction scolaire de l'enseignement public arrêté au 09/10/2016

<u>N°</u>	<u>N° D'OPERATION</u>	<u>INTITULE</u>	<u>L'entreprise</u>	<u>Montant</u>
01	NK5 623 2 262 11 5 10 01	Etude, Construction et équipement 01 GS D1+01 logement à l'école primaire ZONE DE DEPOT TIZI-OUZOU	BET TAMAZIRT Karima	1 254 503,25 20 jours
02	subventi on de la wilaya n°/ 186/2010 /2.1.4/0.0 .04/DE du 01/03/20 10	Intitulé : Etude, réalisation, et équipement d'une cantine de 200R/250 m2 à l'école ALI BELKACEM BOUKHALFA Projet : réalisation d'une cantine de 200 R/250M2 à l'école ALI BELKACEM BOUKHALFA Lot N°01 : (tranche ferme) : gros œuvre (terrassement, infructueux, superstructure), assainissement intérieur, étanchéité, maçonnerie, menuiserie bois et métallique Lot N°02 : (tranche conditionnelle) : enduit-revêtement, peinture et vitrerie, électricité, plomberie+VRD	BETBOUDIAF Sonia	Montant engagé Fixe et variable 731 250,00 Montant étude 286 650,00 20 jours
			SNC ARBI BOUTELDA	Lot N° 01 11 578 865,22 09 mois
				Lot N°02 9 462 070,80 09 mois
03	NK : 5.623.3.2 62.115.0 6.05	Etude, construction et équipement d'une cantine scolaire de 200 rations à REDJAOUNA Cne de Tizi-Ouzou Lot N°1 : Tranche ferme (gros œuvre+étanchéité+mur de soutènement). lot N°02 : tranche conditionnelle (second œuvre)	ETBHP AIDROUS L'yazid	Lot N°01 9 050 520,38 6 mois Avenant de clôture -2 123 5550,00 M total 6 626 970,38
				Lot N°02 2 749 511,70 06 mois Avenant N°01 +1 373 814,00 4 123 325,70
04	NK 5 623 8 262 11	Etude et suivi pour la réalisation d'un groupe scolaire type B et 01 logement d'astreinte à la ZHUN de Tizi-Ouzou	BET SEBKI Farida	787 468,50 28 jours

	5 12 04			
05	NK 5 623 4 262 11 5 12 03	la réalisation d'un groupe scolaire type B et 01 logement d'astreinte à la ZHUN de Tizi-Ouzou lot N°01 tranche ferme lot N°02 tranche conditionnel	Entreprise CGCB	Lot N°01 23 140 863,50 08 mois Lot N°02 16 157 591,50 mois Total 45 979 426,35
06	Bibliothèque communale		BET TAHAR Fariza	622 966,50

Source : la commune de Tizi-Ouzou, service des marchés publics, 2016

Références bibliographiques

Ouvrages :

- ABDELMALKI Lahcen et COURLET Claude, (1996) : « les nouvelles logiques du développement, globalisation versus localisation », Paris, le Harmattan.
- AHMED ZAID Malika., (2011), Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif sous la direction de Philippe BANCE et Luc BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell.
- AHMED ZAID Malika., ali. , (2008), « *Gestion durable des territoires, développement local et solidaire* ». *Regards croisés*, Tome 1, Laboratoire REDYL.
- BAUELLE Guy, GUY Catherine, MERENNE-SCHOMAKHER Bernadette, (2011) : « le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débat », Rennes : presse universitaire de Rennes.
- CAMPAFNE Pierre et PECQUEUR Bernard, (2014) : « le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation », édition Charles Léopold Mayer.
- COURLET Claude, (2001), « territoires et régions : les grands oubliés du développement économique », Paris, Harmattan
- Cuarisma Michel, Pecqueur Bernard (1996) : « mener un projet de développement local », les éditions d'organisation.
- GOUTTEBEL Jean-Yves, (2010) : « Le consultant et le développement territorial », Paris : Economica.
- HUTEAU Serge, (2007) : « Le management public territorial, élément de stratégie, organisation, animation et pilotage des collectivités territorial ».Tome I, édition du Papyrus.
- HUTEAU Serge, (2010) : « Le management public territorial, le guide du manager ».Tome II, édition du Papyrus.
- J.Longatte, P.Vanhove, C.Viprey, (2002), « Economie générale », 3e édition Paris : DUNOD.
- KOOIMAN Jan, (1993), "Modern governance : New Government-Society Interactions "Edition illustrée, réimprimée.

- LE GALES Patrick, (2006), « Gouvernement et gouvernance des territoires », La documentation française.
- PECQUEUR Bernard (1989), « Le développement local », Ed Alternatives économiques
- WEBER (L), (1997) : « l'Etat acteur économique », éd. Economica, 3ème éd.

Revues et articles :

- AHMED ZAID Malika, (2007) « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; *revue campus N° 5*.
- Balogun J, Huff A.S, Johnson P, (2003): « Three responses to the methodological Challenges of Studying Strategizing », *Journal of Management Studies*, Volume 40 N°1.
- BOUTALEB Kouider, (2012) « La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes » in *Revue économie et Management*, N°11.
- BRENNAN (G) et BUCHANNAN (M), (1986) « The reasons of rules : conditional political economy, cambridge » cité par Foiry (J.P) (1997) « Analyse économique de la décision publique », éd.Hachette.
- Colletis G et Bernard Pecqueur (1993) : « intergration des espaces et quasi integration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », *revue d'économie régionale et urbaine*, no 3, pp 490-507.
- Courlet C, (avril 2012) : « De la compétitivité des territoires », séminaire Université de Yaoundé II-SOA.
- DERYCKE (PH) et GUILBERT (G), (1988) « Economie publique locale », éd. Economica.
- GUY Lévêque – CEP de Florac, (2010) : « Les méthodes de diagnostic territorial », in *L'enseignement agricole partenaire des territoires : un guide pour l'action*.
- GREFFE (X.), (2002) « Le développement local », éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque territoires.
- GREFFE (X), (1997) : « Economie des politiques publiques », éd. DALLOZ.
- HADDAD Mouhammed (2013) : « développement local et gouvernance territoriale : enjeux et perspectives post-révolution », *Journal of Academic Finance (J.A.F) Vol 1*.
- HANNOYER François, (2005) : « Animer un projet participatif, modes d'emploi », Ed : ADELS.

- LARDON Sylvie, Piveteau Vincent et Laurent Lelli Laurent, (2005) : « Le diagnostic des territoires », in revue Géocarrefour vol. 80/2.
- LELOUP Fabienne, MOYRT Laurence, PECUEUR Bernard (2003) : « le développement local en afrique de l'ouest : Quelle(s) réalité(s) possible(s) ? », in revue monde en développement Vol.31-n 124.
- PEEMANS (J.-Ph.), (2008) : « Territoire, développement et mondialisation. Points de vue du sud », éd. Syllepse, coll. Alternative sud.

Thèses et mémoires :

- HAMMOUCHI Sofiane, (2013) : « Gouvernance territoriale et développement local dans la wilaya de Bejaia : Quel état des lieux ? », Doctorant en Economie du Développement, Université A. Mira-Bejaia.
- MIHI Ali, (2012) «La forêt de Zenadia (Haute Plaine Sétifienne) Diagnostic et perspective de protection », mémoire magister. Universtié de Setif.

Documents divers :

- AHMED ZAID Malika. (2008), Note de lecture pour la Revue « *Espaces et Sociétés* » de l'ouvrage de Nadir BOUMAZA et al, *Villes réelles, villes projetées. Villes maghrébines en fabrication*, Maisonneuve & Larouse, Paris, 2006, 694 p. (Publication *on line* et version papier, plate-forme Cairn, portail des revues en sciences sociales), juin.
- AHMED ZAID Malika., & ali. (2006), » *La décentralisation au service du développement local* », Document laboratoire REDYL.
- AHMED ZAID Malika., (2011), « Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger, 181 p.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015.
- CERTU, (2000) : «La concertation en aménagement : éléments méthodologiques», dossier n°104.
- Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (2006/144/CE), 2.4 et 3.4, règlement (CE) no 1698/2005, articles 47–51, et règlement (CE) no 2011/0282 (COD).

- Plan D'aménagement Du Territoire De La Wilaya De Tizi-Ouzou, Rapport De Synthèse.2010/2030.
- Projet de recherche DATAR, (Avril 2001 – Février 2004) : « Méthodologie pour le diagnostic de territoire », Réalisé en collaboration avec l'ENITAC Clermont-Ferrand, le CRENAM (Université de St Etienne), le CEMAGREF (UMR 3S Montpellier), l'ENS Lettres et Sciences Humaines (Lyon), GEODE (Université de Toulouse le Mirail), l'ENFA Toulouse et le CEP de Florac.
- Rapport sur le développement humain 2010 [archive] - Rapports sur le développement humain (RDH) – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Révision PDAU Tizi-Ouzou, (déc2008), Edition finale, AMENAGEMENT ET REGLEMENT.
- Séminaire gestion de projet, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou 16 au 21 Mai 2009.
- TORRENTE Pierre, (2010,2011) : « Fondement de la démarche projet et ingénierie », cours de licence 3 tourisme et développement, Département CETIA, université Toulouse II.

Textes législatifs et réglementaires :

- Arrêté interministériel du 3 juillet 2013 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de wilaya chargée de l'examen des demandes d'octroi de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives
- Décret exécutif n° 06-368 du 19 octobre 2006 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi.
- Constitution algérienne, Mars 2016
- Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- Loi 90-08 du 04 juillet 1990 relative à la commune
- Loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations

Sites internet

- http://theses.univlyon2.fr/documents/getpert.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411.
- <http://psyclassic.yorcu.ca/Maslow/motivation.htm>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/sénatusconsulte22avril1963>.

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance>.
- www.joradp.dz
- www.unifr.ch : DAFLON (B), Cours : « fédéralisme financier et décentralisation ».

Liste des annexes, tableaux, figures, cartes

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Du Développement local au développement territorial.....	23
Tableau 2 : Accroissement de la population de la commune au cours des quatre derniers recensements de Tizi-Ouzou.....	30
Tableau 3 : Répartition spatiale de la population selon les strates urbaines et rurales.....	31
Tableau 4 : Les étapes du diagnostic territorial.....	34
Tableau 5 : Les finalités du diagnostic de territoire.....	36
Tableau 6 : Situation des PCD de la commune de Tizi-Ouzou arrêtée au 09/10/2016.....	41
Tableau 7 : Construction scolaire de l'enseignement public arrêté au 09/10/2016.....	42

2. Liste des cartes

Carte 1 : Situation géographique de la commune de Tizi-Ouzou dans la wilaya.....	27
Carte 2 : Délimitation de la commune de Tizi-Ouzou.....	28
Carte 3 : géolocalisation de la commune de Tizi-Ouzou sur la carte de l'Algérie.....	28
Carte 4 : Vue aérienne sur l'entrée est de la ville de Tizi-Ouzou.....	29
Carte 5 : La forêt domaniale des AMRAOUA (sénatus consulte).....	44
Carte 6 : délimitation de la forêt de Harouza.....	45
Carte 7 : carte d'aménagement de la forêt de Harouza.....	54
Carte 8 : localisation de la forêt de Harouza (Google earth).....	95

3. Liste de graphes

Graphe 1 : évolution de la population de la commune de Tizi-Ouzou (1977-2015).....	30
Graphe 2 : Les différentes végétations de la forêt de Harouza.....	46
Graphe 3 : les fondements de la gouvernance.....	67
Graphe 4 : répartition de la population questionnée selon le sexe.....	86

Graphe 5 : répartition de la population questionnée selon le niveau d'instruction.....	87
Graphe 6 : répartition de la population questionnée selon le catégories socio-professionnelles.....	87
Graphe 7 : résidence des citoyen questionnée.....	88
Graphe 8 : habitation de la population questionnée (vilagoise/citadine).....	88
Graphe 9 : solutions envisagées par les citoyens pour resoudre les problemes de leur quartier.....	89
Graphe 10 : taux d'appartenance à une association/comité de quartier/ village.....	89
Graphe 11 : date de la revendication /initiative la plus récente.....	90
Graphe 12 : initiation des actions menées par la population.....	91
Graphe 13 : l'origine de l'information à propos du projet de Harouza.....	92
Graphe 14 : Implication des citoyens quant au projet de Harouza.....	93
Graphe 15 : Degré d'implication du citoyen dans le projet de forêt récréative à Harouza.....	93

4. Liste des figures

Figure 5: La ville de Tizi-Ouzou vue de Betrouna.....	26
Figure 2 : La forêt de Harouza.....	43
Figure3 : déchets et vide bouteilles dans la forêt de Harouza.....	94

Table des matières

Introduction générale	1
Partie I : Développement territorial et diagnostic des projets locaux de la commune de Tizi-Ouzou	10
Introduction de la première partie	11
Chapitre 1 : développement économique, développement locale et émergence du développement territorial	12
Introduction du chapitre	12
Section 1 : Notion du développement économique	12
1-1- Définition de la notion du développement économique	13
1-2- Les différentes conceptions du sous-développement.....	14
1-3- Le développement humain	15
Section 2 : La notion du développement local.....	17
2-1- Définition du développement local	17
2-2- Le développement local en action	18
2-3- Les outils du développement local	19
2-4- Les objectifs du développement local	20
Section 3 : L'émergence du développement territorial.....	20
3-1- Définition du développement territorial	20
3-2- Différences entre développement local et développement territorial.....	21
2-3- Evolution du développement territorial en Algérie.....	23
Conclusion du chapitre	25
Chapitre 2 : Etat des lieux des projets de développement de la commune de Tizi-Ouzou et présentation du projet de forêt récréative à Harouza	26
Introduction du chapitre	26
Section 1 : présentation du lieu de l'étude : la commune de Tizi-Ouzou	27
1-1- Situation géographique	27
1-2- Les reliefs.....	29
1-3- L'évolution de la population.....	30
1-4- Répartition spatiale de la population selon les strates urbaines et rurales	31
1-4- Villages environnants.....	31
1-5- La ville de Tizi-Ouzou	32
Section 2 : Inventaire des projets locaux de la commune	34

2-1- Le diagnostic territorial	34
2-1-1- Définition du diagnostic territorial.....	34
2-1-2- Modalités de mise en œuvre d'un diagnostic de territoire	35
2-1-3- Les objectifs du diagnostic territorial	35
2-2- La notion de projet	36
2-2-1- Définition de la notion de projet	37
2-2-2- Gestion de projets	37
3-2-2- Cycle de vie du projet	38
3-2-2-1- Phase de planification du projet.....	38
3-2-2-2- Phase de réalisation du projet	38
3-2-2-3- Phase de clôture du projet.....	39
2-2-4- Où on est le projet de Harouza ?	39
2-3- Les plans communaux du développement	39
2-3-1- Définition des PCD	39
2-3-2- La réglementation des PCD :	40
2-3-3- Gestion et suivi des PCD :	40
2-3-4- Situation des PCD de la commune de Tizi Ouzou arrêtés au 09/10/2016.....	41
Section 3 : présentation générale du projet du projet de forêt récréative à Harouza	43
3-1- Situation géographique de la forêt de Harouza	44
3-2- La végétation	46
3-2- Les atouts de la forêt	46
3-4- Plan d'aménagement de la forêt de Harouza.....	47
3-4-1- Quelle stratégie pour la forêt de Harouza ?	47
3-4-2- Les propositions d'aménagement récréatif	48
3-4-2-1 Définition d'une forêt récréative.....	48
3-4-2-2 Propositions d'aménagement	48
3-4-2-2-1- La zone d'accueil	49
3-4-2-2-2 La zone de promenade	50
3-4-2-2-3- Description des travaux qui seront réalisés	50
Conclusion du chapitre	55
Conclusion de la première partie	55
Partie II : Développement territorial et coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet de réalisation de forêt récréative à Harouza.	56
Introduction de la partie	57

Chapitre 3 : La gouvernance locale : Facteur du développement territorial.....	59
Introduction du chapitre.....	59
Section 1 : repère analytique et rôle de la coordination.....	59
3-1- Définition de la gouvernance locale.....	60
3-2- Les structures de la gouvernance locale.....	61
3-2-1- la gouvernance privée :	61
3-2-2- la gouvernance privée collective :.....	62
3-3-3- la gouvernance publique	62
3-3-4- la gouvernance mixte	62
3-4- Les enjeux de la gouvernance locale.....	62
3-5- Bonne et mauvaise gouvernance	63
3-6- Les acteurs de la gouvernance.....	64
3-7- Le développement territorial et la gouvernance locale : quel liens ?.....	64
3-8- Les intervenants dans la réalisation du projet de forêt récréative à Harouza : rôle et importance.....	66
3-8-1- L'APC de Tizi-Ouzou :.....	66
3-8-3- L'association pour la protection de l'environnement et de développement durable de la forêt de Harouza.....	67
3-8-4- La société civile	68
Section 2 : gouvernance locale et décentralisation, opportunités et limites	68
2-1- définition de la décentralisation	68
2-2- Avantages et limites de la décentralisation	69
2.2.1. Avantages de la décentralisation :	69
2.2.2. Des limites de la décentralisation :	70
2-3- Le niveau de la décentralisation en Algérie	72
Section 3 : démarche et conception de stratégies territoriales	74
3-1- Définition de la stratégie :	74
3-2- Processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies développement	76
3-2-1- La démarche.....	76
3-2-2- Les outils.....	77
3-3- Définition des orientations stratégiques et la synthèse des principaux enjeux du développement	78
3-4- La stratégie de préservation forestière et les milieux naturels dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	79

Conclusion du chapitre	80
Chapitre 4 : De la conduite du projet récréatif de Harouza : la coordination des différents acteurs intervenants.....	82
Introduction du chapitre.....	82
Section 1 : Nature des relations entretenues par les différents acteurs dans la réalisation du projet.....	82
1-1- Administration/ Administration.....	82
1-2- Administrations/ APC.....	83
1-3- L'association de Harouza.....	84
1-4- La société civile	84
1-5- Analyse des données de l'enquête	85
Section 2 : Impacts économique et social du projet sur le développement de la commune du Tizi-Ouzou	92
2-1- Impact du projet sur la forêt de Harouza.....	93
2-2- Impact du projet sur la population.....	93
2-3- Impact du projet sur la commune de Tizi-Ouzou.....	93
Conclusion du chapitre	95
Conclusion de la deuxième partie	95
Conclusion générale.....	96
Annexes.....	100
Références bibliographiques.....	112
Liste des annexes, tableaux, figures, cartes	117
Table des matières.....	119